

Rapport d'activité Citeo et Adelphe

2021



adelphe
Vos emballages
ont un avenir

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Nota : pour une vision complète de l'activité des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, et leur évaluation au regard des objectifs des filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, ce rapport présente à la fois l'information financière individuelle des deux sociétés agréées ainsi que l'information financière consolidée. L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

Sommaire

1. Citeo & Adelphe	5
A. Nos faits marquants 2021	6
I. Gains en maîtrise et futur agrément	6
II. Nouvelles obligations et extension à d'autres périmètres agréés	7
III. Mobilisation de nos parties prenantes	8
IV. Démultiplication de l'impact de nos actions R&D et innovation	8
V. Développement de nouveaux services	9
B. Notre groupe : l'activité de Citeo et Adelphe	10
I. Les équipes Citeo et Adelphe	10
1. Les activités	10
2. Composition du Comité exécutif de direction	11
C. La gouvernance d'entreprise	12
I. Citeo, entreprise à mission depuis le 17 novembre 2020	13
1. Citeo, un acteur engagé	13
2. Le Comité de mission de Citeo	13
3. Un Organisme Tiers Indépendant (OTI) pour contrôler la bonne exécution des objectifs	13
II. Capital et actionariat Citeo	14
III. Gouvernance d'entreprise	14
1. Le Conseil d'administration	14
2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration	15
3. La Direction générale	16
IV. Adelphe, filiale de Citeo	17
1. Capital et actionariat	17
2. Gouvernance d'entreprise	17
3. Direction générale	17
D. Perspectives 2022	18
2. Citeo œuvre pour les emballages ménagers	19
A. Résultats consolidés 2021	20
I. Compte de résultat analytique consolidé	20
II. Analyse des résultats consolidés	20
B. Résultats des sociétés agréées	21
I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées	21
II. Relations avec les metteurs en marché	21
1. Évolution du nombre de contrats	21
2. Le gisement contribuant	22
3. Les contributions	23
4. Sécurisation des contributions	25
III. Relations avec les collectivités locales	27
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	27
2. Les tonnages recyclés	27
3. Les soutiens	28
4. Performance de tri et de recyclage	30
5. Performance et soutiens par région	31

IV. Relations avec l’Outre-mer	31
1. Pourvois avec l’Outre-mer	31
2. Les actions en Outre-mer	32
3. La consigne en Guadeloupe	32
V. Soutiens à la reprise des matériaux	33
1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage	33
2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)	34
3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations	36
4. Conditions économiques de la reprise des matériaux	36
5. Reprise des matériaux dans les DOM COM	38
VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité	38
1. Contrôles de la qualité des matériaux triés	38
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	42
VII. Dispositifs de collecte et de tri	45
1. Les mesures d’accompagnement auprès des collectivités	45
2. Poursuite du « flux développement »	47
3. Les actions en Hors Foyer	47
VIII. L’éco-conception	50
1. Aider les clients à éco-concevoir leurs emballages	50
2. Diffuser la connaissance et accompagner les entreprises	51
IX. Le réemploi	52
1. Pédagogie et montée en compétences de nos clients	52
2. Suite des travaux de définition des gammes d’emballages	52
X. Le recyclage	53
1. Création de nouvelles filières de recyclage	53
2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes	53
XI. Communication, Information, Sensibilisation	54
1. Les campagnes de communication nationale	54
2. Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via le digital	56
3. Information et éducation des plus jeunes	57
4. Les partenariats avec les associations	58
5. Autres partenariats	59
6. Sensibiliser les élus et les entreprises	60
7. Accompagner les clients de Citeo dans l’information et la mobilisation des consommateurs	60
C. Gestion des comptes par matériau	62
D. Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers	63
I. Objectif de taux de recyclage	63
II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence	64

3. Citeo œuvre pour les papiers graphiques **65**

A. Analyse des résultats	66
I. Compte de résultat analytique	66
II. Analyse des résultats	66
III. Relations avec les metteurs en marché	67
1. Evolution du nombre de clients	67
2. Le gisement contribuant	67
3. Les contributions	68
4. Sécurisation des contributions	70
IV. Relations avec les collectivités locales	72
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	72
2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective	72
3. Les tonnages recyclés	72
4. Les soutiens au titre de l’année 2021	73
5. Performance par région	73
V. Relations avec l’Outre-mer	74

VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité	74
1. Contrôle de la qualité des matériaux triés	74
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	75
VII. Dispositifs de collecte et de tri	77
VIII. L'éco-conception	77
IX. Communication, Information, Sensibilisation	79
1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers	80
2. Information et éducation des plus jeunes	80
3. Accompagnement des clients de Citeo dans l'information et la mobilisation des consommateurs	80
B. Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques	81
I. Objectif taux de recyclage	81
4. Annexes	83
<hr/>	
A. Glossaire Emballages ménagers	83
B. Glossaire Papiers graphiques	85
C. Composition de la gouvernance	86
I. Composition du conseil d'administration de Citeo au 27 avril 2022	86
II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 27 avril 2022	87
III. Composition du comité de mission de Citeo au 30 mars 2022	88
IV. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 27 avril 2022	89
D. Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques	90
E. Bilan et compte de résultat Adelphe	92
F. Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2021	94
G. Attestation de non-lucrativité : Société Citeo	96
H. Attestation de non-lucrativité : Société Adelphe	98

1. Citeo & Adelphe

Chiffres clés consolidés 2021

Emballages

	Année 2020	Année 2021
Contributions versées au titre de l'année	783 M€	847 M€
Gisement contribuant au titre de l'année	5268 kt	5263 kt
Nombre de clients	21 116	23 209
Collectivités sous contrat	688	684
Population couverte*	100%	100%
Soutiens versés au titre de l'année	627 M€	644 M€
Tonnes recyclées	3 673 kt	3 812 kt
Taux de recyclage	70%	72%
Performance de tri par habitant	52 kg/hab	54 kg/hab
Taux de couverture**	69%	74%

* Y compris la population en pourvoi

** Pour l'année 2021 le taux de couverture est calculé sur le périmètre métropole uniquement

Papiers

	Année 2020	Année 2021
Contributions versées au titre de l'année	90 M€	63 M€
Gisement SPPGD au titre de l'année	2006 kt	1654 kt
Nombre de clients*	3971	3931
Collectivités sous contrat	691	688
Population couverte**	100%	100%
Soutiens versés au titre de l'année	65 M€	58 M€
Tonnes recyclées	1199 kt	1014 kt
Taux de recyclage	60%	62%
Performance de tri par habitant	18 kg/hab	15 kg/hab

* Nombre de clients et mandants sous contrat, un mandant étant associé à plusieurs mandataires

** Y compris la population en pourvoi

Les chiffres ci-dessus ont été établis selon la méthodologie présentée au chapitre 2 pour les emballages ménagers et au chapitre 3 pour les papiers graphiques.

A. Nos faits marquants 2021

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Malgré cet environnement encore incertain, le taux de recyclage des emballages ménagers ressort à 72% (+ 2,7 points). Dans un contexte de gisement en stagnation, les tonnes recyclées augmentent, reflet du rebond post Covid et de la progression de la collecte des cartons.

Sur la filière des papiers graphiques et dans un contexte d'érosion du gisement mis en marché, le taux de recyclage (calculé sur les tonnes recyclées en 2020) ressort à 62 % (+ 1,5 points).

Par ailleurs, à l'instar de l'année 2020, la Société est parvenue à poursuivre normalement ses activités et a répondu aux attentes de ses clients en atteignant une note d'opinion de 7,3, stable par rapport à l'année dernière. La Société a également poursuivi les actions de protection de ses collaborateurs, avec la généralisation du télétravail et des mesures sanitaires au sein de l'entreprise.

I. Gains en maîtrise et futur agrément

a) Poursuite du plan de déploiement de la simplification du tri

L'extension des consignes de tri représente le principal levier d'augmentation des performances : +3kg/habitant d'emballages recyclés au global grâce à l'effet d'entraînement sur tous les matériaux.

Le plan de performance des territoires se poursuit pour améliorer la collecte des emballages et des papiers. Sur les 4 premières phases, ce sont au total 275 projets qui ont été sélectionnés. Un premier bilan très encourageant fait état de 67 projets qui sont d'ores et déjà terminés avec 24 000 tonnes d'emballages supplémentaires qui ont été recyclées.

La proportion des Français qui sont désormais en mesure de trier la totalité de leurs emballages en plastique s'établit à 65 %.

La 5ème et dernière phase des appels à projets, qui sera clôturée en février 2022, doit permettre à la quasi-totalité du territoire national de disposer d'une solution de tri début 2023 et de simplifier le geste de tri des citoyens.

b) Lancement AMI Centre de surtri pour déployer le flux développement

Depuis 2019, la Société est le reprenneur principal du flux développement (emballages PET coloré, PET opaque, PS et barquettes) produit par les centres de tri des Collectivités locales qui passent en extension des consignes de tri. Le flux développement nécessite une activité de surtri pour pouvoir ensuite acheminer chaque matière vers des filières de recyclage, matures ou en développement. La Société a ainsi repris près de 15 000 tonnes en 2021, ces quantités devraient doubler en 2022. Pour assurer le surtri de ces tonnes, la Société s'appuie sur plusieurs centres de tri.

Pour créer des capacités de surtri supplémentaires, la Société a lancé en juillet 2021, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour assurer le surtri des emballages plastiques issus du flux développement. Cet AMI vise à construire des partenariats avec des entreprises qui vont établir, pour le compte de la Société, des centres plus performants et en nombre suffisant pour répondre à ses besoins, estimés à environ 80 000 tonnes à horizon 2023-24. Les lauréats de cet AMI seront annoncés à l'été pour des mises en service e, 2023.

c) Étude prospective sur le gisement de la filière Papiers Graphiques

En 2020, la Société a continué la montée en puissance de ses activités d'accompagnement et de Dans un contexte de profonds changements et de renouvellement d'agrément de la REP Papiers Graphiques, la Société a souhaité réaliser une étude du gisement des papiers graphiques. L'objectif est d'accompagner le pilotage stratégique et budgétaire de la Société (estimation des gisements et du barème amont par rapport aux soutiens versés aux collectivités locales) et d'enrichir les négociations à venir avec les pouvoirs publics dans le cadre du futur agrément débutant en 2023.

Cette analyse a été réalisée sur l'ensemble des gisements de papiers graphiques gérés par la Société incluant 20 catégories de papiers et excluant certains types de papiers graphiques compris dans les estimations de l'ADEME (les livres, les articles de papeterie ou les imprimés de conditionnement). Selon les scénarios, la Société devra anticiper une baisse des gisements de papiers graphiques de l'ordre de 30 % à 50 %, soit un taux de décroissance annuel moyen situé entre -5 % et -10 % sur la période 2021-2028.

II. Nouvelles obligations et extension à d'autres périmètres agréés

a) Finalisation de la consultation sur les déchets sauvages et lancement d'un AMI

En 2021, la Société a finalisé l'état des lieux des connaissances et des initiatives préventives et curatives sur le sujet des déchets abandonnés, dont les résultats ont été publiés en juin. Cette consultation a permis d'identifier les parties prenantes actives sur le sujet de la lutte contre les déchets abandonnés diffus et de les classer selon les milieux dans lesquels elles interviennent ainsi que les actions qu'elles mènent. Ces échanges ont également mis en évidence la nécessité d'une approche collégiale pour résoudre cette pollution et sa diversité, ainsi que des actions complémentaires à mener.

En parallèle, la Société a lancé en septembre 2021, lors du congrès mondial de la nature, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et l'Office français de la biodiversité (OFB), un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de 1 M€ dédié à la prévention et au traitement des déchets abandonnés d'emballages ménagers. L'objectif de cet AMI est d'identifier les combinaisons d'actions les plus efficaces, nécessaires pour réduire les déchets dans l'environnement et limiter leurs impacts (économiques, sociaux, sanitaires, etc.). Les lauréats ont été annoncés en mars 2022.

b) Finalisation des groupes de travail sur les standards d'emballages réemployés

Dès le printemps 2021, la Société s'est concertée avec les industriels et les acteurs du réemploi dans l'objectif de définir les emballages qui pourraient être utilisés dans des systèmes de réemploi à une échelle nationale. Ce travail collectif organisé en 3 étapes (analyse circulaire, design d'emballages, tests rapides et recommandations) a permis d'identifier les processus opérationnels auxquels ces emballages seraient contraints et d'évaluer la faisabilité opérationnelle de ces gammes. Dans la continuité de ces premiers travaux, des tests seront réalisés permettant de valider les emballages (contact alimentaire répété, intégrité physique, fonctionnalité et design).

Une réflexion sur des questions organisationnelles est également à mener afin de déterminer quel sera le modèle de mise en œuvre de ces emballages standards à l'échelle nationale.

c) Étude sur la mise en œuvre de la consigne en Guadeloupe

A la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi AGEC, la Région Guadeloupe et les collectivités locales guadeloupéennes ont été favorables à la possibilité de mettre en place la consigne pour recyclage sur son territoire. Dans ce contexte, la Société a été sollicitée pour réaliser une étude sur la mise en œuvre d'un tel dispositif. Ces travaux conduits par la Société avec le comité de pilotage (composé des principaux metteurs en marché et distributeurs) ont permis de dégager les modalités et les conditions essentielles qui devraient régir le dispositif de consigne dans un document transmis à la région et aux collectivités locales. Sur la base de ces principes et conditions, il appartient désormais à la région et aux collectivités locales de formuler, le cas échéant, une demande de mise en place de la consigne à l'État.

d) Mise en œuvre expérimentale avec JCDecaux pour la collecte en hors foyer

La Société a poursuivi ses travaux de recherche et de développement avec le groupe JCDecaux. L'objectif de ce projet : concevoir, construire et installer un nouveau type d'équipement dédié au geste de tri des consommateurs nomades. Ce nouvel équipement, conçu pour être ergonomique, visible, esthétique et fonctionnel a été testé et installé en 2021 à La Rochelle (40 bornes) et à Amiens (37 bornes). Les résultats sont satisfaisants avec plus de 40 tonnes d'emballages et de papiers collectées en 6 mois d'expérimentation, soit près de 10 fois les quantités que peuvent capter les corbeilles de rue.

III. Mobilisation de nos parties prenantes

a) Mise en place du Comité de Mission

En novembre 2020, la Société est devenue entreprise à mission et a inscrit sa contribution environnementale, économique et sociétale au cœur de ses statuts et de sa raison d'être : « Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat ».

Le Comité de Mission est composé de 10 membres répartis en 6 collèges (clients, associations, opérateurs, collaborateurs, ainsi que personnalités qualifiées). En 2021, le Comité de Mission s'est réuni 2 fois et Madame Patricia Ricard a été élue le 12 mars 2021, Présidente du Comité de Mission. Lors de ces réunions la Société a présenté l'entreprise, sa nouvelle mission, les objectifs associés ainsi que les premiers indicateurs qui permettront de valider son engagement.

b) Mise en place des Comités des parties prenantes

En application des dispositions de la loi AGEC et en leur qualité de sociétés agréées par les pouvoirs publics, la Société et Adelphe sont en charge de la mise en œuvre de trois Comités des Parties Prenantes au titre des filières emballages ménagers et papiers graphiques. La Société et Adelphe ont anticipé l'échéance fixée par la loi et désigné les institutions membres des Comités des Parties Prenantes en avril 2021, en respectant les équilibres de représentation entre les quatre collèges. Les Comités des Parties Prenantes se sont réunis à six reprises en 2021 et ont été saisis pour avis préalable à certaines décisions et projets structurants des agréments, notamment le montant et les modulations des contributions financières et le projet de révision de l'info-tri.

c) Travaux sur le cadre réglementaire

En application des dispositions de la loi AGEC et en leur qualité de sociétés agréées par les pouvoirs publics Dans le cadre des discussions portant sur le projet de loi Climat et Résilience promulguée et publiée au Journal Officiel le 24 août 2021, la Société a rencontré à plusieurs reprises des décideurs publics afin de faire part de son analyse sur les différentes dispositions qui pouvaient impacter les objectifs de la Société (affichage environnemental, développement du vrac, réemploi, etc.).

Dans le cadre des travaux menés par les pouvoirs publics sur les futurs cahiers des charges d'agrément Emballages et Papiers, la Société a été invitée à partager son analyse et ses retours d'expérience notamment sur les enjeux de généralisation de la collecte sélective hors-foyer et sur les révisions des barèmes de soutien aux collectivités locales. Les travaux se poursuivent au premier semestre 2022.

IV. Démultiplication de l'impact de nos actions R&D et innovation

a) Lancement de l'accélérateur Citeo

Pour répondre à la raison d'être d'une production et consommation durable, la Société soutient l'innovation à la hauteur des enjeux de l'économie circulaire. En 2021, Circular Challenge (1650 startups, 89 pays, 120M€ levés, 41M€ de CA généré) s'est mué en accélérateur de projets à impact. Il s'agit du 1er accélérateur de projets à impact de l'économie circulaire des emballages ménagers et des papiers. Il s'adresse aux entrepreneurs qui développent des innovations, aux entreprises clientes de la Société et à l'ensemble de ses parties-prenantes à la recherche de solutions répondant aux enjeux de la transition écologique. L'enjeu est de permettre et d'accélérer le passage à l'échelle de l'économie circulaire.

Une première promotion de 8 startups a été sélectionnée en fin d'année afin de répondre aux problématiques d'écoconception, de traçabilité, de recyclage, de réemploi, de collecte et de mobilisation pour le tri.

b) Programmes d'industrialisation : développement des différentes filières (R&D)

Pour atteindre le 100 % solutions et viser 100 % des emballages recyclables en 2025, la recyclabilité des emballages plastiques ménagers doit progresser. En 2021, 65 % des emballages plastiques sont recyclables, c'est-à-dire disposent d'une filière de recyclage établie, 15 % disposent d'une filière en développement et pour les 20 % restant, l'écoconception doit être développée.

Pour les 3 filières en développement : emballages PS, barquettes PET et films PP, les travaux sur le développement de ces filières se sont poursuivis en 2021 au sein des consortiums PS 25, PET25 et du club PP réunissant les metteurs sur le marché de ces catégories d'emballages. L'objectif est de dresser et valider les conditions techniques, économiques et environnementales du déploiement industriel des filières de recyclage.

c) Écoconception : mise en place d'un outil de référence sur la recyclabilité

Dans la continuité du développement de la méthodologie d'évaluation de la recyclabilité des emballages ménagers de l'outil TREE (outil permettant, en toute autonomie, d'obtenir un diagnostic précis de la recyclabilité de ses emballages ménagers et d'identifier ses priorités d'actions), la Société et les filières matériaux ont développé des tableaux de compatibilités des substances ou éléments constitutifs des emballages avec leur recyclage dans les filières cibles.

V. Développement de nouveaux services

a) Lancement de l'accélérateur Citeo

Pour répondre à la demande croissante de ses clients en matière de solutions circulaires personnalisées pour leurs emballages et leurs papiers, la Société a lancé son offre de conseil baptisée Citeo+ de façon à soutenir au plus près les acteurs économiques dans leur transition environnementale grâce à un accompagnement sur mesure.

La proposition de Citeo+ s'appuie sur 3 forces : l'expertise en matière de gestion des emballages et du papier, des méthodologies innovantes inspirées de l'open innovation (design thinking, lean startups, approche transverse et collaborative), et la rigueur et l'orientation client d'un cabinet de conseil. La Société accompagne ainsi tous les acteurs économiques souhaitant se différencier par leur engagement pour la planète à travers la mise en œuvre de solutions permettant de garantir la performance environnementale de leurs produits et répondant ainsi aux attentes des consommateurs et aux évolutions réglementaires.

B. Notre groupe : l'activité de Citeo et Adelphe

I. Les équipes Citeo et Adelphe

285 collaborateurs travaillent au sein de Citeo et d'Adelphe. L'entreprise est organisée autour de 3 directions et de sa filiale, pour répondre à ses enjeux stratégiques autour de responsabilités et de périmètres clairs, renforcer sa capacité collaborative et transversale et mobiliser les compétences et les talents au service de la mission de Citeo et d'Adelphe.

1. Les activités

• Stratégie, innovation, clients et opérations

4 directions chacune en charge de l'un des 4 points clés de la chaîne de valeur du tri et du recyclage :

- Services Eco-conception : développe des outils, diffuse les offres et services auprès des clients et les accompagne pour réduire les impacts environnementaux de leurs emballages et papiers ;
- Services collecte sélective et territoires : est le 1er service que Citeo apporte à ses clients et à tous les citoyens. Et pour mieux piloter la transformation du dispositif sur le terrain, le pôle territoires est organisé autour de 5 équipes régionales (Paris, Angers, Lyon, Toulouse et Marseille) qui agissent au quotidien auprès des acteurs locaux, en France hexagonale et dans outre-mer ;
- Réemploi et nouveaux services de collecte (hors bac jaune) : expérimente les modes de collecte de demain et soutient les projets de réemploi et anticipe la modélisation des nouveaux périmètres de Citeo ;
- Services Recyclage : développe les débouchés et aide les clients à se fournir en matière recyclée, dans le respect des règles de concurrence.

Elles sont accompagnées par trois directions transversales :

- Relation clients et marketing : assure la relation avec les clients sur tous les aspects, et développe des offres ;
- Innovation : assure le sourcing de l'entreprise en idées et projets innovants. Sélectionne et accompagne des expérimentations et entreprises dans leur passage à l'échelle pour apporter de nouvelles solutions.

- **Communication, mobilisation et RSE**

Organisée pour répondre à 5 enjeux :

- Mobilisation et engagement : définit les solutions pour faire progresser la mobilisation et l'engagement des consommateurs dans le geste de tri et la consommation responsable, en s'appuyant notamment sur la connaissance des consommateurs ;
- Communication territoriale : met en œuvre la stratégie de communication sur les territoires de manière transversale à l'ensemble des activités de communication de Citeo, en collaboration avec les équipes régionales ;
- Marque et digital : définit et pilote la stratégie de marque de Citeo. Met en œuvre les contenus et actions de communication Corporate et B to B de l'entreprise et assure sa présence en digital ;
- Médias et communication interne : construit la stratégie de relations médias et définit les positions externes et internes de l'entreprise, auprès des médias, leaders d'opinions et cercles d'influence. Facilite les évolutions de l'entreprise via la communication, en favorisant la transversalité et l'engagement des salariés .
- RSE : définit et accompagne la feuille de route RSE 2020-2025 de Citeo, en ligne avec son statut d'entreprise à mission et sa raison d'être, pour développer une conduite responsable et exemplaire, de la politique Achats aux ressources humaines en passant par la communication responsable.

- **Secrétariat général**

Il est composé de 5 directions :

- Juridique : sécurise juridiquement l'ensemble des activités de Citeo autour d'une diversité d'expertises, du droit des contrats aux règles de concurrence, en passant par le droit public et de l'environnement ;
- Relations institutionnelles : favorise la mise en place d'un cadre réglementaire et législatif cohérent avec la stratégie d'entreprise. Partage les enjeux et impacts des évolutions réglementaires avec les parties prenantes institutionnelles en France et en Europe. Soutient le déploiement du modèle de REP à l'international ;
- Digital Factory : coconstruit et développe avec les différents métiers les services et solutions digitales pour assurer la relation et le rôle de Citeo auprès de ses clients, les trieurs et les collectivités ;
- Finance et gestion : construit la trajectoire économique de Citeo et d'Adelphe, sécurise l'entreprise notamment au travers de la gestion des risques et du pilotage des flux financiers ;
- Ressources humaines : accompagne les managers et collaborateurs afin que les compétences, les talents des équipes et leur qualité de vie au travail contribuent efficacement à la réalisation de la stratégie et aux évolutions de l'entreprise.

Et de sa **filiale Adelphe**, qui accompagne les entreprises des secteurs des vins et spiritueux, des médicaments et de la boulangerie-pâtisserie afin de développer le recyclage des emballages et faire évoluer leur démarche RSE.

2. Composition du Comité exécutif de direction

- Jean Hornain, Directeur Général ;
- Antoine Robichon, Directeur Général Adjoint ;
- Marilise Marcantonio, Directrice Communication, Mobilisation et RSE ;
- Nicolas Furet, Secrétaire Général.

C. La gouvernance d'entreprise

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (« REP »). Citeo dispose de 2 agréments distincts, délivrés par l'État jusqu'au 31 décembre 2022 : « emballages ménagers » et « papiers graphiques », chacun disposant de son propre barème, de son propre compte de résultats analytique avec la mise en place de règles d'allocation des charges, validées par un contrôleur externe et présentées au censeur d'État.

Le statut d'entreprise à mission est à la fois un mouvement naturel pour Citeo, pionnière de l'économie circulaire depuis près de 30 ans et la marque de sa détermination et de son engagement renouvelé pour ses clients, la société et l'environnement.

Devenir entreprise à mission :

- Permet d'affirmer le sens de l'action quotidienne de Citeo et de définir la construction du monde à laquelle Citeo souhaite contribuer ;
- C'est aller au-delà des contraintes réglementaires qui sont imposées à Citeo, en fixant une ambition à court, moyen et long termes propre à Citeo ;
- C'est inscrire Citeo dans une démarche constante de progrès au service de sa raison d'être et de ses objectifs ;
- C'est adopter un statut qui contribue à la lisibilité du modèle complexe de Citeo et qui renforce la transparence de son action, nécessaire pour convaincre ses clients, les consommateurs et ses parties prenantes ;
- C'est assumer la dynamique d'engagement dans laquelle Citeo s'inscrit pour contribuer à l'essor d'un monde durable et équitable.

I. Citeo, entreprise à mission depuis le 17 novembre 2020

1. Citeo, un acteur engagé

La raison d'être de Citeo présentée ci-dessous, s'inscrit dans sa stratégie « 100% solutions » qu'aujourd'hui, elle accélère en élargissant ses champs d'intervention : le réemploi, l'intégration de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les déchets sauvages, la connaissance du consommateur.

« Citeo, pionnière du développement durable dès le début des années 1990, en France, a construit son savoir-faire en imaginant une nouvelle vie pour les emballages ménagers et, ensuite, pour les papiers. La Société a développé des services d'éco-conception, de collecte, de tri et de recyclage dans le cadre de la REP, grâce à une action mutualisée de ses entreprises clientes qui sont à l'initiative de sa création, et en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels du tri et du recyclage notamment.

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat. Ceci est sa raison d'être. »

Cette raison d'être est complétée de 5 objectifs inscrits également dans les statuts de Citeo :

- Réduire l'impact environnemental des produits des clients de Citeo, en ancrant l'économie circulaire et l'éco-conception dans leurs pratiques et leurs stratégies ;
- Créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ;
- Donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ;
- Coconstruire et promouvoir les solutions et les positions de Citeo, de l'échelle locale à l'international ;
- Cultiver l'engagement des équipes de Citeo dans le cadre de sa mission.

2. Le Comité de mission de Citeo

Le Comité de mission réunit des acteurs qui s'engagent à accompagner Citeo dans la mise en œuvre de sa mission et le suivi de l'atteinte de ses objectifs statutairement définis. Il associe des représentants des clients, opérateurs, associations environnementales, collectivités locales, personnalités qualifiées et un salarié (cf. sa composition en annexe 4.C.III).

Présidé par Madame Patricia Ricard, le Comité de mission a remis son premier rapport aux actionnaires en juin 2022.

3. Un Organisme Tiers Indépendant (OTI) pour contrôler la bonne exécution des objectifs

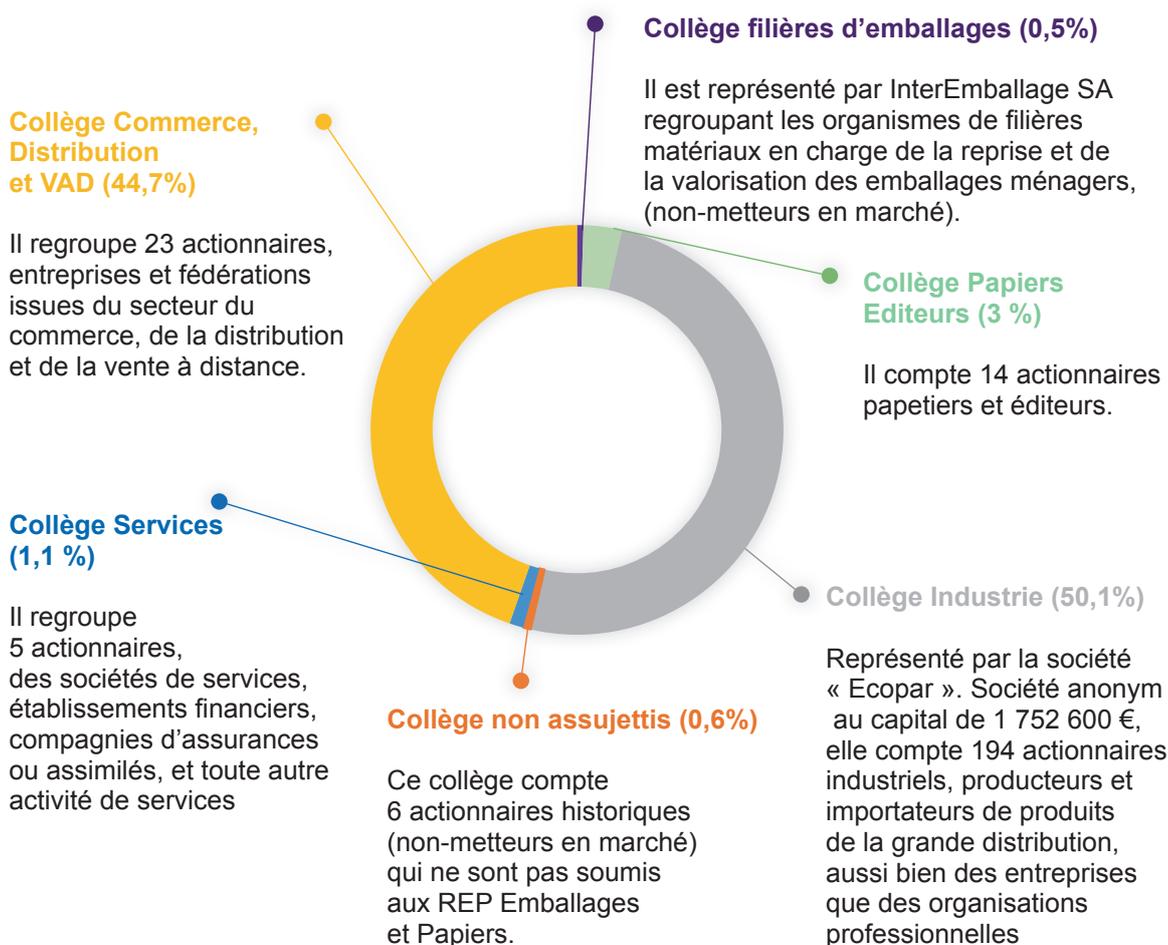
La loi « PACTE » prévoit la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux par un OTI, tous les deux ans. Le Conseil d'administration du 15 décembre 2021 a nommé le Cabinet de Saint-Front, lequel a rendu son premier avis sur l'atteinte par Citeo de ses objectifs statutaires.

II. Capital et actionariat Citeo

L'actionariat de Citeo est réparti en six collèges établis en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP emballages ménagers et papiers graphiques, l'appartenance à l'un des collèges étant basée sur l'activité principale des metteurs en marché.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2021, le capital social de Citeo est de 499 444,50 euros, entièrement libéré et divisé en 134 985 actions de préférence d'une valeur nominale de 3,70 euros. Au 27 avril 2022, son actionariat se composait de la façon suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE CITEO AU 4 MAI 2021



III. Gouvernance d'entreprise

1. Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est révisée tous les 4 ans afin de garantir la meilleure représentativité des metteurs en marché soumis aux REP emballages ménagers et papiers graphiques. Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2021 a révisé le Conseil d'administration. Sa nouvelle composition compte 17 administrateurs et une Censeure d'État (la composition au 27 avril 2022 est annexée au rapport).

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle gouvernance, Antoine Fiévet a été nommé Président du Conseil d'administration le 30 juin 2021 par délibération du conseil d'administration, pour une durée de quatre années, expirant en juin 2025. Il succède ainsi à Philippe-Loïc Jacob, lequel a été nommé Président d'Honneur au regard de son engagement durant ses 13 années de mandat d'administrateur dont 12 en tant que Président du conseil d'administration.

En 2021, le conseil d'administration a examiné et débattu des sujets stratégiques de la Société. Face à l'accélération des enjeux, la Société a orienté sa stratégie à horizon 5 ans vers plus de maîtrise et plus de services pour ses clients et a ainsi mené une réflexion sur les travaux à suivre en termes d'organisation et de compétences pour faire face aux nouvelles exigences et obligations des lois « AGEC » et « Climat et Résilience ». Le Conseil a suivi régulièrement son plan stratégique établi en 5 axes :

1. Le gain en maîtrise opérationnelle et économique du dispositif de collecte, de tri et de recyclage, la préparation des futurs agréments et la reconfiguration du modèle de la filière papiers graphiques.
2. La prise en compte des nouvelles obligations et notamment : l'extension à d'autres périmètres agréés tels que la future REP CHR, le positionnement de Citeo et les modalités d'intervention sur les déchets abandonnés, le réemploi et la consigne pour recyclage.
3. L'amélioration des modalités de fonctionnement et d'interactions avec les parties prenantes permettant davantage d'inclusion et de leadership. La Société a notamment mis en place un comité de mission afin de suivre ses objectifs statutaires. Citeo réunit et mobilise également les différents acteurs de son écosystème avec lesquels elle confronte et partage ses analyses, sa vision et ses stratégies d'action.
4. La démultiplication de l'impact des actions R&D et innovation de Citeo pour compléter les modes d'actions existants par de nouveaux dispositifs engageants et pouvoir ainsi accélérer le développement de solutions innovantes, y compris digitales.
5. Le développement de nouveaux services et la mise en place des moyens nécessaires pour répondre à court terme aux besoins exprimés par les clients plus efficacement et en anticipation.

Après avoir examiné la méthode d'évaluation du montant des contributions en vue de la mise à jour de sa nouvelle gouvernance, le Conseil a examiné les candidatures des administrateurs proposés par les collèges d'actionnaires. Dans le cadre du renouvellement de la gouvernance, le Conseil a également étudié la composition de ses comités spécialisés : membres, présidents et invités.

Fin 2021, le Conseil a entamé un examen sur les enjeux du prochain agrément et des nouvelles obligations.

De manière plus classique, les travaux du Conseil ont également porté sur : la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels et les questions liées à la gouvernance.

2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration

Placés sous l'autorité du Conseil d'administration, les comités spécialisés sont chargés, dans leurs domaines respectifs, de préparer ses travaux et de lui faire des recommandations, pour débats et décisions. Leur composition est annexée au rapport. En 2021 :

- Les travaux du **comité stratégique et du barème** ont porté sur la vision et les grandes orientations stratégiques de la Société, à 5 ans, dans un contexte où la réglementation européenne et française marque une forte ambition (réduction des emballages, suppression du plastique, tendance vers le réemploi et la consigne, objectifs de recyclage vers 100%, intégration de recyclé, mise en place d'une collecte hors foyer, prise en charge des coûts de nettoyage des emballages ménagers dans l'espace public, ...). Il a poursuivi ses réflexions sur la possible évolution du champ d'activité de Citeo pour répondre à des objectifs réglementaires de plus en plus élevés, aux attentes de l'opinion publique, aux besoins de ses clients qui vont au-delà du respect des strictes obligations liées à ses agréments, aux objectifs que Citeo s'est fixés dans le cadre de sa mission statutaire. Enfin, il a travaillé sur les évolutions des futurs agréments emballages ménagers et papiers graphiques ;

- Le **comité barème amont emballages ménagers** a mené différents travaux pour préparer le tarif 2022 emballages ménagers et plus particulièrement sur l'évolution de la modulation du tarif à l'UVC afin de limiter les effets excessifs pour un certain nombre de catégories d'emballages. Il a également examiné les critères d'éco-modulations pour 2022. Sur la base de ces travaux, le Comité a proposé un tarif 2022 au Conseil ;
- Le **comité barème amont papiers graphiques** a soumis une proposition de tarif 2022 papiers graphiques au Conseil en tenant compte des dispositions de la loi AGEC laquelle a supprimé le versement des contributions en nature pour les metteurs en marché issus du secteur de la presse. Il a travaillé sur les critères d'éco-modulations pour 2022 en proposant une suppression du bonus Triman du fait de l'obligation de marquage de l'info-tri à partir de 2022, ainsi qu'une augmentation du taux pour le malus huiles minérales conformément à la législation ;
- Les travaux et recommandations du **comité d'audit et de gestion des risques** ont principalement porté sur les comptes 2021 (simples et consolidés), les impacts de la crise sanitaire sur les activités de Citeo et Adelphe, les impacts de la Loi AGEC et de la loi Climat et Résilience sur les filières REP et notamment l'analyse des coûts supplémentaires à couvrir dès 2023 et l'étude de la solution à adopter pour mettre en place la Garantie Financière, le suivi du contrôle fiscal portant sur 2018 et 2019 ;
- Les travaux du **comité matériaux** ont essentiellement porté sur l'évolution des modulations tarifaires pour la filière emballages ménagers, notamment celles concernant les plastiques non recyclables et le PVC. Le comité a participé aux réflexions sur les éco-modulations 2022 pour les papiers graphiques dans un contexte législatif impactant la filière et son gisement. Le comité a suivi l'avancée des travaux sur la méthodologie de calcul de la recyclabilité et a débattu sur les critères pris en compte à chaque étape de la méthodologie. Le comité a suivi les premiers travaux engagés sur la standardisation de l'emballage ;
- Le **comité recherche & développement** a mené des travaux conjointement avec le comité matériaux sur la méthodologie proposée par la Société pour apprécier la recyclabilité des emballages et sur le critère relatif à l'existence d'une filière de recyclage. Il a débattu sur les critères pris en compte à chaque étape de la méthodologie et a également participé aux réflexions sur les éco-modulations 2022 papiers graphiques. De façon plus classique, le comité a assuré le suivi du bilan 2021 du programme R&D de Citeo, dont tous les projets sont en lien avec la feuille de route stratégique de Citeo. Il a noté que les travaux engagés par Citeo depuis dix ans ont permis une nette amélioration du recyclage du plastique ;
- Les recommandations et travaux du **comité des nominations et des rémunérations** ont porté notamment (outre les sujets plus classiques) sur la liste des candidats administrateur proposés par les collègues d'actionnaires et sur l'identification du profil du président du conseil d'administration de Citeo à la suite du renouvellement de la gouvernance et au souhait du président sortant de ne pas présenter sa candidature. Il a examiné les profils des nouveaux administrateurs dans le cadre de la composition des comités spécialisés et a travaillé sur la politique des invités permanents et ponctuels du conseil d'administration et de ses comités. Le comité a initié une analyse sur la succession du président du conseil d'administration de sa filiale Adelphe lequel atteindra la limite d'âge légal en décembre 2022.

3. La Direction générale

La Direction Générale de Citeo est assurée par Jean Hornain. Le conseil d'administration du 3 février 2021 a renouvelé son mandat pour une durée de 4 ans, expirant en septembre 2025.

IV. Adelphe, filiale de Citeo

1. Capital et actionariat

Au 27 avril 2022, le capital social d'Adelphe est de 40 000 euros, entièrement libéré et divisé en 400 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 100 euros.

Le capital social est détenu par quatre actionnaires de la manière suivante :

- 85% par Citeo ;
- 14,75% par deux associations représentant le secteur des vins et spiritueux ;
- 0,25% par un administrateur.

2. Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration est actuellement composé de 11 administrateurs, de 5 censeurs (qui prennent part aux délibérations avec voix consultative), et d'une censeuse d'État. La composition du conseil d'administration d'Adelphe est annexée au présent rapport.

Georges Ortola est le président du conseil d'administration d'Adelphe depuis le 4 septembre 2000.

En 2021, le conseil d'administration a examiné et débattu des sujets stratégiques, avec une attention particulière portée sur la vision stratégique de la Société et du groupe. Il a établi et suivi sa feuille de route axée sur les spécificités secteur et le savoir-faire de la Société. Il a assuré le suivi des objectifs spécifiques d'Adelphe notamment sa campagne pour promouvoir ses différentes actions de sensibilisation auprès des secteurs des vignerons, de la boulangerie-pâtisserie et autres commerces de bouche de proximité, le renforcement de ses partenariats pour cibler le plus grand nombre et ses groupes de travail sur l'éco-conception et la R&D. Le Conseil a également initié une démarche pilote de neutralité carbone et différents groupes de travail prospectifs. Les travaux du conseil ont également porté sur : la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels et les questions liées à la gouvernance.

3. Direction générale

Jean Hornain assure la Direction Générale d'Adelphe depuis le 2 février 2018.

D. Perspectives 2022

La stratégie mise en place par Citeo et Adelphe vise à une plus grande maîtrise du dispositif et à proposer plus de services et plus d'impact pour leurs clients, et ce dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes pour 2022.

- **Augmenter le geste de tri et optimiser les performances / les coûts du dispositif de collecte et de tri**
 - Poursuivre la simplification du geste de tri avec « l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages » ;
 - Poursuivre le plan de développement de la collecte et des actions d'augmentation de la performance : collecte innovante, IA (Intelligence Artificielle), déploiement des RVM (Reverse Vending Machine) ... ;
 - Déployer les AMI Hors Foyer et la plateforme Quitri® ;
 - Renforcer l'information du trieur et développer l'innovation en faveur du geste de tri ;
 - Mettre en place la consigne en Guadeloupe.
- **Répondre aux nouvelles obligations réglementaires de la loi AGEC pour l'outre-mer**
 - Prise en charge à 100% des coûts collecte et tri (+11 M€), et des coûts de nettoyage des déchets sauvages (+10 M€).
- **Poursuivre les programmes pluriannuels**
 - De R&D et d'innovation pour tendre vers une mise en marché 100% solutions ;
 - D'accompagnement des clients à l'éco-conception ;
 - De mobilisation du citoyen en faveur du geste de tri.
- **Lancer de nouveaux chantiers pour préparer l'avenir**
 - Préparer l'entreprise à s'engager sur de nouveaux périmètres : poursuite des appels à manifestation d'intérêt sur le réemploi et lancement d'AMI sur les déchets sauvages.
 - Préparer les prochains agréments pour les deux filières : les prochaines révisions des cahiers des charges seront l'occasion de repenser en profondeur l'organisation de la filière de manière à pouvoir répondre aux objectifs de recyclage européens.

2. Citeo œuvre pour les emballages ménagers

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par les Conseils d'administration de chacune des sociétés en date du 29 juin 2022. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2021 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège des deux sociétés, et rapprochées de la comptabilité générale de chacune des sociétés. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques de la filière emballages des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

A. Résultats consolidés 2021

I. Compte de résultat analytique consolidé

	Consolidé 2020	Consolidé 2021	Variation en %
Chiffre d'Affaires	798,8	831,8	4%
Coût des contrats avec les collectivités locales	- 624,3	- 649,8	4%
Autres actions pour la filière	- 84,9	- 89,7	6%
dont Mesures d'accompagnement	- 20,5	- 20,7	1%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	- 29,3	- 29,6	1%
dont Recherche et Développement	- 4,4	- 5,3	20%
dont Accompagnement à l'éco-conception	- 5,6	- 6,6	17%
dont Actions de sensibilisation	- 9,9	- 10,5	5%
autres actions	- 15,2	- 17,0	12%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	- 9,6	- 11,4	19%
Pilotage et Gestion	- 19,0	- 21,9	15%
Total charges d'exploitation	- 737,9	- 772,8	5%
Résultat d'exploitation	60,9	59,0	- 3%
Provisions et coût du risque client	0,5	0,2	- 54%
Résultat financier	0,0	0,6	1649%
Résultat exceptionnel	0,2	- 0,3	- 297%
Impôt sur les bénéfices	0,9	1,0	18%
Variation de la provision pour charges futures	- 62,5	- 60,5	- 3%
Résultat net	0,0	0,0	-

II. Analyse des résultats consolidés

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 831,8 M€, en hausse de 32,9 M€ soit +4% par rapport à 2020. Il est constitué, d'une part, des contributions des clients au titre de l'exercice 2021 s'élevant à 847,2 M€ et, d'autre part, de régularisations sur les exercices antérieurs pour -15,5 M€.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 649,8 M€. On constate une hausse des soutiens de 25,4 M€ ainsi qu'une augmentation des tonnages recyclés de +3,8% sur cette période.

Le cycle des mesures d'accompagnement 2018-2022 poursuit son déploiement en 2021. Le montant atteint 20,7 M€ soit un niveau proche de celui de 2020.

Les soutiens à la reprise des matériaux (notamment l'Aide aux Zones Éloignées) se montent à 29,6 M€, en progression de 1,1% par rapport à 2020.

Les actions de R&D atteignent 5,3 M€ soit une baisse de 0,9 M€.

Les actions d'accompagnement à l'éco-conception représentent 6,6 M€, en légère hausse de 1,0 M€.

Les actions de sensibilisation représentent 10,5 M€ en légère hausse par rapport à 2020.

Les autres actions représentent 17,2 M€, en progression de 1,8 M€, en raison notamment du renforcement des actions DOMCOM et de nouvelles obligations envers l'ADEME.

Les charges de Pilotage et Gestion sont en hausse de 2,9 M€, progression qui résulte en particulier du renforcement des systèmes d'information de l'évolution de la clé de répartition entre les filières des papiers graphiques et des emballages ménagers.

La provision pour charges futures augmente de 60,5 M€ afin de ramener le résultat net à zéro.

B. Résultats des sociétés agréées

I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées

	Adelphe 2021	Citeo Emb 2021	Consolidé 2021
Chiffre d'Affaires	66,4	765,4	831,8
Coût des contrats avec les collectivités locales	- 49,3	- 600,5	- 649,8
Autres actions pour la filière	- 7,5	- 82,2	- 89,7
dont Mesures d'accompagnement	- 0,2	- 20,5	- 20,7
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	- 1,5	- 28,1	- 29,6
dont Recherche et Développement	- 0,4	- 4,9	- 5,3
dont Accompagnement à l'éco-conception	- 0,4	- 6,2	- 6,6
dont Actions de sensibilisation	- 0,4	- 10,1	- 10,5
autres actions	- 4,6	- 12,4	- 17,0
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	- 1,3	- 10,2	- 11,4
Pilotage et Gestion	- 2,1	- 19,8	- 21,9
Total charges d'exploitation	- 60,1	- 712,7	- 772,8
Résultat d'exploitation	6,3	52,7	59,0
Résultat financier	0,1	0,6	0,6
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	0,1	- 0,2	- 0,1
Impôt sur les bénéfices	0,0	1,0	1,0
Variation de la provision pour charges futures	- 6,4	- 54,1	- 60,5
Résultat net	0,0	0,0	0,0

II. Relations avec les metteurs en marché

1. Évolution du nombre de contrats

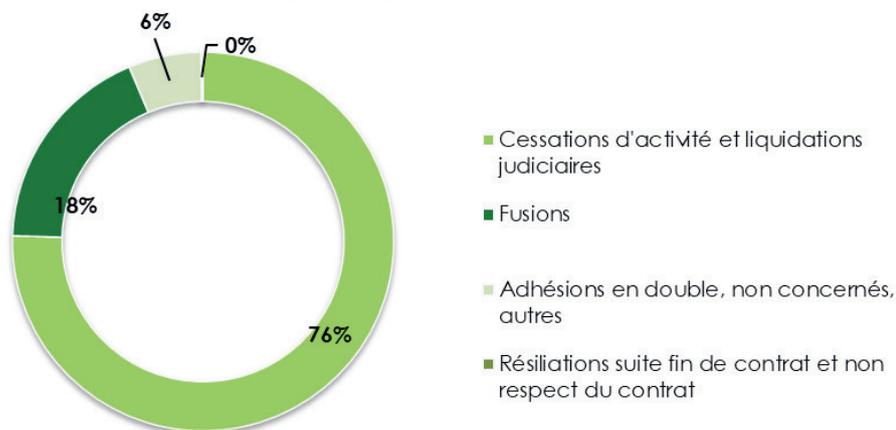
En 2021, 2709 nouveaux contrats et 616 résiliations de contrat sont comptabilisés. Le principal motif des résiliations reste la cessation d'activité qui représente 76% de la totalité des résiliations.

Ainsi pour la filière des emballages ménagers, le solde net de contrats Citeo et Adelphe à fin 2021 s'établit à 23 209.

<i>En nombre</i>	Citeo	Adelphe	Total
Clients au 31/12/2020	11 161	9 955	21 116
Nouvelles adhésions	2 363	346	2 709
Résiliations	- 510	- 106	- 616
Clients au 31/12/2021	13 014	10 195	23 209

Plusieurs entreprises appartenant à un même groupe, à une même enseigne ou à un franchiseur peuvent adhérer sous un seul contrat auprès de Citeo et d'Adelphe.

Répartition des motifs de résiliation en 2021
(CITEO et Adelphe)



2. Le gisement contribuant

Le gisement 2021 et 2020 par matériau et par société est le suivant :

En kt	Réel 2020*			ARC 2021**			Variation	%
	Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total		
Acier	260	8	268	247	8	255	- 14	- 5,0%
Aluminium	75	10	85	74	10	84	- 1	- 0,7%
Papier Carton	1 072	93	1 165	1 061	92	1 152	- 13	- 1,1%
<i>Dont Papier Carton autre que briques</i>	1 000	93	1 093	991	92	1 083	- 10	- 0,9%
<i>Dont Briques</i>	72	0	73	69	0	70	- 3	- 4,0%
Plastique	1 137	47	1 184	1 137	48	1 185	1	0,1%
Verre	1 541	998	2 538	1 552	1 007	2 559	21	0,8%
Autres matériaux	18	10	28	17	10	28	- 0	- 0,6%
Total gisement contribuant	4 103	1 165	5 268	4 088	1 175	5 263	- 5	- 0,1%

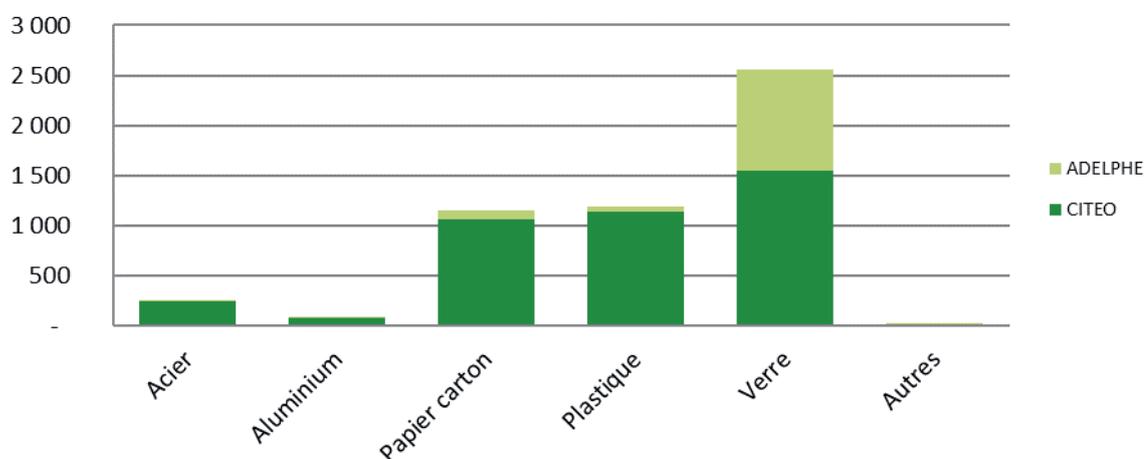
*Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2021

**Données de l'arrêté des comptes 2021

A noter : le tableau ci-dessus comporte des arrondis

Le gisement contribuant est en légère baisse (-0,1% par rapport à 2020). Il s'agit d'une estimation à l'arrêté des comptes 2021 qui restera à affiner après réception de l'ensemble des déclarations 2021.

Répartition du gisement contribuant au titre de 2021
par matériau et par société
(en kt)



3. Les contributions

- Contributions au titre de 2021 et 2020 par matériau et par société

	En M€	Réel 2020*			ARC 2021**			Variation	%
		Citeo	Adelphé	Total	Citeo	Adelphé	Total	Total	Total
Contribution au poids	Acier	11	0	12	11	0	12	- 0	- 1%
	Aluminium	8	1	9	9	1	10	0	3%
	<i>Papier Carton</i>	167	14	181	179	15	194	13	7%
	<i>Papier Carton autre que briques</i>	150	14	163	161	15	176	13	8%
	Briques	17	0	17	17	0	17	- 0	- 1%
	Plastique	370	18	387	406	19	425	37	10%
	Verre	20	12	32	21	14	35	2	7%
	Autres matériaux	7	3	10	8	5	13	3	33%
Contribution unitaire	Contribution unitaire	132	12	144	148	13	160	17	12%
	Total Contributions	715	60	775	780	67	847	72	9,3%

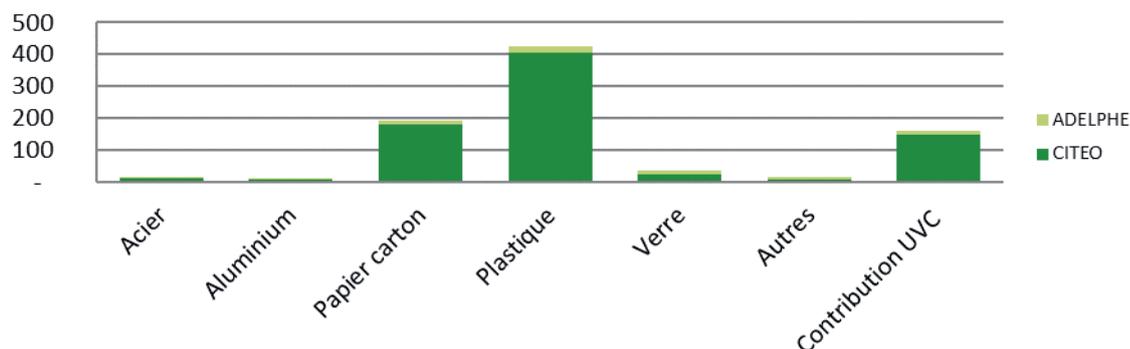
*Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2021

**Données de l'arrêté des comptes 2021

A noter : le tableau ci-dessus comporte des arrondis

La hausse des contributions entre 2020 et 2021 (+9,3%) s'explique principalement par un effet évolution du tarif destinée à couvrir les nouvelles obligations issues notamment de la loi AGECE, et par la hausse de la contribution unitaire du fait de l'augmentation du tarif à l'UVC (+12,5% en 2021).

Répartition des contributions au titre de 2021
par matériau et par société
(en M€)



Focus sur l'éco-modulation :

Eco-modulation – ARC 2021 (en M€)	Réel 2020*	ARC 2021**	Évolution 2021/2020
TOTAL BONUS	- 46,5	- 56,4	21%
Bonus - Réduction des emballages	- 3,0	- 3,0	- 1%
Bonus - Sensibilisation au geste de tri	- 40,9	- 53,4	31%
Bonus PE recyclé	- 2,6	–	–
TOTAL MALUS	3,0	3,0	0%
Malus 10%	1,7	1,7	- 1%
Malus 50%	0,8	0,8	0%
Malus 100%	0,4	0,4	1%
Impact Total en M€	- 43,6	- 53,4	23%

*Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2021

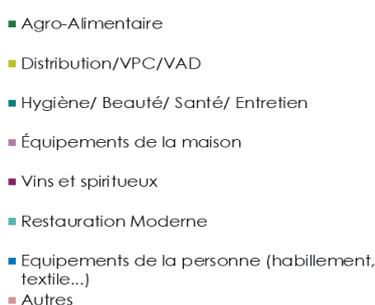
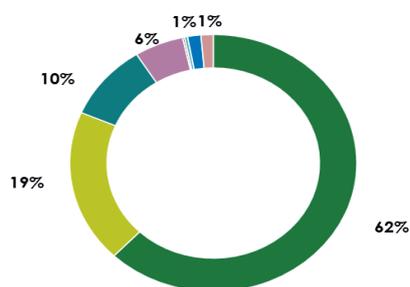
** Données de l'arrêté des comptes 2021

- **Cadrage entre les contributions au titre des années opérationnelles et le chiffre d'affaires comptable**

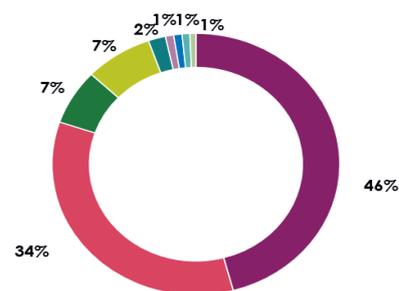
Citeo et Adelphe En M€	2020	2021	Total CA au titre de l'année
Régularisation au titre des années antérieures	15	- 7	–
CA au titre de 2020	783	- 9	775
CA au titre de 2021	–	847	847
Total CA comptable	799	832	

- Répartition des contributions par secteur d'activité (sur base des fiches déclaratives 2020)

Répartition des contributions par secteur d'activité CITEO (sur base des fiches déclaratives 2020)



Répartition des contributions par secteur d'activité Adelphe (sur base des fiches déclaratives 2020)



4. Sécurisation des contributions

- Respect des obligations contractuelles

Citeo et Adelphe ont relancé les clients n'ayant pas effectué leur déclaration des emballages mis en marché, et mis en place des campagnes de prospection à destination des cibles suivantes :

- Entreprises de la vente à distance ;
- Entreprises dans une démarche d'adhésion non finalisée ;
- Prospects identifiés via leurs demandes auprès du Service Clients de Citeo.

Cette démarche de prospection s'est articulée autour de campagnes téléphoniques et/ou d'envoi de courriers (LR avec AR) soit 2205 actions et/ou tiers contactés, ce qui a permis d'informer les entreprises concernées et de les inciter à adhérer.

Pour 2021, Citeo enregistre ainsi 362 nouveaux clients, pour un CA estimé à 905 K€.

La démarche de prospection d'Adelphe vers les secteurs d'activité des Vins & Spiritueux et métiers de la bouche, s'est articulée autour de campagnes téléphoniques et/ou d'envoi de courriers (LR avec AR) soit 500 tiers contactés, ce qui a permis de sensibiliser les entreprises concernées à la REP et aux nouveaux enjeux réglementaires les incitant ainsi à adhérer.

Pour 2021, Adelphe enregistre ainsi 323 nouveaux clients pour un CA estimé à 686 K€.

- Conformité des déclarations

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de Citeo et d'Adelphe.

Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément :

- Contrôles externes des déclarations :

Ces contrôles externes sont diligentés par des tiers indépendants et ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations emballages au regard de la REP.

En 2021, 116 contrôles réglementaires ont été réalisés, représentant 19% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2020).

Sur ces 116 dossiers de contrôles, 59 ont nécessité une demande de régularisation (43 demandes correctives sur 3 mois, et 16 demandes de mise en conformité sur 12 mois). L'impact financier net de ces 59 régularisations est de 2 836 K€ de sous-déclaration :

- o Régularisation de sous déclaration à effectuer : 3 859 K€ (34 clients concernés) ;
- o Régularisation de sur déclaration à effectuer : -1 023 K€ (25 clients concernés).

Pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :

- o Des anomalies de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative ; inexactitudes vis-à-vis des caractéristiques d'emballages, du nombre d'unités d'emballages et du nombre d'UVC déclarés.
- o Comme les campagnes précédentes, des thématiques d'erreurs liées aux nouveaux critères d'éco-modulation sont détectées.

Compte tenu du nombre important de corrections à effectuer (30% de plus qu'en 2020) et surtout des demandes de mises en conformité sur 12 mois (60% de plus qu'en 2020), les régularisations sont toujours en cours, à ce jour par les clients.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo et Adelphe ont mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des emballages mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues, à remettre au moins une fois tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 60 000€ pour une année. Un nouveau cycle a démarré avec la déclaration 2020. Le cycle actuel de 3 ans correspond aux déclarations 2020, 2021 et 2022. À fin décembre 2021, sur les déclarations 2020 et 2021, Citeo et Adelphe ont réceptionné 75 Rapports de Procédures Convenues.

Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :

Citeo et Adelphe ont également poursuivi les contrôles de déclarations en interne : réalisation d'analyses approfondies des déclarations présentant des variations N / N-1 importantes.

370 clients ont fait l'objet d'une étude détaillée de leurs déclarations.

Au total, près de 18% des contributions de Citeo et Adelphe a été contrôlé en 2021.

III. Relations avec les collectivités locales

1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes (<i>pop</i> ≥ 100 khab)	155	13	168
Comptes Clés (<i>pop</i> < 100 khab)	202	20	222
Comptes Locaux (<i>pop</i> ≤ 30 khab)	254	40	294
TOTAL	611	73	684

Au 31 décembre 2021, 684 collectivités territoriales sont en contrat avec Citeo ou Adelphe. Cela représente 4 contrats de moins qu'en 2020 en raison de la poursuite du regroupement de collectivités locales. Ces contrats CAP couvrent 34 940 communes (hors pourvoi).

- **Population couverte par un dispositif de collecte sélective**

En millions d'habitants	Population		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes (<i>pop</i> > 100 khab)	46,1	2,9	49,1
Comptes Clés (30 khab < <i>pop</i> ≤ 100 khab)	11,5	1,0	12,5
Comptes Locaux (<i>pop</i> ≤ 30 khab)	4,2	0,7	4,9
Total Population sous contrat	61,8	4,6	66,5
Pourvoi à Mayotte/Guyane	0,4	0,0	0,4
Total Population couverte par un dispositif de collecte	62,2	4,6	66,8

Les contrats CAP couvrent 66,5 millions d'habitants. À cette population s'ajoutent les habitants sous pourvoi à Mayotte et sur 4 territoires en Guyane (nouvelle population desservie) ayant accès à un dispositif de collecte sélective, soit 355 653 habitants (cf. 2.B.VII).

Ainsi, Citeo parvient en 2021 à couvrir globalement 100% du territoire (5 communes non desservies à date) par un dispositif de collecte sur la base de la population Insee 2017 contractuelle.

2. Les tonnages recyclés

En date de l'Arrêté des Comptes, les tonnages sont estimés sur la base de trois trimestres de déclaration des collectivités et des données collectées par les équipes opérationnelles.

Afin d'améliorer la comparabilité des données 2020 et 2021, les tonnages 2020 indiqués dans ce paragraphe correspondent aux tonnes réellement soutenues par Citeo et Adelphe une fois que l'intégralité des justificatifs des collectivités est reçue.

L'écart avec les chiffres communiqués dans le rapport d'activité 2020 correspond donc à la mise à jour des données entre les estimations de l'arrêté des comptes fin 2020 et le réel constaté.

En kt	Réel 2020*	ARC 2021**	Variation	%
Acier	110,8	112,2	1,5	1,3%
Aluminium	13,9	17,2	3,2	23,3%
Papier-carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)	37,6	39,6	2,0	5,4%
Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de collecte en déchèterie (PCNC)	648,0	712,0	64,0	9,9%
Papier/Carton en mélange	75,4	79,1	3,6	4,8%
Total plastique	325,2	352,8	27,6	8,5%
Verre	2 211,4	2 251,8	40,4	1,8%
Tonnes recyclées de collecte sélective	3 422,3	3 564,7	142,4	4,2%
Acier de mâchefers et compost	195,0	192,1	- 3,0	- 1,5%
Acier OMR	18,1	18,3	0,2	1,0%
Alu de mâchefers et compost	31,3	29,5	- 1,8	- 5,8%
Aluminium de OMR	2,0	2,3	0,3	13,4%
Tonnes recyclées hors collecte sélective	246,5	242,1	- 4,4	- 1,8%
Total tonnages recyclés contrat Collectivités	3 668,8	3 806,8	138,0	3,8%

Pourvoi	0,5	0,5	0,0	5,8%
Hors Foyer	0,5	0,8	0,3	71,1%
RVM	3,0	3,4	0,4	13,6%
Total tonnages recyclés	3 672,7	3 811,5	138,8	3,8%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2021

**données de l'arrêté des comptes 2021

L'augmentation des tonnages recyclés est de +138.8 kt, soit +3.8%, entre 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique en partie par un effet rebond suite aux fermetures de centres de tri et l'arrêt de la collecte causés par la crise sanitaire en 2020 (sur l'ensemble des légers) et par une amélioration de la performance de collecte sélective :

- Verre (+40,4 kt soit +1,8%) : conséquences du Plan d'Amélioration de la Collecte dans les zones à faible performance des précédentes années (densifications en zones urbaines des régions Île-de-France, Sud-Est, Centre-Est et Sud-Ouest) et impact de l'effet d'entraînement à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastique.
- Plastique (+27.6 kt soit +1,8%) : augmentation portée par l'extension des consignes de tri qui permet aujourd'hui à 41,6 millions d'habitants (+8.0 Mhab en 2021) de trier les pots, les barquettes et les films plastiques.
- Papier-carton non complexé (64.0kt soit +9.9%) : les tonnes collectées ont progressé de +12.3% entre 2020 et 2021 du fait notamment de nouveaux modes de consommation.

3. Les soutiens

Les soutiens aux collectivités sont composés de soutiens :

- À la Collecte sélective et au tri
- À d'autres formes de valorisation (valorisation énergétique...)
- À l'action de sensibilisation auprès des citoyens
- À la connaissance des coûts

- **Mise en place du soutien de transition**

Un soutien de transition a été mis en place pour inciter les collectivités dans la transformation du dispositif :

- En maintenant les performances de recyclage.
- En recherchant les moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques via des plans d'action.
- En les engageant dans la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques via un échéancier prévisionnel.

Le soutien de transition est calculé par comparaison des soutiens contractuels 2016 avec les soutiens de chaque année.

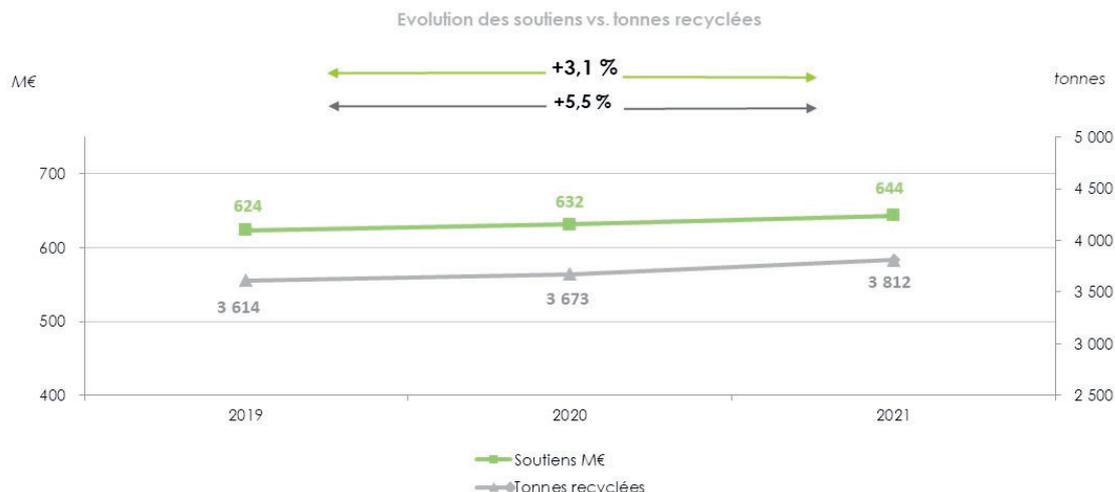
- **Soutiens au titre de l'année 2020 et 2021 par type de soutien**

en M€	Réel 2020*	ARC 2021**	Variation	%
Soutien à la collecte sélective et au tri (Scs)	350	384	33,8	9,7%
Soutien à la performance (Spr)	102	116	13,9	13,6%
Soutien au recyclage des métaux récupérés hors Collecte sélective (Srm)	7	7	- 0,1	- 0,8%
Soutien spécifique à la valorisation organique des papiers cartons pour les seules collectivités territoriales ultra marines (Svo)	0	0	0,0	-
Soutiens financiers à la valorisation énergétique des emballages dans les refus issus des centres de tri (Sve Refus)	7	7	0,3	3,8%
Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OMR (Sve OMR)	34	29	- 4,6	- 13,7%
Soutien à la communication (Scom)	10	10	0,2	1,7%
Soutien à l'ambassadeur de Tri (SAdt)	12	13	1,0	8,5%
Soutien à la connaissance des coûts (Scc)	9	10	0,6	6,7%
Soutien à la transition (STT)	102	68	- 33,3	- 32,8%
Soutien TOTAL	632	644	11,7	1,9%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2021

** données de l'arrêté des comptes 2021

L'augmentation de +1.9% des soutiens entre 2020 et 2021 est due à une progression des tonnes recyclées (+3.8% sur la période - notamment plastiques et cartons) qui vient augmenter sensiblement le soutien à la collecte sélective et le soutien à la performance, une partie de cette hausse étant absorbée par le soutien de transition.



- **Cadrage entre les soutiens au titre des années opérationnelles et les soutiens comptables**

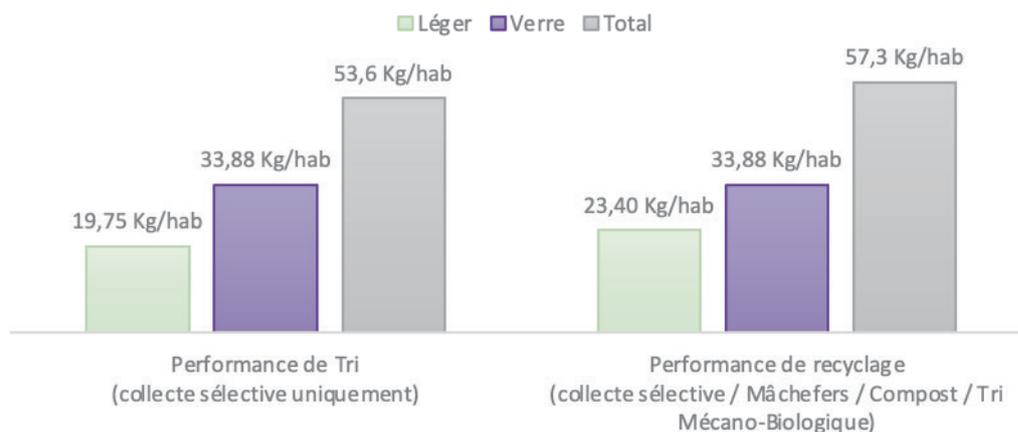
en M€	2019	2020	2021	Total soutiens au titre de l'année
Soutiens au titre de 2017	- 1	0	-	634
Soutiens au titre de 2018	- 3	1	0	616
Soutiens au titre de 2019	627	- 3	1	624
Soutiens au titre de 2020	-	627	5	632
Soutiens au titre de 2021	-	-	644	644
Total soutiens comptables (*)	623	624	650	-

- **Le Soutien à la Connaissance des Coûts (SCC)**

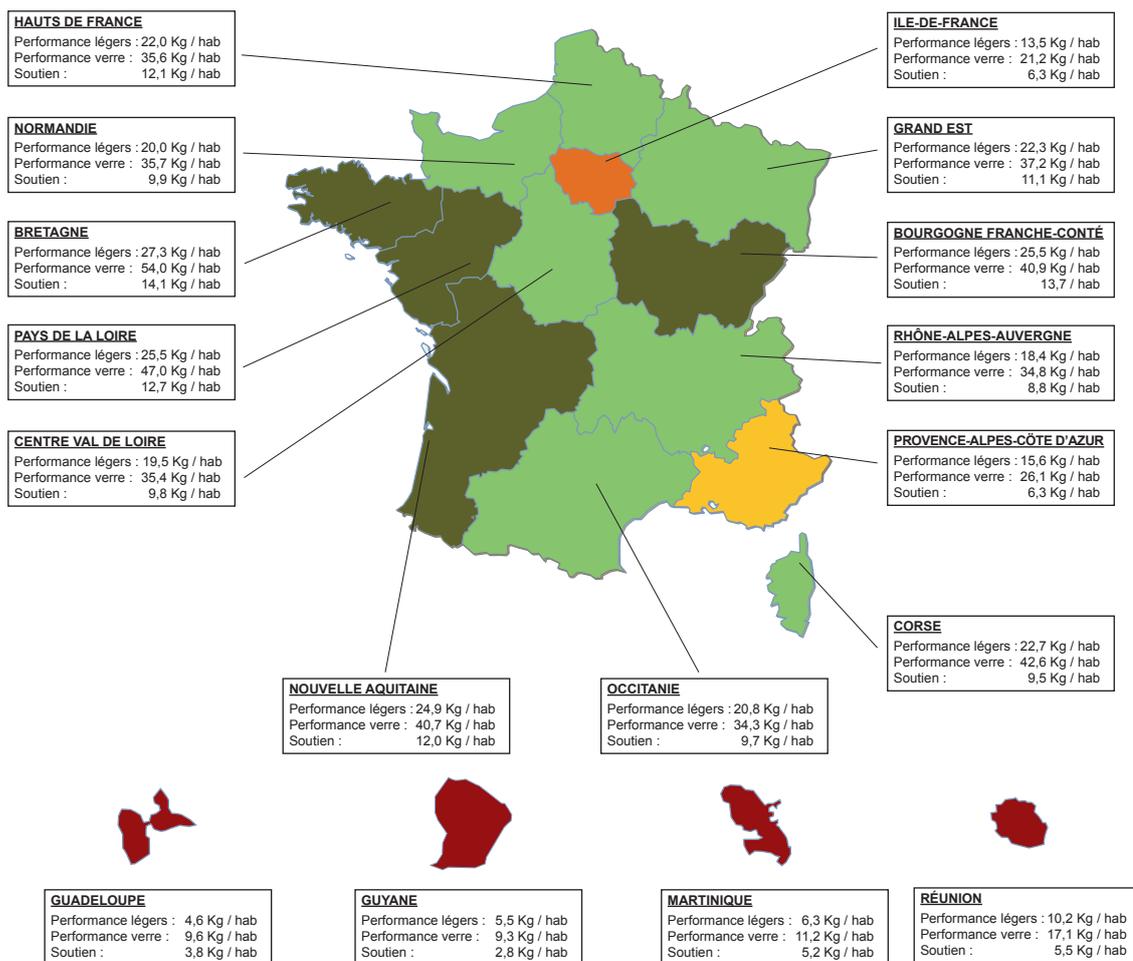
En 2021, le nombre de collectivités déclarant le SCC a encore progressé avec 95% des collectivités (représentant près de 63 millions d'habitants) mobilisées. Cette déclaration permet à ces collectivités d'avoir une connaissance plus fine des performances de leur dispositif de collecte sélective et de tri avec, selon l'organisation en vigueur, des données détaillées en termes de coûts et de tonnes. Avec l'appui des équipes de Citeo et d'Adelphe, elles disposent notamment d'indicateurs leur permettant de se comparer, d'identifier leurs marges de progrès et de définir les priorités à mettre en œuvre.

4. Performance de tri et de recyclage

Performances de tri et de recyclage 2021 en kg par habitant



5. Performance et soutiens par région



Performance de tri*



* Performance de tri = Performance légers + Performance verre

IV. Relations avec l'Outre-mer

1. Pourvois avec l'Outre-mer

Les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets à Mayotte et en Guyane (2 collectivités) ont sollicité Citeo pour pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers sur leur territoire, ce qui consiste à assurer à leur place, la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers, voire leur élimination. Citeo n'exerçant pas les activités d'opérateur de gestion des déchets, la mise en œuvre des pourvois a été confiée à plusieurs prestataires désignés par Citeo après publicité et mise en concurrence préalable.

- Des résultats de collecte qui se maintiennent

A Mayotte :

Malgré un contexte social et sanitaire toujours difficile, le service de collecte sélective et de tri a été maintenu sur l'année.

Pour augmenter les performances de collecte des emballages ménagers et des papiers et systématiser le geste de tri de la population, un projet de densification des points de collecte a été. Fin 2020, on dénombrait 153 points d'apport volontaire, appelés Tri-O, soit 544 bornes de collecte de proximité pour les emballages et les papiers sur l'ensemble du territoire de Mayotte.

En 2021, 33 Tri-O ont été déployés sur les 17 communes du département, soit 99 bornes supplémentaires. L'implantation de ces nouvelles bornes a fait l'objet d'actions de mobilisation et de sensibilisation auprès de la population.

L'objectif est bien de poursuivre la densification des points de collecte en 2022.

En Guyane :

Les deux territoires ont démarré la collecte sélective respectivement en septembre 2017 pour la CCOG (Communes de l'Ouest Guyanais) et en mars 2018 pour la CCEG (Communes de l'Est Guyanais). Les communes des deux territoires accessibles par la route sont équipées de bornes d'apport volontaire pour les emballages en métaux, en plastiques et en verre.

En 2021, les opérations de sensibilisation de proximité ont repris après avoir été mis en pause en 2020 du fait du contexte sanitaire. Citeo a recruté et formé une équipe d'ambassadeurs pour assurer des animations en poste fixe sur des lieux fréquentés (marchés, à proximité des grandes surfaces) et faire des campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les quartiers d'habitation.

Sur le territoire de l'Est Guyanais, les consignes de tri ont été étendues aux emballages en papier-carton et aux papiers graphiques. Cette opération a nécessité le renouvellement de la signalétique sur les bornes d'apport volontaire ainsi que le changement des opercules des bornes pour faciliter le geste de tri des habitants.

La collecte des sites isolés, notamment sur le lieu-dit de Trois Sauts composés de villages situés le long du fleuve de l'Oyapock sur le territoire de l'Est Guyanais, s'est poursuivi en 2021 avec une augmentation des tonnages collectés. Les habitants ont été équipés de fûts métalliques de 200 litres et de sacs jaunes qui permettent de stocker les emballages. Ces sacs sont ensuite descendus en pirogue jusqu'à la ville de Saint Georges où ils réintègrent le dispositif routier de collecte.

Sur l'ouest Guyanais, un projet de densification de 18 points d'apport volontaire, soit 54 bornes supplémentaires, a été engagé sur la ville de Saint Laurent du Maroni.

2. Les actions en Outre-mer

Des dispositions propres aux territoires ultra-marins de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) votée en février 2020 sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021, notamment la prise en charge de 100% des coûts optimisés pour ces collectivités.

Le cahier des charges « emballages ménagers » a donc été modifié. Citeo a proposé aux collectivités une convention de mise en œuvre de ces nouveaux soutiens financiers. La convention prévoit le versement de soutiens au fonctionnement sur la base de validation de critères qui permettent d'évaluer les dispositifs de collecte et de tri mis en place, ainsi que des soutiens à l'investissement pour permettre la mise en œuvre de projets pour augmenter la performance environnementale à un coût maîtrisé.

Près de 60 projets portés par des collectivités locales ont été identifiés, principalement sur des actions de densification et d'amélioration de la desserte en habitat collectif.

Afin de réduire le bilan économique et environnemental de la valorisation des déchets issus de la collecte sélective, et de contribuer au développement des territoires ultra-marins, Citeo a décidé d'encourager la création de filières locales de valorisation des matériaux via un accompagnement financier et technique des porteurs de solutions. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2021, la sélection des lauréats et la mise en œuvre des projets se dérouleront en 2022.

3. La consigne en Guadeloupe

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit, en amont de la décision en 2023 de lancement d'une consigne pour recyclage sur l'ensemble du territoire national, la possibilité de mettre en place, après demande des collectivités locales et avis favorable de la Région, des dispositifs de consigne sur un territoire régional, notamment en Guadeloupe.

C'est dans ce contexte que le Conseil régional de Guadeloupe et les collectivités locales guadeloupéennes ont lancé l'étude d'un tel dispositif et que les metteurs en marché opérant sur ce territoire ont entrepris des travaux de préfiguration visant à définir les modalités et les conditions dans lesquelles cette dynamique régionale de mise en place d'une consigne pour recyclage des emballages de boisson en Guadeloupe pourrait s'envisager. Citeo a été sollicitée pour réaliser ces travaux avec l'accord des principaux metteurs en marché concernés. Sa conduite a été assurée par un Comité de Pilotage rassemblant ces metteurs en marché.

Les travaux conduits par CITEO avec le Comité de Pilotage du projet composé des principaux metteurs en marché et distributeurs ont permis de dégager les conditions essentielles (périmètre, gouvernance, marquage, schéma de consigne, modèle économique...) qui devront régir le dispositif de consigne en Guadeloupe. Ces éléments sont exposés dans une note de principe qui a été transmise à la Région et aux Collectivités Locales de la Guadeloupe le 10 février 2022.

Sur la base de ces principes et conditions, il appartient désormais à la région et aux collectivités locales de formuler, le cas échéant, une demande de mise en place de la consigne à l'État.

En effet, si le Comité de Pilotage a confirmé sa volonté de faire progresser significativement les performances de collecte des emballages de boisson, il a aussi exprimé sa préoccupation sur l'adhésion de la population à ce dispositif de consigne. Le Comité de Pilotage souhaite donc avant toute chose, et toute communication extérieure sur le projet, discuter de ces éléments avec la Région Guadeloupe et les Collectivités et se donner le temps de poursuivre la réflexion pour mieux appréhender cette question de l'adhésion des Guadeloupéens, essentielle pour la réussite d'un tel projet.

V. Soutiens à la reprise des matériaux

Après une année 2020 marquée l'épidémie de COVID qui a engendrée un ralentissement global de l'économie, 2021 s'est traduit par un nouveau dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activité. Les difficultés d'écoulement voire de stockage des matériaux ont laissé place à un contexte favorable pour les matières recyclées. La reprise d'activité soudaine a entraîné rapidement des tensions sur les matières vierges, renforçant l'attrait sur les matières issus du tri de la collecte sélective. Une tendance haussière des prix de reprise a été observée tout au long de l'année, atteignant même des « records » pour certains matériaux.

- Les métaux : le redémarrage des principaux secteurs consommateurs (automobile, construction) a permis de garantir un écoulement constant
- Les plastiques : la hausse du prix du baril de pétrole (et donc l'accès à la matière vierge) ainsi que les engagements volontaires de grands distributeurs ont assuré un débouché constant pour le PET clair. Les résines telles que le PEHD/PP/PS ou le PET foncé ont eux aussi bénéficié de la reprise économique (pièces de construction, pièces automobiles).
- Le papiers-cartons d'emballage : ce secteur a continué son essor grâce à l'évolution des modes de consommation et la présence toujours plus importante du e-commerce. Cela se traduit notamment par de gros besoins industriels qui favorisent une demande importante sur les cartons recyclés.
- Le verre : en 2021, les secteurs du verre d'emballage utilisateurs de calcin ont été fortement impactés par la crise. Un effet ciseaux entre la production de verre en baisse, et la collecte sélective de verre en hausse a généré d'importants stocks en verre brut et traité. Les verriers se sont organisés pour maintenir leurs engagements de reprise du verre aux collectivités et ont absorbé les surcoûts nécessaires à la mise en place de stocks déportés. Dans ce contexte, les collectivités n'ont pas rencontré de problématique d'évacuation du verre collecté mais le prix de reprise du verre a été impacté par les effets de la crise sanitaire. En fin d'année 2021, les niveaux de productions semblent revenir à leurs niveaux d'avant crise mais les stocks générés en 2020 et 2021 vont continuer de peser sur le dispositif. Les verriers poursuivent leurs efforts pour trouver des solutions alternatives d'utilisation du calcin et diminuer les stocks, notamment l'export de verre brut dans des pays limitrophes (100 000 t exportées en 2021)

1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage

La reprise des matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre 4 modes de reprise proposés à chaque collectivité :

- la reprise Option Filières apportée par les sociétés agréées et mise en œuvre par les filières Matériaux ;
- la reprise Option Fédérations apportée par les fédérations et mise en œuvre par leurs clients ;
- la reprise Option Individuelle mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité ;
- la reprise Option Titulaire (uniquement pour le standard flux développement) mise en œuvre par Citeo.

Citeo présente chacune de ces options de reprise de manière objective, transparente et non-discriminatoire à chaque collectivité. La collectivité choisit librement l'une de ces quatre options de reprise pour chaque standard par matériau.

Reprise Filières	Reprise Fédérations	Reprise Individuelle	Reprise Titulaire (standard flux développement uniquement)
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les Adhérents Labellisés des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mises en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par Citeo
Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo
Critères de qualité communs = Standards par matériau			
+ Prescriptions Techniques Particulières	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Prescription Technique Particulières
- Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières et garanti à zéro par Citeo	- Prix garanti à zéro pour chacun des matériaux sous réserve d'un engagement de la Collectivité de faire reprendre par un même Repreneur la totalité de ses tonnes triées du ou des matériau(x) concerné(s)	- Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	- Prix de reprise nul proposé par Citeo
-Prix identique pour toutes les collectivités, basé sur une formule de calcul définie dans le contrat type de reprise	- Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre (sauf offre nationale publique conforme au principe de solidarité)		- Offre identique pour toutes les collectivités (conforme au principe de solidarité)

Quelle que soit l'option choisie, les sociétés agréées versent à la tonne recyclée à toute collectivité pouvant répondre aux conditions suivantes :

- Les matériaux sont triés conformément aux standards par matériau ;
- Les matériaux triés ont fait l'objet d'un recyclage et les justificatifs relatifs à ce recyclage ont été transmis aux sociétés agréées.

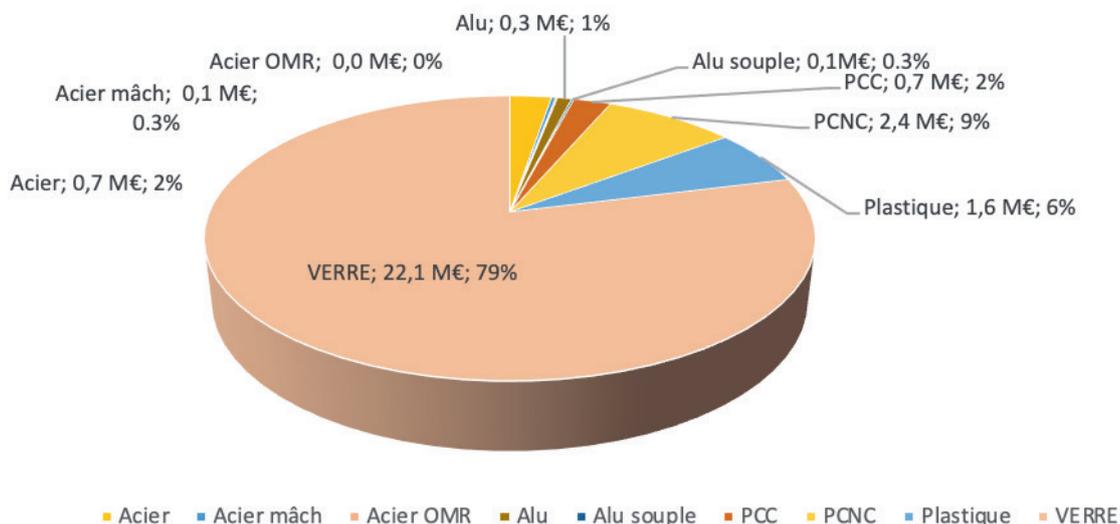
2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)

L'AZE est une compensation du surcoût de transport lié à la desserte des zones éloignées (collectivités distantes des usines de recyclage). Elle n'est versée qu'aux repreneurs respectant le principe de solidarité, c'est-à-dire qui pratiquent une offre de reprise avec un même prix sur tout le territoire. C'est le cas pour les offres de la reprise option filières pour tous les matériaux et pour trois acteurs de la reprise option fédérations pour un tonnage limité sur le standard Papier Carton Complexé (PCC).

- **Montants de l'AZE 2021**

Le montant total de l'AZE au titre de 2021 s'élève à 27,8M€ et évolue de +6% par rapport à 2020.

Répartition de l'AZE par catégorie



- **Évolution du montant de l'AZE entre 2021 et 2020**

	Evolution 2021/2020	Constats
Acier	- 4%	L'année 2020 était une année particulière. La crise Covid avait eu pour effet un accroissement des distances de recyclage.
Acier Mâchefers	32%	Hausse des parts de marché de l'option filière
Acier OMR	- 71%	Baisse des parts de marché de l'option filière
Alu	6%	Augmentation principalement liée à l'augmentation des tonnes et au transfert des canettes en Acier vers des canettes en aluminium.
Alu souple	130%	Hausse des tonnes liée au développement du projet Métal et à une meilleure captation en centre de tri
PCC	5%	Hausse des tonnes : effet d'entraînement lié à la communication de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et à quelques déstockages
PCNC	10%	Effet d'entraînement lié à la communication de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et à l'évolution des modes de consommation (notamment l'essor de la vente à distance)
Plastique	- 2%	Hausse des tonnes en lien avec le développement de l'extension des consignes de tri mais évolution à la baisse des tranches de barème kilométrique et de la distance moyenne vers les recycleurs. Ces distances avaient légèrement augmenté en 2020 pendant la période covid.
VERRE	7%	Allongement des distances vers des pays limitrophes pour trouver des débouchés adaptés
TOTAL AZE	6%	-

Ce qu'il faut retenir :

Les tonnages recyclés d'aluminium souples continuent d'augmenter fortement. La modernisation des centres de tri et l'extraction des petits aluminiums sur les fines participent à cette augmentation.

La communication liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a un effet d'entraînement positif sur tous les matériaux.

3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations

Les sociétés agréées participent au financement de prestations qui sont liées aux obligations de contrôle et d'information spécifiques assurées par les filières matériaux ou par les fédérations dans le cadre de leur mission de relais et d'interface entre les sociétés agréées et l'ensemble des repreneurs et recycleurs concernés. Ces prestations peuvent être de 5 types :

- Analyse complémentaire de la composition des flux triés et repris ;
- Action de prévention visant à anticiper les problèmes de qualité ;
- Audit de traçabilité des opérations de reprise et de recyclage ;
- Vérification de la pertinence et de l'application des procédures qualité des repreneurs et recycleurs ;
- Consolidation et contrôle des données à transmettre aux sociétés agréées concernant la qualité et la traçabilité.

Le financement de ces prestations s'est traduit par une charge de 1.1 M€ en 2021.

4. Conditions économiques de la reprise des matériaux

Le cadre déclaratif ayant évolué depuis 2018, CITEO et ADELPHE ne disposent pas à la date de compilation du présent rapport des données relatives aux mâchefers. En effet, les données relatives aux parts de marché par option de reprise réparties en population, en nombre de contrat et en tonnes pour les métaux de mâchefers feront l'objet d'une communication ultérieure dès lors que des données complètes seront disponibles.

Ces éléments et l'ensemble des informations sur les conditions de la reprise des matériaux en 2021 sont des éléments provisoires. Les données définitives seront présentées au Comité de Concertation Reprise et Recyclage prévu le 16 septembre 2022.

Les données des prix de reprise des matériaux ne sont pas disponibles à la date de compilation du rapport d'activité. Ils seront également communiqués à l'issue de l'étude ADEME Amorce sur les prix de reprise (étude attendue pour août 2022).

- Part de marché en population, en nombre de contrats et en tonnes par matériaux

Ces données sont communiquées à titre provisoire, en attente de validation par le comité de concertation pour la reprise et le recyclage Emballages prévu en septembre 2022.

Année 2021	Parts de marché en population				Parts de marché en nombre de contrats				Parts de marché en tonnages			
	ROFIL	ROFED	ROI	ROD	ROFIL	ROFED	ROI	ROD	ROFIL	ROFED	ROI	ROD
Acier CS	40%	53%	7%	NA	45%	52%	3%	NA	37%	57%	6%	NA
Aluminium CS	35%	56%	9%	NA	43%	53%	5%	NA	36%	56%	8%	NA
Papier Carton (PCNC)	24%	65%	10%	NA	41%	55%	4%	NA	34%	62%	3%	NA
Papier Carton (PCM à trier)	0%	0%	100%	NA	0%	0%	100%	NA	0%	0%	100%	NA
Papier Carton (PCM triés)	0%	3%	97%	NA	0%	3%	97%	NA	0%	1%	99%	NA
Papier Carton (PCC)	59%	39%	2%	NA	62%	38%	1%	NA	64%	35%	1%	NA
Plastique	30%	48%	4%	17%	56%	33%	2%	9%	47%	44%	4%	4%
Verre	98%	0%	2%	NA	99,60%	0,10%	0,30%	NA	98,10%	0,30%	1,60%	NA

Ces données sont communiquées à titre provisoire, en attente de validation par le comité de concertation pour la reprise et le recyclage Emballages prévu en septembre 2022.

- Répartition géographique des tonnages par mode de reprise

Ces données sont communiquées à titre provisoire, en attente de validation par le comité de concertation pour la reprise et le recyclage Emballages prévu en septembre 2022.

Année 2021	ROFIL				ROFED				ROI			
	France	UE	Asie	Reste du monde	France	UE	Asie	Reste du monde	France	UE	Asie	Reste du monde
Acier collecte sélective	60%	40%	0%	0%	36%	64%	0%	0%	76%	24%	0%	0%
Acier mâchefers	100%	0%	0%	0%	79%	21%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Acier OMR	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	94%	6%	0%	0%
Aluminium collecte sélective	79%	21%	0%	0%	15%	85%	0%	0%	23%	77%	0%	0%
Aluminium mâchefers	100%	0%	0%	0%	93%	7%	0%	0%	58%	42%	0%	0%
Aluminium OMR	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Papier Carton (PCNC)	100%	0%	0%	0%	58%	41%	1%	0%	62%	32%	6%	0%
Papier Carton (PCC)	72%	28%	0%	0%	35%	64%	1%	0%	62%	38%	0%	0%
Plastique	69%	31%	0%	0%	68%	30%	2%	0%	75%	24%	0%	0%
Verre	96%	4%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	3%	97%	0%	0%

5. Reprise des matériaux dans les DOM COM

Dans cette option de reprise spécifique, Citeo garantit une reprise en toutes circonstances de l'ensemble des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards par matériau, à un prix positif ou nul, départ centre de tri ou unité de traitement ou plateforme de regroupement.

Pour mettre en œuvre cette option spécifique de reprise, Citeo a contractualisé avec onze prestataires qui assurent la reprise et le recyclage de près de 40 000 tonnes d'emballages triés par les habitantes et les habitants.

Pour les matériaux dont les recettes sont supérieures aux coûts de prestations, Citeo reverse les recettes aux collectivités locales concernées. Le montant pour 2020 s'élève à 140 690 €.

Ce qu'il faut retenir :

La reprise d'activité sur tous les marchés utilisateurs a tiré vers le haut, parfois à des niveaux historiques, les prix de reprise des matériaux triés.

VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité

Quelle que soit l'option de reprise, les repreneurs signataires d'un contrat de reprise avec leurs collectivités déclarent à Citeo les tonnes reprises et effectivement recyclées, conformes au standard et les éléments de traçabilité jusqu'au recycleur-utilisateur final via la plateforme dématérialisée Oscar, mise à leur disposition.

1. Contrôles de la qualité des matériaux triés

• Déroulement des contrôles qualité réalisés

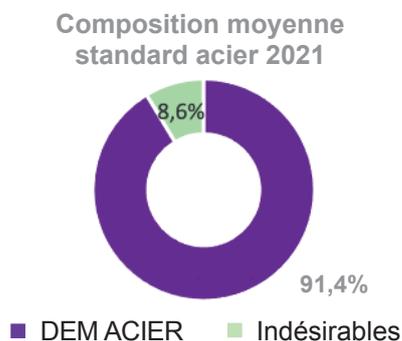
Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri. Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en France, en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées afin d'établir la teneur d'emballages et/ou en papiers graphiques, la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage et la mesure du taux d'humidité.

Le premier semestre de l'année 2020 a été marqué par une baisse du nombre de caractérisations, causée par la crise et les restrictions sanitaires. Toutefois, le nombre total d'analyses effectuées demeure relativement stable par rapport à l'année précédente grâce à l'intensification du rythme des caractérisations au cours du second semestre.

- **Déchets d'emballages en acier**

L'ensemble des centres de tri sont équipés d'Overband dont la fonction est d'extraire les métaux ferreux (principalement les aciers).



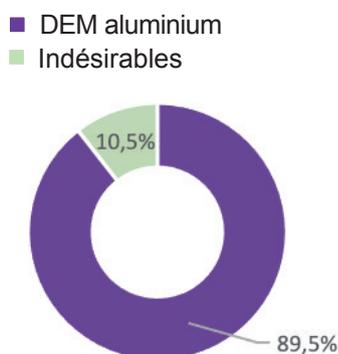
Selon les 128 analyses réalisées à partir d'acier de collecte sélective dans les centres de tri en 2020, la teneur moyenne en Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) en acier s'élève à 91,4%, un chiffre stable par rapport aux années précédentes qui demeure relativement éloigné du standard (95% d'emballages en acier pour une teneur minimale en acier magnétique de 88%).

- **Déchets d'emballages en aluminium**

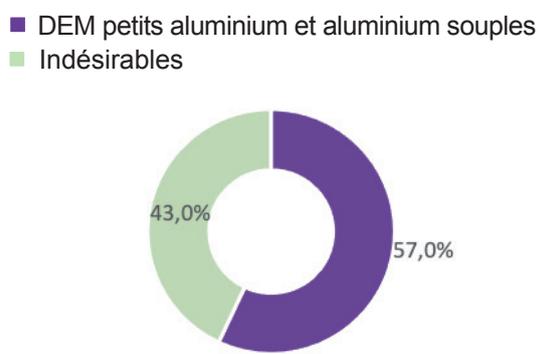
Suivant le niveau de modernisation des centres de tri les métaux non ferreux sont extraits de deux manières différentes :

- Manuellement par un opérateur de tri ;
- Mécaniquement par une machine à courant de Foucault (MCF).

Composition moyenne standard aluminium 2021



Composition moyenne standard petits aluminium et aluminium souples 2021



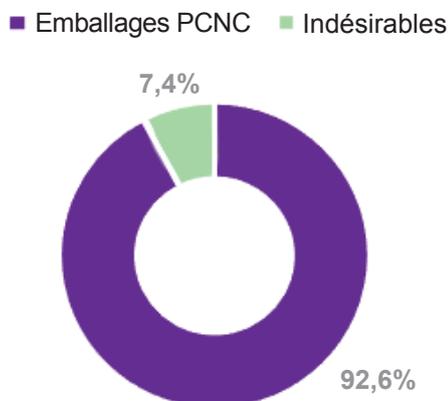
En 2021, 119 analyses ont été réalisées à partir d'aluminium rigide issu de collecte sélective. Le taux de présence en aluminium rigide observé (89,5%) dans les balles satisfait pleinement aux exigences minimales du standard (soit une teneur en emballages en aluminium de 65% qui correspond à une teneur minimale en aluminium de 45%).

34 analyses ont également été réalisées à partir de petits emballages et d'emballages souples en aluminium, mettent en évidence un taux d'emballage en aluminium de 57%. Toutefois, la conformité au standard (40% de teneur en aluminium) ne peut être déterminée qu'en sortie de pyrolyse par les recycleurs finaux.

- **Déchets d'emballages en papier-carton non complexé**

Les emballages en papier-carton sont principalement triés manuellement ou mécaniquement. Les centres de tri modernisés sont équipés en machines de tri optique pour le tri des papier-cartons qui, pour l'instant, nécessitent encore un contrôle manuel important en sortie.

Composition moyenne standard PCNC 2021

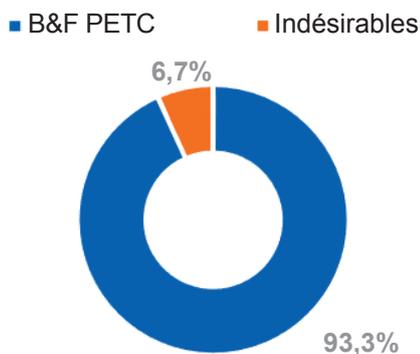


En 2021, 181 caractérisations ont été réalisées dans les centres de tri et sur les sites de recyclage. La qualité globale mesurée est relativement stable par rapport aux années précédentes.

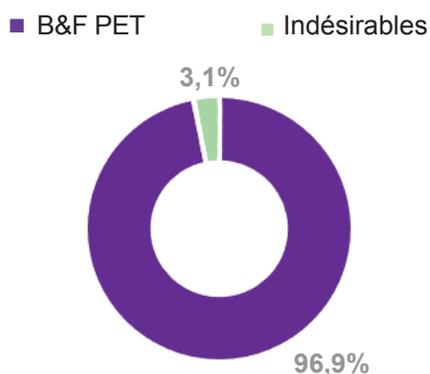
- **Déchets d'emballages ménagers de bouteilles et flacons plastiques hors extension des consignes de tri**

Pour les territoires dont les centres de tri ne sont pas encore équipés pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des emballages en plastique, seules les bouteilles et flacons plastiques sont triés soit manuellement soit par le tri optique qui permet la reconnaissance automatique de la résine et de la couleur.

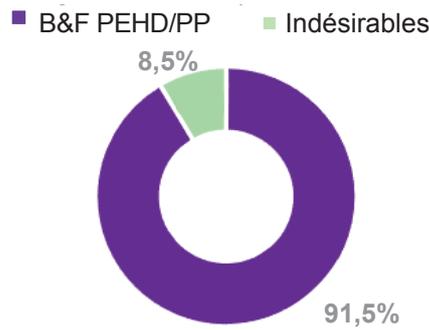
Composition moyenne standard PETC (hors ECT) 2021



Composition moyenne standard PETF (hors ECT) 2021



Composition moyenne standard PEHD/PP (hors ECT) 2021



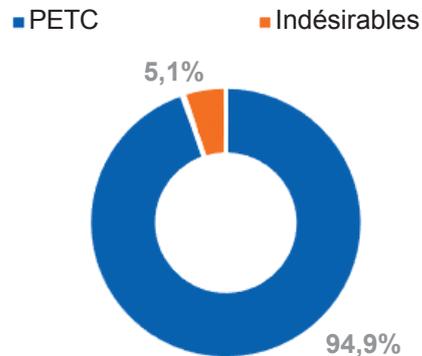
En 2021, 308 caractérisations ont été réalisées sur les trois standards plastiques hors ECT, dans les centres de tri et sur les sites de recyclage.

Parmi l'ensemble de ces standards bouteilles et flacons dont la pureté attendue est de 98%, on observe que seul le PET foncé est le standard qui se rapproche le plus des exigences qualité (96,9%). Pour le PET clair (93,3%) et le PEHD/PP (91,5%) le décalage reste néanmoins relativement stable par rapport aux mesures des années précédentes.

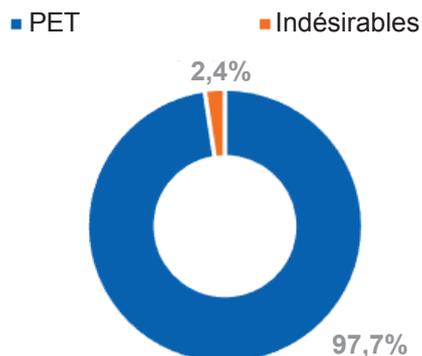
- **Déchets d'emballages ménagers en plastique issu des zones en extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique**

Les flux plastiques produits par les collectivités participant à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique font l'objet d'un suivi particulier de la composition des balles. Les standards plastiques issus du tri de ces emballages sont composés de bouteilles et flacons ainsi que de pots et barquettes.

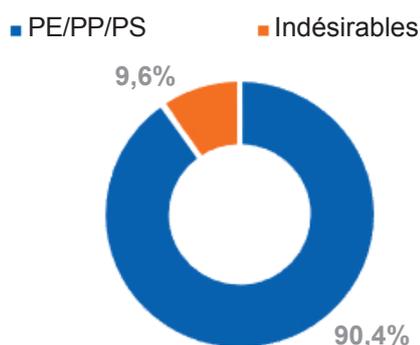
Composition moyenne standard MIX PETC 2021



Composition moyenne standard MIX PETF 2021



Composition moyenne standard PE/PP/PS 2021



En 2021, 216 caractérisations ont été réalisées sur les standards plastique en ECT, dans les centres de tri et sur les sites de recyclage.

Le taux de pureté attendu pour les standards plastiques en ECT est également de 98%. Seul le PET foncé ou coloré respecte globalement les exigences qualité (97,7%). Pour le PET clair (94,9%) et le PEHD/PP (90,4%) le décalage reste néanmoins relativement stable par rapport aux mesures des années précédentes.

• Déchets d'emballages en verre

Les emballages ménagers en verre font l'objet d'une collecte séparée. Une fois collectés, ils sont acheminés vers des plates-formes de regroupement, puis chez un traiteur qui trie et prépare le verre en calcin. Celui-ci est ensuite directement utilisé dans les fours verriers pour la production de nouvelles bouteilles.

Les camions réceptionnés en centre de traitement font l'objet presque systématiquement d'un contrôle visuel. Les données sont ensuite renseignées dans une interface web commune aux verriers (Verre Avenir) et aux traiteurs (Cyclem).

Résultats de l'année 2021 communiqués par Cyclem et Verre Avenir :

Niveau de qualité	2020	2021
Bonne	95,4%	69%
Moyenne	3,8%	30%
Mauvaise	0,8%	1%

Le niveau de qualité des camions réceptionnés reste en majorité bon. La crise Covid a priorisé les actions de toutes les parties prenantes du dispositif de recyclage du verre sur d'autres sujets urgents. Une dégradation de la qualité du verre est à noter en 2021. En 2022, l'ensemble des processus de suivi et de correction de la qualité est à nouveau opérationnel. Les alertes qualité font à nouveau l'objet de plan d'actions partagés entre la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France, ses Adhérents, Citeo et Adelphe.

2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

• La traçabilité

La traçabilité complète est assurée dès lors que les éléments suivants sont connus : l'identité du repreneur (nom et adresse), la dénomination du produit livré, la date de reprise et de livraison, le poids accepté conforme au standard, le point d'enlèvement et l'identité des recycleurs-utilisateurs finaux de la matière (nom et adresse).

Les tonnes (par standard par point d'enlèvement), ainsi déclarées par les repreneurs, sont mises en cohérence avec les éléments saisis par les collectivités sur le « Portail Collectivité ». En cas d'incohérence, la Collectivité a jusqu'au 30 juin de l'année N+1 pour modifier et/ou faire modifier et justifier les données déclarées par leurs repreneurs.

• Les contrôles

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, Citeo procède ou fait procéder par des prestataires, aux contrôles externes sur pièces ou sur place chez les repreneurs, et chez les recycleurs-utilisateurs finaux de la matière. Un audit peut nécessiter d'intervenir chez chaque acteur du centre de tri jusqu'au recycleur final.

Ces contrôles concernent au minimum :

- La traçabilité des matériaux, afin de vérifier, sur une sélection de lots que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison : bons de livraisons, tickets de pesées...);
- La vérification que les tonnages exportés en dehors de l'Union Européenne ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

Le référentiel retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union Européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- L'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;
- Le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles permettant de traiter les déchets d'emballages ménagers ;
- L'entreprise a un système de gestion des déchets de son activité permettant leur élimination dans des conditions conformes à la législation nationale du pays dans lequel elle exerce son activité.

• Bilan

Depuis 2018, 265 contrôles ont été réalisés dont 60 hors Union Européenne.

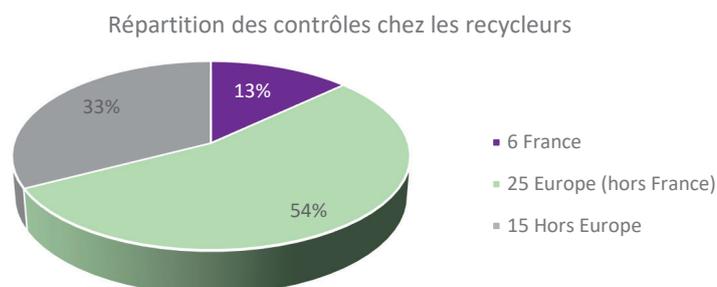
La mondialisation du marché des déchets et leur recyclage hors U.E, pour une minorité d'entre eux, ont été au cœur de l'actualité depuis 2019. C'est pourquoi Citeo a décidé d'augmenter nettement le nombre d'audits de conformité hors Union Européenne. Dans ce contexte Citeo a mené une réflexion avec ses parties prenantes pour sécuriser ces opérations de recyclage. Le référentiel de contrôle ainsi mis à jour a été envoyé pour avis aux ministères courant 2021. Il est actuellement en attente de leur retour.

Les tonnes exportées hors Union Européenne représentent moins de 1 % des tonnes recyclées annuellement alors que les audits de conformité afférents représentent 23 % des audits commandés.

Bilan des audits 2020 (données finalisées en 2021) :

En 2020, la crise sanitaire mondiale a fortement ralenti la programmation des contrôles (fermeture de sites, annulations des programmations, allongement des délais de programmation). Le nombre de contrôles a par conséquent été ajusté à la baisse. Ainsi, 46 contrôles ont été commandés chez les recycleurs. Pour s'adapter à la situation de la crise sanitaire, 25 audits soit 54 % ont été réalisés à distance (audit documentaire).

Sur les 46 contrôles commandés, 31 concernaient des recycleurs situés en Europe et 15 hors Europe :



Bilan sur la traçabilité : Sur les 1 037 lots contrôlés soit 24 206 tonnes. 45 % ont fait l'objet d'une procédure de levée de défaut de traçabilité ;

Les lots non retrouvés lors des contrôles effectués par les bureaux d'études représentent des non-conformités administratives : les informations de déclaration n'ont pas permis de retrouver la traçabilité de ces camions lors des contrôles : n° de lot erroné, intermédiaire non mentionné, rupture de charge non déclarée ;

Pour ces lots, les bureaux d'études interrogent les repreneurs et/ou intermédiaires concernés par le ou les lots présentant un défaut de traçabilité pour obtenir les explications adéquates et les preuves de livraison que le site contrôlé n'aurait pas été en mesure de fournir lors de l'audit. Les preuves réceptionnées et analysées permettent de lever les non-conformités.

100% de ces non-conformités ont été levées suite à la procédure de levée de défaut de traçabilité sans impact sur les soutiens versés aux collectivités.

Bilan sur la conformité des recycleurs situés hors Union Européenne :

Sur les 46 contrôles commandés, 15 contrôles concernaient des recycleurs situés hors Union Européenne (soit 33 %).

Sur ces 15 contrôles :

Écarts identifiés sans impact sur les soutiens financiers versés aux collectivités :

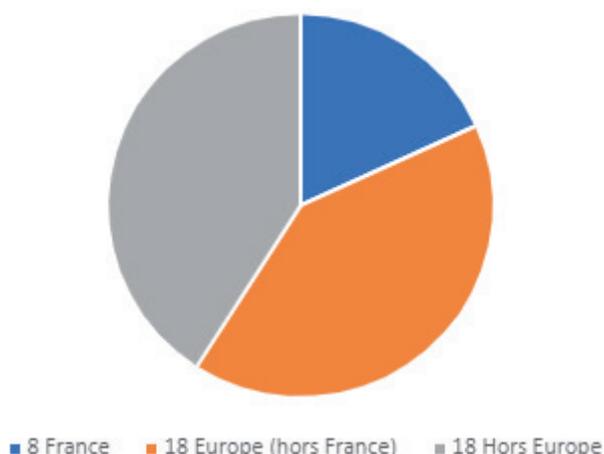
- 1 site fermé : Erreur de déclaration de destination. Non-conformité levée avec les preuves de livraison vers l'usine livrée fournies par le repreneur concerné (recycleur déjà audité)
- 1 refus d'audit : demande d'appuis aux repreneurs + procédure contradictoire réalisée avec 6 collectivités. Évolution : audit réalisé sans non-conformité.

Écart identifié en cours de traitement :

- 1 refus d'audit : demande d'appuis aux repreneurs + procédure contradictoire réalisée avec 19 collectivités. Évolution audit réalisé dont le rapport mentionne 1 document manquant qui ne permet pas de valider le principe 3 du référentiel à l'export. Non-conformité en cours de traitement.

Audits 2021 : La crise sanitaire a continué à impacter la programmation des contrôles (annulations pour cause cas contact ou cas Covid, longueurs et difficultés de programmations), 43 audits ont néanmoins été commandés, 42 chez les recycleurs et 1 chez 1 repreneur situé en France. Sur les 43 audits commandés, 26 concernaient des sites situés en Europe et 18 hors Europe :

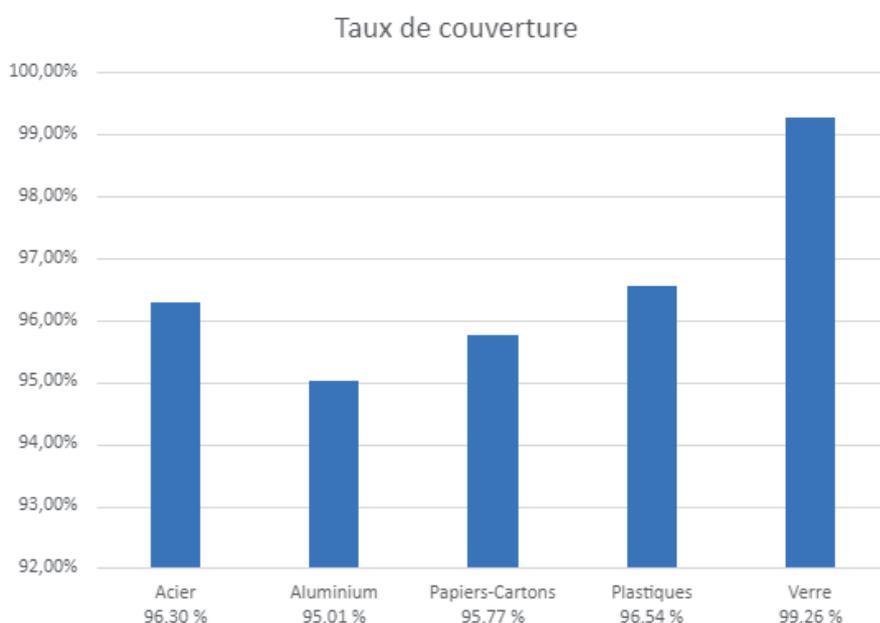
Répartition des audits



- Tous les résultats des contrôles 2021 ne sont pas finalisés et feront l'objet d'un bilan sur l'année 2022.

- **Taux de couverture depuis le 1er janvier 2018**

À la fin de la période d'agrément, le titulaire devra avoir ainsi fait contrôler des repreneurs et des recycleurs-utilisateurs finaux représentant au moins 95 % des tonnages recyclés par matériau. À date, le taux de couverture des tonnages recyclés par matériau est le suivant :



L'objectif est atteint à date mais peut évoluer avec les évolutions de déclarations des tonnages. Les audits se poursuivent sur tous les matériaux

Ce qu'il faut retenir :

Les audits commandés couvrent les cinq matériaux, quelle que soit l'option de reprise, pour toutes les destinations (France, Europe, Hors Europe).

Des difficultés de programmation liées à la crise sanitaire.

Une attention particulière concernant les recycleurs situés hors Union Européenne : Les tonnes exportées hors Union Européenne représentent moins de 1 % des tonnes recyclées annuellement alors que les audits de conformité afférents représentent 33 % des audits commandés.

Des difficultés de programmation chez les recycleurs hors Union Européenne (longueurs de programmation, refus...). Certains acteurs éloignés ne sont pas informés en amont par leur fournisseur des obligations liés à l'achat des emballages ménagers (notamment l'obligation d'acceptation d'un éventuel contrôle mandaté par CITEO).

Un référentiel de contrôle qui a évolué et qui sécurise et renforce les contrôles, notamment les contrôles menés hors Union Européenne (référentiel en attente de retour du Ministère).

VII. Dispositifs de collecte et de tri

1. Les mesures d'accompagnement auprès des collectivités

Citeo et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage en proposant des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutiens financiers usuellement en place. Le montant total des aides à l'investissement pour la collecte et le tri attribué au cours de l'agrément 2018-2022 représente plus de 183 M€. Ces aides, attribuées par campagnes successives d'appels à projets, permettent de mobiliser les acteurs concernés pour augmenter les performances de collecte, de moderniser les centres de tri et déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

- **Extension des consignes de tri à tous les emballages (simplification du geste de tri)**

En 2021, Citeo a poursuivi la mise en œuvre du Plan de Performance des territoires visant le déploiement de l'extension des consignes de tri en France, l'amélioration des performances et l'optimisation du dispositif de tri et de recyclage. La quatrième phase de sélection a été annoncée en juillet 2021 et une 5ème et dernière phase a été publiée en octobre 2021.

Au 31 décembre 2021, la population en capacité de trier tous ses emballages s'approche des 42 millions d'habitants, soit près de 2 français sur 3 (+8,0 Millions d'habitants par rapports à 2020).

- **Appels à projets Collecte**

Les appels à projets pour l'optimisation de la collecte comprennent différents leviers d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts de collecte (amélioration de la desserte, amélioration/développement de la collecte de proximité, réduction de fréquence, harmonisation des schémas de collecte et captage des papiers diffus collectés par le SPPGD).

À l'issue de l'ensemble des phases de sélection, 278 projets d'optimisation de la collecte ont été sélectionnés (+84 par rapport à 2020) parmi lesquels 67 projets ont été finalisés en 2021

Au total, ce sont près de 16 millions d'habitants qui sont concernés par ce dispositif.

- **Appels à projets Tri**

Les projets de transformation, et la demande d'aide afférente, effectués dans le cadre des appels à projets sont en lien avec le projet d'extension de consignes de tri des collectivités locales clientes du centre de tri. Fin 2021, 101 centres de tri sont lauréats des appels à projets de Citeo. Parmi eux, 78 ont terminé leurs travaux de modernisation et sont en mesure de trier l'ensemble des flux de collecte sélective en extension de consigne dont les pots/barquettes et les films.

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Collecte innovante et solidaire**

En janvier 2019, Citeo (en collaboration avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la collecte innovante poursuivant un double objectif : mieux capter le gisement d'emballages et de papiers dans les territoires à fort potentiel et mobiliser activement les citoyens sur le geste de tri en l'associant à une cause solidaire et/ou en le rendant plus ludique et innovant.

En 2021, sur l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI Collecte Innovante et Solidaire :

- 33 projets sont en cours de déploiement ;
- 9 projets ont été abandonnés par les porteurs d'expérimentation, principalement en raison de la crise sanitaire (rythme compliqué et période incertaine impactant directement la fragilité du modèle économique de certaines structures)

- **Expérimentation du dispositif de consigne pour réemploi (verre)**

Lancé en 2019 par Citeo avec l'ADEME, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Réemploi du Verre s'est clôturé le 30 décembre 2020 après plus d'une centaine de prises de contact et 39 candidatures déposées sur tout le territoire français (y compris les DOM COM). L'objectif de cet AMI est triple :

- Capitaliser afin de contribuer et partager sur les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique ;
- Soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables ;
- Améliorer les dispositifs locaux existants.

En 2021, la sélection définitive des 34 lauréats a fait l'objet d'une communication commune ADEME/Citeo. Les projets retenus s'inscrivent sur différents axes structurants pour le réemploi :

- La réalisation d'études pour mieux comprendre les potentiels de réemploi dans les territoires et identifier les adaptations industrielles nécessaires
- La mise en œuvre d'expérimentations pour tester la viabilité économique et environnementale du réemploi selon les acteurs et les segments de marché.
- La mise en place d'équipements dédiés au lavage.

Parmi ces projets, 12 sont d'ores et déjà terminés.

- **Appel à Manifestation d'Intérêt Hors Foyer**

Le 27 janvier 2021, Citeo a lancé un nouvel AMI dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter et recycler les emballages ménagers et papiers graphiques issus de la consommation nomade hors foyer. Citeo finance et accompagne ainsi des solutions dans l'espace public et dans les lieux recevant du public. L'objectif est de consolider les connaissances en vue de déployer des solutions afin d'accélérer la progression du tri et du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques et d'assurer la continuité du geste de tri pour les citoyens-consommateurs. **Une enveloppe globale de 9,5 millions d'euros est allouée à cet AMI.**

En 2021, la phase 1 de cet AMI a permis la sélection de 22 projets en juillet 2021 pour un total de **2,1 Millions d'€** (dont 1,6 rattachés aux Mesures d'Accompagnement). Certains de ces projets ont pu finaliser le déploiement de leurs installations à la fin de l'été 2021. La date limite de candidature de la phase 2 a été fixée au 9 novembre 2021 et 60 projets ont été déposés à l'issue du processus de candidature.

Ce qu'il faut retenir :

Mesures d'accompagnement : plus de 180 Millions d'euros (dont 150 M€ pour la filière Emballages).

Extension des consignes de tri : 48,9 millions d'habitants sélectionnés (+8,5)

Extension des consignes de Tri : 41,3 millions d'habitants avec un geste effectif.

Appel à projets Collecte : 278 projets d'optimisation sélectionnés (+84).

Appel à projets Tri : 101 centres de tri sélectionnés (+26)

Appel à Manifestation d'Intérêt Hors Foyer : 22 projets sélectionnés en 2021.

Appel à Manifestation d'Intérêt Réemploi Verre : 34 projets sélectionnés en 2021.

2. Poursuite du « flux développement »

Le développement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages plastiques nécessite d'adapter les centres de tri à l'arrivée de nouveaux flux.

L'objectif : trier les nouveaux plastiques selon les besoins et les niveaux de qualité attendus par les professionnels du recyclage. Pour répondre à cet objectif, un nouveau standard appelé « flux développement » a été créé, pour lequel Citeo est devenu un repreneur possible sur demande, conformément au cahier des charges d'agrément. Composé de diverses résines plastiques issues principalement de l'extension des consignes de tri, le flux développement est produit en centres de tri, surtrié, puis orienté vers des sites de recyclage sélectionnés par appels d'offres.

Courant 2021, Citeo a accompagné la montée en puissance de cette activité avec :

- La reprise de 15 530 tonnes de « flux développement » dans le cadre de contrats de reprise avec des collectivités locales ;
- Le surtri de ces tonnes dans 9 centres choisis par Citeo au terme d'un appel d'offre ;
- L'adaptation du surtri pour réaliser des séparations permettant de tester certaines filières de recyclage (PET opaque blanc ; barquettes complexes) ;
- Recyclage des tonnes sur triées majoritairement en France et dans des pays limitrophes.

Cette montée en puissance se poursuivra dans les années à venir.

3. Les actions en Hors Foyer

- **L'Appel à Manifestation d'Intérêt hors foyer**

Citeo a lancé en janvier 2021 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la collecte pour le recyclage des emballages issus de consommation nomade hors foyer dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter ces emballages. Citeo estime en effet qu'environ 300 000 tonnes d'emballages ménagers sont jetées ou triées chaque année dans des centaines de milliers de lieux publics ou privés disséminés sur le territoire. Une enveloppe globale de 9,5 millions d'euros est allouée à cet AMI qui se composait de 2 phases de candidature et de sélection.

Lors des 2 phases de l'AMI, 50 projets ont été retenus et sont accompagnés financièrement et techniquement par Citeo. L'objectif poursuivi à travers ces projets est de consolider les connaissances en vue de solutions à déployer sur le territoire afin d'accélérer la progression du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'assurer la continuité du geste de tri partout, en toutes circonstances, pour les citoyens-consommateurs, qu'ils soient dans la rue, les parcs et jardins, sur les plages, ou dans les établissements recevant du public tel que les gares et les aéroports.

- **Conception d'un meuble de tri adapté au contexte événementiel avec Jazz à Vienne**

Citeo a accompagné le festival Jazz à Vienne dans la création d'un meuble de tri répondant à deux objectifs : être plus visibles et améliorer le tri des emballages.

Deux prototypes ont été réalisés par Tri Rhône-Alpes avec des matériaux de récupération, un chantier d'insertion Emmaüs situé à 6 km du festival. Conçus spécifiquement pour le contexte événementiel, ils sont démontables, faciles à stocker et à transporter, et modulables grâce aux différents compartiments indépendants. Les emballages triés ont ensuite été pris en charge par l'Agglomération pour être triés et recyclés.



- **Évolutions de la plateforme Quitri®**

Lancée en 2019, la plateforme digitale Quitri® vise à accompagner les gestionnaires d'établissements et organisateurs d'événements à mettre en place le tri facilement.

En 2021, la plateforme a continué d'évoluer et d'améliorer l'expérience des utilisateurs en mettant en ligne de nouveaux outils. Le matching avec les événements et/ou les établissements à la recherche d'un partenaire se faisait jusqu'ici à partir d'un rayon d'action en kilomètres choisi par les prestataires lors de leur inscription, ils peuvent à présent affiner leur périmètre d'action à la commune près, et le périmètre d'action des collectivités correspond automatiquement à leur territoire grâce aux données dont dispose Citeo. Une FAQ détaillée et personnalisée par type d'acteurs a également été mise en ligne, ainsi qu'un générateur d'affiches de tri personnalisables et clé en main.

En 2021, Citeo a rédigé et mis en ligne 4 guides de bonnes pratiques du tri adaptées aux caractéristiques des lieux concernés : le guide pour les Campus écrit en partenariat avec le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (ex REFEDD), le guide pour les Parcs et jardins, le guide pour les Stades, et le guide pour la reprise en sortie de caisse dans les magasins.

- **Projets d'expérimentation**

En 2021, plusieurs expérimentations ont été lancées par Citeo, en collaboration avec des gestionnaires de consommation nomade (aire d'autoroute, centre commercial, stade ...) afin de nourrir les réflexions sur le tri hors foyer.

En construisant des plans d'actions, avec des acteurs de terrain, pour la mise en place et la promotion du tri, ces partenariats permettent d'étudier les facteurs d'évolution de la qualité du geste de tri en dehors des foyers.

L'objectif est d'affiner les connaissances de Citeo sur l'ensemble de la chaîne sur le tri hors foyer, afin d'identifier des recommandations adaptées à chaque acteur. Ces retours d'expérience iront nourrir des guides de bonnes pratiques et du contenu pédagogique diffusés largement via la plateforme Quitri.

- **Citeo partenaire fondateur de l'association Match for Green**

En parallèle de la **collaboration active avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024** autour de la continuité du geste de tri sur les terres de Jeux, Citeo est devenu membre fondateur de **Match For Green** en 2021, afin de développer la circularité au sein des clubs sportifs. Match for Green forme et accompagne déjà plus de 1 000 clubs sportifs désireux de développer des actions responsables et durables. Partenaire du projet Match For Green, Citeo s'adresse directement aux acteurs du monde sportif afin de les mobiliser en faveur de l'amélioration du geste de tri et de la collecte des emballages dans les stades, les salles de sport mais également lors de pratiques nomades sportives en pleine nature. Le partenariat opérationnel passe par des expérimentations avec des clubs sportifs (2 en cours avec un club de Handball et un club de Rugby), des challenges sur les réseaux sociaux (le 1^{er} challenge « **Tri au But** » s'est déroulé en mai 2022), des événements et le développement d'outils et de contenus pédagogiques axés sur la continuité du geste de tri.

- **8 ans de partenariat avec Chaque Canette Compte**

Citeo est partenaire majeur de Chaque Canette Compte¹ depuis 2014. En 8 ans, il a permis de sensibiliser plus de 32 millions de Français à la collecte des canettes hors domicile. Le partenariat s'articule autour d'actions complémentaires très opérationnelles permettant une présence sur le terrain :

- 66 partenaires de collecte de proximité (structures de l'ESS, petites entreprises ou associations) ont permis la collecte et le recyclage de :
 - 116 millions de canettes
 - 2 137 tonnes de bouteilles plastiques
 - 833 tonnes d'emballages en papier-carton
- 8 512 sites participant quotidiennement au programme dans toute la France
- 22 500 box & kits de tri offerts et diffusés dans toute la France par le programme

La 7^{ème} année de partenariat avec le programme Chaque Canette Compte a été impactée par les annulations d'événements et des restrictions pour de nombreux établissements recevant du public (ERP). Cependant, plusieurs initiatives ont pu être menées avec succès en 2021 et continuent en 2022 :

- PixelCan et mise en place tri et collecte sur les Fanparks du Tour de France depuis 2020
- Concours en partenariat avec le Sytrad (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme). Ce concours a mobilisé 30 lycées du territoire autour du recyclage afin de réaliser une fresque en canettes collectées par les élèves. Plusieurs prix ont été décernés, notamment le prix « coup de cœur du public » sur les réseaux sociaux.
- 1^{ère} édition du Recycling Tour sur les plages en 2021, reconduit en 2022 en Guadeloupe et sur les lacs le long du Rhône en Métropole
- Récompense des initiatives pour la promotion du tri hors foyer de la cérémonie des Canettes d'Or (tous les 2 ans)
- Accompagnement des marques lors de leurs échantillonnages à l'instar de Coca-Cola (tournées des plages, Paris Games Week), PepsiCo (tournées des plages 7up).



¹ Chaque Canette Compte est le programme français issu du programme Européen « Every Can Counts » mis en œuvre par le Groupement d'Intérêt Economique « La Boîte Boisson » qui regroupe les acteurs de l'industrie de la canette. Chaque Canette Compte a pour objectif de mobiliser les consommateurs autour du geste de tri de cet emballage emblématique de la consommation nomade et de mobiliser les marques, organisateurs d'événements et lieux hors foyer autour du tri et du recyclage de cet emballage, dont le métal est recyclable à l'infini.

- **Déploiement du programme « Gardez et Triez vos déchets »**

Le programme des panneaux « Gardez et Triez vos déchets » coconstruit en 2019 avec Gestes Propres et les acteurs majeurs des espaces naturels (Office National des Forêts, Voies Navigables de France, Rivages de France, Parcs Naturels Régionaux, France Nature Environnement) a continué son déploiement en 2021 à travers Quitri®.

Les « opérations flash » menées en partenariat avec des acteurs fédérant ces gestionnaires se sont poursuivies. Durant ces opérations limitées dans le temps, Citeo offre des panneaux « Gardez et Triez » aux premiers gestionnaires adhérents au programme à se manifester. Ainsi, 3 opérations flash ont eu lieu en 2021 : au printemps avec l'ANETT (Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques), l'été avec Rivages de France et durant l'automne avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux.

En 2022, les opérations flash vont se poursuivre avec divers partenaires, et le programme va se déployer dans les territoires d'Outre-mer : une opération flash y est prévue pour promouvoir les deux nouveaux visuels créés spécifiquement pour les milieux naturels de l'outre-mer, qui viennent s'ajouter aux 8 visuels proposés jusqu'ici.

VIII. L'éco-conception

Citeo et Adelphe accompagnent les entreprises clientes dans l'amélioration de l'éco-conception de leurs emballages. L'objectif est de tendre vers 100% d'emballages réemployables ou recyclables d'ici 2025.

1. Aider les clients à éco-concevoir leurs emballages

En 2021, les actions de R&D en faveur de l'éco-conception se sont poursuivies avec notamment la finalisation de la quasi-totalité des projets issus de nos Appels à Projets de 2018. Les résultats de ces travaux ont été notamment partagés lors de 2 événements qui ont lieu début 2022 :

- Un petit-déjeuner sur la problématique des manchons qui a eu lieu le 13 janvier 2022
- Deux demi-journées de restitution des appels à projet ayant pour thèmes « Aujourd'hui » et « Demain » prévues en février 2022

Au-delà de ces projets, des avancées des travaux en partenariat avec les Centres Techniques ont également vu le jour, concrétisées par exemple par les 2 premiers avis du COTREP suite aux premiers tests de recyclabilité réalisés sur la ligne pilote de recyclage des emballages en PE et PP construite en partenariat avec le Centre Industriel de la Plasturgie et de Composites (IPC) dont l'inauguration a eu lieu le 23 septembre 2021. Les travaux de R&D avec le Centre Technique du Papier (CTP) ont également permis le prototypage de gobelets traités avec la chromatogénie et contenant 97% de cellulose.



Les publications d'avis techniques (avis **CEREC**, avis **COTREP**...) se sont également poursuivies, et un nouveau Comité dédié à l'analyse du comportement des emballages en centre de tri (**CO CET**) a vu le jour en novembre 2021 dans le but d'enrichir la méthode d'analyse de la recyclabilité des emballages en documentant l'étape de tri, pour accompagner in fine les metteurs en marché dans l'éco-conception de leurs emballages, afin qu'ils soient orientés vers les bonnes filières de recyclage.

En lien avec le développement de la méthodologie d'évaluation de la recyclabilité des emballages ménagers **TREE** (voir ci-dessous), Citeo et les filières matériaux ont développé des **tableaux de compatibilité** des substances ou éléments constitutifs des emballages avec leur recyclage dans les filières cibles.

Par ailleurs, les mises en relation d'acteurs de l'économie circulaire (start-ups apporteurs de solutions, centres techniques apporteurs de compétences, entreprises de la Grande Consommation, PME, fournisseurs d'emballages, recycleurs, etc.) s'est poursuivie par le biais notamment de l'accélérateur de l'économie circulaire de Citeo : le **Circular Challenge**.

Enfin, avec l'objectif d'anticiper et d'agir sur les solutions d'après-demain, le programme **Citeo Prospective** est revenu en 2021 avec un évènement autour des nouveaux plastiques ayant regroupé plus de 800 participants.



- **Groupe de travail sur le blister**

Emballage incontournable du secteur pharmaceutique, le blister représente un défi pour les entreprises du médicament du fait de sa composition complexe (association PVC / Aluminium) qui le rend incompatible avec les filières de recyclage et de valorisation énergétique actuelles. Pour relever le défi de la fin de vie du blister, Adelphe a réuni près de 40 participants (laboratoires, organisations professionnelles, producteurs d'emballages, recycleurs ...) afin de mieux connaître cet emballage et identifier des solutions d'éco-conception pour améliorer sa valorisation, tout en tenant compte de son cycle de vie. Le résultat de ces travaux sera publié au printemps 2022.

- **Groupe de travail sur les Bag in Box et ateliers prospectifs pour préparer l'avenir du Bib®**

Pour préparer l'avenir du Bib® (bag in Box), Adelphe a réuni 49 professionnels (entreprises, producteurs d'emballage, recycleurs...) afin d'étudier toutes les facettes du Bib® et trouver des solutions pour favoriser l'éco-conception de cet emballage. À l'issue du groupe de travail, 20 bonnes pratiques ont été publiées pour permettre aux producteurs d'agir concrètement. En complément de ce groupe de travail, Adelphe et ses partenaires ont lancé une grande prospective autour du « Bib® de Demain » afin de définir les nouveaux usages et repenser ce conditionnement d'avenir..

- **Impulser l'éco-responsabilité du secteur de la boulangerie / pâtisserie**

Enfin, Adelphe a développé une collaboration rapprochée avec les organisations professionnelles afin de trouver des solutions pour faciliter la mise en conformité de ce secteur composé majoritairement de TPE/PME. Des réunions de travail ont ainsi été mises en place avec la CNBPF (Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française) pour échanger sur les difficultés rencontrées par les artisans et les sensibiliser à l'urgence de répondre à leurs obligations environnementales face à un contexte réglementaire en pleine évolution. Adelphe a également travaillé avec la CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détails) sur l'identification de scénarios de déclaration adaptés aux secteurs des métiers de bouche. Enfin, les adhérents de la FEB (Fédération des entreprises de boulangerie) ont été accompagnés sur l'éco-conception, la communication responsable et la réglementation à travers des webinars réguliers.

2. Diffuser la connaissance et accompagner les entreprises

En 2021, Citeo a encore renforcé son offre d'accompagnement et d'outils pour sensibiliser toujours plus d'entreprises à l'éco-conception, avec notamment :

- La mise en œuvre de TREE, un outil permettant, en toute autonomie, d'obtenir un diagnostic précis de la recyclabilité de ses emballages ménagers et d'identifier ses priorités d'actions, en se basant sur la méthodologie développée par Citeo en concertation avec les acteurs de la filière

- Le développement de LESS, un guide méthodologique pour agir sur la réduction de ses emballages ménagers : 6 étapes interactives, des ressources et exemples pour réduire son emballage
- La mise en place de démarches communes entre Citeo et plusieurs fédérations d'entreprises pour suivre l'avancée de la stratégie 3R et élaborer un plan commun pour les entreprises des différents secteurs en identifiant les pistes d'actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

- **Millésime, le concours de l'éco-conception des emballages**

Pour la deuxième année consécutive, Adelphe a lancé Millésime, le concours de l'éco-conception des emballages. Plus de 30 dossiers ont été étudiés par un jury de professionnels pour en retenir 6 (3 pour la catégorie « plus de 50 salariés », 3 pour la catégorie « moins de 50 salariés »). C'est ensuite le vote du public qui a départagé les 6 projets finalistes. Les deux gagnants « Jules Lebègue » et la start-up « Ethic Drinks » ont remporté la somme de 10 000 euros d'achat médias pour leur permettre de valoriser leur projet éco-responsable dans la presse.

- **Accompagner la filière viticole vers la neutralité carbone avec « Objectif Climat »**

Concernée au plus haut point par les évolutions climatiques, la filière viticole française est pleinement engagée dans la préservation de l'environnement. Dans le cadre de la stratégie nationale de neutralité carbone à l'horizon 2050, Adelphe a initié une expérimentation inédite en partenariat avec l'Interprofession des vins de Bourgogne. Son objectif ? Développer une méthodologie complète de réduction et de neutralisation des émissions carbone du vignoble français. À travers ce projet dénommé « Objectif Climat », Adelphe renforce son accompagnement de la filière en matière d'éco-conception des emballages et pousse son expertise en y intégrant la réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur viticole.

IX. Le réemploi

1. Pédagogie et montée en compétences de nos clients

Pour mieux sensibiliser les metteurs en marché aux enjeux des emballages réemployables, Citeo multiplie les prises de parole et le partage d'expérience avec notamment :

- #PlusOnSaitMieuxOnFait : lors d'une session dédiée, en compagnie de Blédina qui a lancé une expérimentation de pots en verre réemployable grâce au soutien financier de Citeo. Contexte réglementaire, définitions, enjeux et bonnes pratiques ont été présentés et décortiqués. Une session de questions-réponses a permis également d'apporter des éléments complémentaires aux participants connectés ;
- Les interventions externes : auprès de fédérations et salons professionnels, dans le cadre de conférences sur l'emballage pour présenter les travaux en cours et l'avancée des résultats.
- Les journées R&D : un point d'étape détaillé sur la définition de gammes d'emballages standardisés a été partagé, ainsi que le programme des tests qui seront menés sur le reste de l'année 2022 et 2023. Enfin le témoignage de l'entreprise Heineken a complété ce tour d'horizon des sujets techniques du réemploi, en partageant leur projet d'intégration de puce RFID pour assurer la traçabilité de leurs emballages, grâce au soutien Citeo.

2. Suite des travaux de définition des gammes d'emballages

En réponse à l'article 65 de la loi AGEC, Citeo a mené les discussions avec les metteurs en marché et leurs fédérations professionnelles pour publier en octobre 2021 un premier bilan des futures gammes d'emballages réemployables standardisés pour la restauration, les boissons et les produits frais. La suite de ces travaux a nécessité une concertation des acteurs concernés :

- Des industriels qui ont permis, en visitant leurs lignes de conditionnement, de mieux appréhender les contraintes auxquelles doivent répondre les emballages standards ;
- Un designer pour traduire concrètement les projets d'emballages en plans techniques ;
- Des producteurs d'emballages pour développer les prototypes de ces futurs standards.

X. Le recyclage

1. Création de nouvelles filières de recyclage

• Vers le 100% solutions

En 2021, 65% des emballages plastiques sont recyclables, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une filière de recyclage établie, 15% disposent d'une filière en cours de développement et pour les 20% restants, il faut encore travailler sur l'écoconception.

Pour atteindre le 100% solutions et atteindre 100% des emballages recyclables en 2025, la recyclabilité des emballages plastiques ménagers doit progresser. Pour ce faire, l'équipe développement du recyclage s'intéresse en particulier aux emballages les moins faciles à recycler à date : petits aluminiums, papier-cartons complexés, pots, barquettes, films et sacs...

L'objectif ? Déployer des outils pour :

- Collaborer avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, au développement de nouvelles filières de recyclage et à la pérennisation de celles déjà existantes
- Détecter, financer et accompagner des projets, assurer une veille terrain, mettre en place des groupes de travail dédiés
- Développer l'expertise matériaux et celle des marchés du recyclage
- Deux demi-journées de restitution des appels à projet ayant pour thèmes « Aujourd'hui » et « Demain » prévues en février 2022

2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes

• Le recyclage des plastiques : vers toujours plus de valeur ajoutée

Faisant face à des enjeux sanitaires constamment renforcés et conscient des limitations imposées par certaines technologies de recyclage (baisse des propriétés matière, non aptitude au contact alimentaire, panel de couleur restreint...) Citeo accompagne ses partenaires à développer de nouveaux débouchés.

Pour les 3 filières en développement : emballages PS, barquettes PET et films PP, les travaux se sont poursuivis en 2021 au sein des consortiums PS25, PET25 et ClubPP. Les travaux visant à promouvoir l'utilisation de PE et PP recyclé dans l'emballage, via des procédés mécaniques ou chimiques ont également progressé. Toutes ces actions réunissant l'ensemble de la chaîne de valeur permettent à Citeo et à ses parties prenantes de concrétiser à courte échéance des solutions pérennes de recyclage pour ces emballages.

- **Nouvelles technologies de tri : marqueurs et intelligence artificielle au service de la qualité**

Afin de répondre aux enjeux liés à la qualité des flux en sortie de centres de tri mais également aux besoins croissants de séparation des emballages (alimentaires vs. non alimentaires, barquettes vs. bouteilles ...) Citeo explore les nouvelles technologies de tri. 7 projets dédiés à l'utilisation de l'intelligence artificielle de la collecte au recyclage ont été sélectionnés en fin d'année 2020 dans le cadre d'un nouvel Appel à Projet : « Développement de technologies innovantes pour l'identification des emballages et des papiers-graphiques de la collecte au recyclage ». Ils font l'objet d'un financement d'environ 1,5 M€ sur 2 à 3 ans et d'un accompagnement des experts de Citeo. Les solutions de marquage font elles aussi l'objet d'investigations, Citeo a ainsi renouvelé en 2020 et 2021 son engagement dans le projet de référence sur le sujet en Europe : Holygrail 2.0.

XI. Communication, Information, Sensibilisation

1. Les campagnes de communication nationale

- **Campagne sur les emballages salis**

Citeo a reconduit en mars 2021 la campagne « *Trier, c'est donner une nouvelle vie à nos emballages même sales* » sur les médias digitaux.

En complément de celles diffusées en 2020, de nouvelles créations vidéo - illustrant avec humour l'absurdité de nettoyer ses emballages avant de les trier - ont été créées pour toucher la cible des 20-34 ans sur les réseaux sociaux. Le concept créatif a été repris par cinq influenceurs pour sensibiliser leur communauté.

Enfin, les internautes étaient aussi invités à se rendre sur le site triercestdonner.fr pour en savoir plus sur le sujet et pour réaliser le "Défi-tri spécial emballages salis" (pour chaque quiz réalisé Citeo reverseait des dons à un projet associatif)

Ce qu'il faut retenir :

Près de 6 millions de vidéos vues sur le web.
Plus de 104 000 visiteurs sur le triercestdonner.fr
13 600 Défi-tri réalisés
Près de 435 000 followers sensibilisés par les influenceurs.

- **Campagne « Tri de printemps »**

Citeo a profité de la période de mai, propice au "grand ménage de printemps" pour aider les Français à bien trier leurs emballages et papiers en rappelant les bénéfices environnementaux du recyclage.

La campagne « Tri de printemps » diffusée en digital (réseaux sociaux et web) mettait en avant dans chaque pièce de la maison un emballage emblématique du ménage de printemps et redirigeait vers l'application Guide du tri de Citeo.

Par ailleurs les internautes étaient invités à réaliser sur triercestdonner.fr un "Défi-tri spécial « Tri de printemps »".

Ce qu'il faut retenir :

Plus de 110 600 visiteurs sur triercestdonner.fr
Plus de 12 700 Défis-tri réalisés
Près de 570 00 followers sensibilisés par les influenceurs

- **Campagne « Faut-il jeter le recyclage ? »**

Alors que le débat public et médiatique autour de l'impact de nos modes de consommation prend de l'ampleur, Citeo a coproduit un documentaire pour nourrir le débat et donner la parole à des experts sur les enjeux et les performances du recyclage de nos emballages ménagers.

Le site www.faut-il-jeter-le-recyclage.fr permet de visualiser le documentaire ainsi que poser des questions à Citeo. Par ailleurs, une projection du film suivie d'un débat avec les acteurs locaux ont été organisés dans plusieurs villes de France.

Pour promouvoir le documentaire et les dates de projection du film/débat, Citeo a diffusé des posts sur les réseaux sociaux et bannières sur le web ainsi que des vidéos courtes pour éclairer les consommateurs sur les enjeux du tri et du recyclage.

Ce qu'il faut retenir :

Plus de 4,5 millions de personnes exposées aux messages
Plus de 205 000 arrivées sur le site web
4,67% de taux d'interaction (clics, likes, commentaires, vidéos vues...) - taux supérieur aux moyennes constatées habituellement.

• **Campagne « Les bons gestes de l'été »**

Alors que les vacances peuvent représenter un moment de relâchement du geste de tri, Citeo a réalisé une campagne sur les réseaux sociaux (Facebook/Instagram) « Les bons gestes de l'été » pour accompagner les estivants à conserver leurs bonnes habitudes au travers de créations qui associent des consignes de tri à des activités liées aux vacances (bain de soleil, excursion, lecture...) et les aider à bien trier grâce à l'appli Guide du tri de Citeo.

Par ailleurs, les internautes étaient invités à réaliser sur le site triercestdonner.fr le "Défi-tri spécial été". Pour chaque quiz réalisé Citeo reversait des dons pour un projet associatif.

Enfin, une opération a été organisée avec 3 influenceurs qui rappellent les consignes de tri à l'occasion de leur voyage en combi sur les routes de France et font la promotion de l'Appli Guide du tri qui permet de géolocaliser les points de collecte sur leur route.

Ce qu'il faut retenir :

Plus de 5,3 millions de personnes sensibilisées
3 500 Défis-tri réalisés
Plus de 7 300 téléchargements de l'application Guide du tri de Citeo.
Près de 243 000 followers sensibilisés par les influenceurs

• **Campagne Trier, c'est donner de l'avance au recyclage**

Alors que depuis juin 2021 plus de 50% de la population française peut désormais trier tous leurs emballages sans exception, Citeo a souhaité informer les Français sur ces nouvelles consignes de tri simplifiées faire la pédagogie sur le tri et le recyclage.

Cette campagne s'inscrit dans le programme "Trier, c'est donner" lancé en 2019 avec une nouvelle allégation : « Trier, c'est donner de l'avance au recyclage ».

Le dispositif s'articule autour de spots vidéo diffusés en TV et sur le web qui misent sur la répétition du message « tous les emballages et les papiers vont dans les bacs de tri », d'une série de neuf vidéos pédagogiques avec un duo d'animateurs reconnus : Jamy Gourmaud (animateur scientifique) et Salomé Lagresle (animatrice jeux vidéo).

Par ailleurs sur le site triercestdonner.fr les internautes pouvait réaliser un défi-tri spécial sur le tri et le recyclage des emballages en plastique et consulter une page dédiée sur la simplification et le recyclage des nouveaux emballages en plastique.

Enfin plusieurs influenceurs ont été activés pour sensibiliser leur communauté au tri et plus particulièrement aux nouvelles consignes qui se déploient tout en faisant la promotion de l'appli Guide du tri de Citeo.

Ce qu'il faut retenir :

Plus de 80% de la population française touchée par la campagne
Près de 7,4 millions de spots vidéo vus sur le web
Plus de 300 000 vues en moyenne par vidéo pédagogique (Jamy/Salomé)
Près de 170 000 followers sensibilisés par les influenceurs

- **Campagne « Tricember »**

Décembre reste une période de consommation exceptionnelle » avec des produits emblématiques, la VAD qui s'accroît et un relâchement des pratiques pro-environnementales, Citeo a souhaité à la manière de Movember ou Dry January, faire du mois de Décembre le mois du Tri.

La campagne « Tricember » célèbre ainsi les bons gestes de tri, félicite tous les trieurs engagés au quotidien. Avec des messages positifs ainsi que des messages contextualisés sur la période des fêtes avec une écriture et des formats capitalisant sur les codes des réseaux sociaux.

Par ailleurs, les parents étaient invités à se rendre sur clubciteo.fr pour découvrir les contenus pédagogiques pour passer des fêtes responsables autour de la thématique des 3R.

Enfin, les internautes étaient invités à réaliser sur le site triercestdonner.fr le défi-tri spécial fêtes. Pour chaque quiz réalisé Citeo reverseait des dons pour un projet associatif.

Ce qu'il faut retenir :

Plus de 40% de la population française des 18-49 ans touchées soit 10 millions de personnes
5 388 Défis-tri réalisés
Plus de 5 000 téléchargements de l'application Guide du tri de Citeo.
Près de 375 000 followers sensibilisés par les influenceurs.

- **Partenariat avec la régie solidaire Goodeed**

Depuis le lancement du programme « Trier c'est donner » en 2019, Citeo s'est associé avec la régie solidaire Goodeed. Pour chaque vidéo Citeo visionnée sur leur site web et leur réseau de sites web partenaires, Citeo reverse des dons à des projets solidaires. Par ailleurs Citeo événementialise ses quiz « défi-tri » sur le site triercestdonner.fr sur le même principe : pour chaque défi-tri réalisé, Citeo reverse des dons.

Ce qu'il faut retenir :

12 projets associatifs solidaires soutenus.
110 700€ reversés par Citeo.

2. Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via le digital

- **Triercestdonner.fr, la plateforme du mouvement pour des comportements éco-citoyens qui vise à redonner du sens au geste de tri via une mécanique d'adhésion et de mobilisation des Français.**

En 2021, afin de rappeler les règles de tri pendant la période de confinement, Citeo a développé de nouveaux défis-tri (parcours d'apprentissage ludiques sous forme de quiz). Et toujours avec une dimension solidaire grâce à un partenariat avec la régie Goodeed qui permet aux utilisateurs réalisant les défis-tri de financer des projets associatifs dédiés à la protection de l'environnement et à la solidarité.

Ce qu'il faut retenir :

305 660 utilisateurs.
50 538 Défis-tri réalisés (soit une évolution de plus de 105% de défis-tri réalisés par rapport à 2020).
37 projets associatifs solidaires soutenus.
Près de 25 000 abonnés à la newsletter triercestdonner.fr (Soit une évolution de plus de 65% par rapport à 2020)

- **Le Guide du tri : la précision et la performance du digital pour délivrer la consigne de tri**

Le Module web et l'application mobile **Guide du tri** (disponibles sur iOS et Android) délivrent aux Français une règle de tri complémentaire à l'info-tri. La règle de tri est géolocalisée (règle de tri précise pour chaque ville avec la bonne couleur de bac indiquée pour chaque déchet) et une cartographie des points de collecte permet de savoir où déposer ses déchets.

De nouvelles fonctionnalités sont proposées comme la rubrique "Mon impact" qui permet de calculer l'impact environnemental de son geste de tri, «Mon Memo-tri» qui récapitule l'ensemble des règles de tri des emballages et papiers de la ville dans laquelle on se localise.

D'autres fonctionnalités de contributions permettent aux citoyens d'aider à référencer les points de collecte de leur ville, de signaler des problèmes rencontrés sur les points de collecte mais également de suggérer les règles de tri manquantes sur certains produits ou objets recherchés.

Guide du tri



Le nombre d'utilisateurs de l'appli Guide du tri ne cesse d'augmenter : 208 707 téléchargements en 2021, soit une augmentation de + 86% par rapport à 2020.

Ce qu'il faut retenir :

- Les règles de tri des villes en extension des consignes de tri sont mises à jour progressivement.
- 75 000 points de collecte cartographiés.
- + de 10 000 marques référencées.
- + de 300 000 utilisateurs actifs de l'appli en 2021 avec une note moyenne de 3,8.
- + de 300 000 utilisateurs du site web en 2021 en trafic naturel.
- + de 25 000 contributions de citoyens.

3. Information et éducation des plus jeunes

• Club Citeo

Lancée en 2019, Club Citeo est la marque dédiée à la cible jeunesse de Citeo. Club Citeo propose aux relais pédagogiques enseignants, parents, associations, collectivités locales, différentes ressources pour leur permettre d'accompagner les 6-12 ans à appréhender les enjeux du développement durable et à agir en citoyen responsable. Ludiques et pédagogiques, les outils de Club Citeo s'inscrivent dans les principes de l'Éducation au Développement Durable (EDD) en privilégiant un apprentissage fondé sur la découverte. Un site internet dédié www.clubciteo.com regroupe toutes les ressources du Club Citeo.

En 2021, le site Club Citeo a comptabilisé 215 200 visites. Une newsletter du Club Citeo est également envoyée régulièrement aux 31 000 abonnés. Le taux d'ouverture de 23,76% et de clics de 30,90% sont excellents en comparaison des taux d'ouverture moyen constatés généralement pour des newsletters (entre 15 et 25%).

Des opérations spéciales et jeux-concours sont également proposés sur le site internet :

- Le « prix de l'action éco-déléguée de l'année » lancé par Bayard, le Ministère chargé de l'Éducation nationale, l'Ademe, en partenariat avec Citeo propose sur 2020-2021 de soutenir et valoriser les projets d'EDD les plus inspirants et les plus étonnants pour stimuler la créativité et mettre en avant des initiatives remarquables déployées par les élèves éco-délégués dans les établissements. Sur les 74 vidéos lauréates sélectionnées par les académies, le jury s'est réuni en juin 2021 pour sélectionner un lauréat par catégorie (école, collège, lycée) et les 3 lauréats ont été récompensés en présence du ministre de l'Éducation Nationale. Le concours a été renouvelé sur l'année 2021 – 2022.
- Une campagne TikTok a été réalisée pour mettre en avant le « prix de l'action éco-déléguée de l'année, avec 8 influenceurs entre 18 et 22 ans permettant de générer plus d'1,5 millions de vues sur les contenus.
- Le concours #MaBDPouirlaplanète : À l'occasion de l'année de la BD et de la semaine de la presse et des médias à l'école, Club Citeo a lancé le concours « Ma BD pour la planète ». Le but : créer une BD écocitoyenne en classe ou en famille à l'aide du N° spécial d'Eco Junior et la partager sur les réseaux sociaux, permettant d'élire 5 lauréats, et générer 400 000 impressions sur les posts.

- **Eco Junior**

Eco Junior est un magazine trimestriel destiné aux 8-12 ans. Il est diffusé à 420 000 exemplaires et constitue une ressource pédagogique précieuse, utilisée en classe par les 15 000 professeurs des écoles inscrits. La ligne éditoriale de chaque numéro s'articule autour d'une thématique centrale telle que la protection des océans, les déchets abandonnés et l'économie des ressources naturelles qui est déclinée en dossiers spéciaux illustrés, témoignages, jeux et ateliers manuels, BD, quiz, etc... L'abonnement à une version digitale du magazine a permis à 28038 enfants supplémentaires d'accéder aux magazines en 2021.

- **Tri Master**

Tri Master est le programme de sensibilisation au tri et au recyclage développé en 2013 en partenariat avec l'Association des Maires de France. Il s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et leur est proposé en classe. L'objectif : expliquer aux enfants comment nos modes de consommation ont évolué et pourquoi il est important de réduire les déchets, de les trier et de les recycler.

Sur l'année 2021, 6450 utilisateurs ont téléchargés le programme en version PDF mis à disposition en raison du contexte sanitaire soit un potentiel de 193 000 enfants sensibilisés.

Ce qu'il faut retenir :

Plus d'1,5 million d'enfants sensibilisés en 2021 grâce aux programmes pédagogiques et partenariats du Club Citeo, soit 35% des élèves en cours élémentaire.

Au total, les différentes actions ont généré 41,3 millions d'occasions de voir les campagnes, newsletters et parutions du Club Citeo en 2021.

4. Les partenariats avec les associations

- **Sensibilisation des jeunes citoyens**

WWF :

Le WWF France et Citeo ont choisi d'unir leurs forces pour sensibiliser les plus jeunes à la protection de la biodiversité et à l'importance de réduire, trier, recycler ou réemployer les emballages et les papiers. Le programme pédagogique de 4 séances, « Protéger la biodiversité marine, ça s'apprend » a été mis à jour spécialement pour le cycle 3, et mis à disposition sur le site Club Citeo. En 2021, plus de 6000 téléchargements de ce programme ont été recensés sur la plateforme, soit 130 000 enfants sensibilisés.

Le programme Eco-Ecole en partenariat avec l'association Teragir :

Eco-École est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent l'Education au Développement Durable dans les enseignements. En 2021, 4568 établissements sont impliqués le programme Eco-Ecole, dont 2064 sur la thématique déchets (51%), permettant de mobiliser 208 046 enfants sur cette thématique.

- **Sensibilisation des populations fragiles**

Unis-Cité :

En 2021, le partenariat avec cette association pionnière dans l'accompagnement de jeunes en service civique a été renouvelée. Une expérimentation a été lancée à Aix Métropole pour renforcer les actions de communication de proximité autour de l'extension des consignes de tri. Le programme Médiaterre a également été soutenu. Celui a vocation à sensibiliser les population fragiles au éco-gestes et notamment celui du geste de tri.

Andes :

Développement d'un partenariat pour accompagner les épiceries solidaires du réseau Andes dans une démarche globale autour du tri à travers 3 volets d'actions :

- Développer des animations de sensibilisation au tri au sein des épiceries ;
- Accompagner la mise en place du tri au sein des épiceries ;
- Parrainer l'ouverture de nouvelles épiceries.

En 2021, 34 épiceries ont bénéficié de bourses pour mettre en place des animations du tri ou des corners pédagogiques et 5 épiceries ont été parrainées pour leur ouverture. Les 35 premières épiceries lauréates de 2020 ont quant à elles organisé 150 ateliers de sensibilisation au tri et 500 « minutes du tri » avec 2 900 personnes sensibilisées dont 200 enfants.

• **Sensibilisation en zones touristiques**

Citeo travaille depuis longtemps avec des partenaires associatifs pour lutter contre la pollution marine et les déchets sauvages, notamment dans les zones touristiques :

- Le label Pavillon Bleu dont la mise en place du tri ainsi que la sensibilisation associée sont des critères impératifs ;
- Le programme Gestes Propres pour sensibiliser au tri via deux campagnes de communication nationales annuelle, le programme « Je navigue Je trie » dans 72 ports de plaisance (18 nouveaux) a sensibilisé 280 000 plaisanciers, et le programme de sensibilisation « Gardez-Triez » pour inciter les usagers des zones de loisirs à rapporter leurs déchets chez eux ainsi qu'à les trier ;
- L'Expédition 7ème continent a sensibilisé les vacanciers à la pollution plastique dans les océans et les a interpellés sur l'importance des comportements responsables, dont le geste de tri.

5. Autres partenariats

• **L'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT)**

Depuis 2013 l'ANETT, en tant que partenaire de Citeo, assure la promotion de la prescription au geste de tri et des campagnes de lutte contre les déchets abandonnés et les déchets marins dans les territoires touristiques.

• **L'Association des Petites Villes de France (APVF)**

Depuis 2014, le partenariat entre l'association représentante des petites villes du territoire et Citeo, favorise les échanges de bonnes pratiques entre les communes adhérentes pour les aider à progresser sur les plans de la performance technique et économique de la collecte des déchets. En 2021, l'APVF et Citeo ont publié une étude conjointe sur la gestion des déchets dans les petites villes de France.

• **Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)**

A travers ce partenariat, l'association de défense des consommateurs et des usagers informe et sensibilise le grand public et ses adhérents sur les thèmes de la collecte sélective, notamment en habitat collectif. L'information consommateur en matière d'emballages et papiers est également un axe d'information et d'échanges communs.

• **Association Les Eco Maires**

A travers un réseau de maires engagés en matière de développement durable, le partenariat assure la promotion de l'économie circulaire et le rôle des territoires dans ces nouveaux modèles. Dans le cadre du concours « Les Outre-mer Durables », le partenariat a permis la création d'un prix dédié aux initiatives exemplaires en matière d'économie circulaire dans les collectivités ultramarines. Citeo participe également depuis l'année 2021 au Tour de France de la Biodiversité organisé par l'association.

- **France Nature Environnement (FNE)**

Depuis 1995, le partenariat entre FNE et Citeo vise à la sensibilisation des associations affiliées à FNE sur les thèmes liés à la collecte sélective ainsi qu'à une réflexion commune pour réduire les impacts environnementaux des déchets d'emballages des ménages. En 2021, trois formations à distance ont permis d'informer et d'échanger avec les référents et bénévoles des associations adhérentes autour des enjeux de réemploi, lutte contre les déchets abandonnés et collecte des emballages hors-foyer.

- **Villes de France**

Depuis 2014, le partenariat avec l'association représentante des villes moyennes en France vise à favoriser une réflexion commune sur les sujets d'intérêt réciproque concernant l'économie circulaire des emballages ménagers et des papiers. Ce cadre partenarial permet l'échange d'informations et le partage des retours d'expérience des adhérents de Villes de France au sein de leurs collectivités (documents écrits, tables rondes, etc.).

- **Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)**

Le partenariat entre Citeo et l'ACCD'OM vise à sensibiliser l'association représentante des élus ultramarins aux enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire dans les territoires. Citeo est notamment intervenue lors du Congrès annuel de l'association afin de présenter le nouveau cadre réglementaire applicable aux territoires ultramarins.

- **Association nationale des élus de la montagne (ANEM)**

Citeo et l'association représentante des élus des territoires de montagne, de par leur expertise et leurs compétences respectives, ont souhaité s'associer en 2021 pour poursuivre leurs intérêts communs sur les principales questions touchant aux initiatives locales en faveur de la protection du climat et de la biodiversité et du développement de l'économie circulaire des emballages et des papiers.

6. Sensibiliser les élus et les entreprises

- **Former les ADT pour des opérations de porte-à porte plus efficaces**

Citeo continue de former les ambassadeurs du tri (ADT). En 2021, 572 ADT ont été formés en e-learning et 182 en présentiel.

- **L'expertise en communication de proximité au service des clients**

Depuis 2018, Citeo propose deux services pour ses clients pour les aider à sensibiliser leurs salariés et leurs consommateurs au tri des emballages de leurs produits. Cette nouvelle année particulière a amené Citeo à animer ces animations à distance majoritairement.

7. Accompagner les clients de Citeo dans l'information et la mobilisation des consommateurs

Citeo accompagne ses clients metteurs en marché dans leurs communications relatives aux emballages et aux papiers afin d'atteindre 2 objectifs :

- Éclairer au mieux les consommateurs sur le geste de tri (modalités et bénéfices) et les modes de production et de gestion des emballages et des papiers afin de leur permettre d'opérer des choix en conscience ;
- Permettre aux marques qui agissent en éco-conception (pour économiser les ressources, réduire les emballages et les rendre plus recyclables) de pouvoir le valoriser auprès de leurs cibles, avec des messages clairs et compréhensibles par tous.

- **Info-tri : signalétique de tri harmonisée sur les emballages**

En 2021, Citeo a abouti la nouvelle « Info-tri », destinée à figurer sur l'ensemble des emballages ménagers à compter du 1er janvier 2022. Fruit d'un travail de deux années, la nouvelle signalétique est venue répondre aux exigences de la loi AGECE (article 17) d'apporter une information harmonisée aux consommateurs sur la règle de tri. Proposée en concertation avec les autres sociétés agréées au titre de la REP emballages, dont notre filiale Adelphe, l'Info-tri a obtenu la validation des pouvoirs publics en septembre 2021.



L'approche adoptée pour créer cette nouvelle signalétique visait à répondre à trois enjeux essentiels : allier la conformité réglementaire (respect des exigences de la loi Agec), l'efficacité (compréhension et incitation pour les consommateurs) et la simplicité (mise en œuvre pour les metteurs en marché).

Pour concevoir et produire une information utile et efficace, Citeo a construit son approche sur une analyse de la perception et de la compréhension par les Français des allégations environnementales sur l'emballage. Citeo s'est notamment appuyée sur une étude conduite dès novembre 2019 auprès de 1250 consommateurs en situation d'achat². En parallèle, Citeo et sa filiale Adelphe ont activement travaillé en concertation avec les entreprises et fédérations professionnelles afin de construire une signalétique qui intègre leurs contraintes opérationnelles et répond à leurs différentes situations de mise en marché (France et export).

Ce travail a enfin été soumis à 3 vagues de tests conduits entre juillet 2020 et juin 2021 auprès de plus de 3 000 consommateurs déjà concernés par la simplification du geste de tri. Il en ressort que l'Info-tri leur est utile (82%), qu'elle donne confiance (88%) et qu'elle les incite à trier (75%).

Une signalétique harmonisée destinée aux emballages réemployables a également été développée :



- **Conseil aux marques en communication responsable**

Au cours de l'année 2021, les équipes conseil de Citeo ont mis leur expertise au service de près de 136 clients (toutes tailles, tous secteurs) ayant manifesté des demandes d'accompagnement spécifiques pour communiquer sur leurs emballages auprès des consommateurs.

Afin de sensibiliser plus largement les metteurs en marchés aux enjeux de la communication responsable, Citeo a également développé des modules de formation e-learning, disponibles sur la plateforme « campus circulaire » lancée en mars 2021. Plus de 170 clients ont eu l'opportunité de se former par ce biais entre mars et décembre 2021 et 700 clients ont participé aux webinars dédiés à la mise en œuvre de l'Info-tri.

² Citeo/Action Plus Shopper Research, Etude « Allégations sur l'emballage » conduite entre novembre 2019 et février 2020 auprès de 1 250 shoppers des circuits hypermarchés, supermarchés, proxy, magasins bio et drive.

C. Gestion des comptes par matériau

<i>En kt</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Tonnages contributeurs	255	84	1 152	1 185	2 559	28	5 263
Tonnages recyclés	323	49	831	357	2 252	0	3 812
Taux de recyclage	127%	58%	72%	30%	88%	0%	72%

<i>En M€</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Non affectable	Total
Contributions au titre de 2021	11,5	9,7	193,5	424,7	34,6	12,9	160,2	847,2
Contrats* avec les CL au titre de 2021	- 12,7	- 11,6	- 164,7	- 296,9	- 20,3	0,0	- 137,8	- 644,0
Soutien à la reprise des matériaux	- 1,0	- 0,5	- 3,3	- 2,8	- 22,1	0,0	0,0	- 29,6
Recherche et Développement	- 0,2	- 0,3	- 0,6	- 2,0	0,0	0,0	- 3,5	- 6,6
Total charges affectables	- 13,8	- 12,4	- 168,5	- 301,8	- 42,4	0,0		- 538,9
Autres charges et produits non affectables							- 106,5	- 106,5
Total charges et produits non affectables							- 247,8	- 247,8
Résultat avant dotation / reprise de provision pour charges futures								60,5

* soutiens affectables par matériau : Scs / Spr / Srm

<i>En €/t</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Contributions / gisement (€/t)	45	115	168	358	14	468	161
Charges affectables / gisement (€/t)	- 54	- 146	- 146	- 255	- 17	0	- 102
Charges non affectables / gisement (€/t)							- 47

D. Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers

I. Objectif de taux de recyclage

Nota Bene : les chiffres ci-dessous correspondent aux gisement et tonnages recyclés sur le seul périmètre du groupe Citeo. Ils n'intègrent pas les tonnages des clients sous contrat avec un autre titulaire et ne représentent pas l'exhaustivité de la filière.

En kt	Réel 2020	ARC 2021	Variations (kt)	Variations (%)
Acier	268	255	- 14	- 5%
Aluminium	85	84	- 1	- 1%
Papier/Carton autre que brique	1 093	1 083	- 10	- 1%
Brique	73	70	- 3	- 4%
Bouteilles et flacons	488	480	- 8	- 2%
Autres emballages plastique	696	705	9	1%
Verre	2 538	2 559	21	1%
Autres	28	28	0	- 1%
Tonnage contribuant	5 268	5 263	- 5	0%
Acier	111	112	2	1%
Aluminium	14	17	3	23%
Papier/Carton autre que brique	723	791	68	9%
Brique	38	40	2	5%
Bouteilles et flacons	273	281	8	3%
Plastiques souples	27	34	8	30%
Autres emballages plastique	29	41	13	44%
Verre	2 212	2 252	40	2%
Total collecte sélective	3 426	3 569	143	4%
Acier de mâchefers et compost	195	192	- 3	- 2%
Acier de TMB	18	18	0	1%
Alu de mâchefers et compost	31	30	- 2	- 6%
Aluminium de TMB	2	2	0	13%
Total hors collecte sélective	246	242	- 4	- 2%
Total recyclé	3 673	3 812	139	4%

Taux de recyclage par matériau	Réel 2020	ARC 2021	Variations (points)
Acier	121%	127%	6%
Aluminium	56%	58%	2%
Papier/Carton autre que brique	66%	73%	7%
Brique	52%	57%	5%
Bouteilles et flacons	56%	59%	3%
Autres emballages plastique	8%	11%	3%
Verre	87%	88%	1%
Taux de recyclage	70%	72%	3%

Le tonnage mis en marché par les clients de Citeo et Adelphe en 2020 est estimé à 5 383 kt, soit une hausse de +3% par rapport au tonnage révisé 2019. Elle s'explique notamment par la progression du gisement de verre (+2%), de papiers/cartons autre que brique (+4%), et le gisement de plastiques (+2%). La crise sanitaire de l'année 2020 a provoqué des dysfonctionnements du dispositif de collecte sélective, dégradant la performance de recyclage.

Le tonnage recyclé ressort à 3 670 kt (dont 51 kt de nouveaux plastiques issus de l'extension des consignes de tri), soit une progression modeste de 2% par rapport au tonnage révisé 2019.

Le taux de recyclage 2020 est estimé à 68,2%, en légère baisse par rapport aux taux de recyclage révisé 2019 (68,8%). Le taux de recyclage est en léger retrait sur l'ensemble des matériaux à l'exception de l'aluminium et des autres emballages plastique (en raison de l'extension des consignes de tri).

II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence

Le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de taux de recyclage.

Nota bene : suite à la loi AGEC, à partir de 2021 l'objectif de couverture des couts dans les territoires DOMCOM est de 100% et est calculé séparément.

Le calcul présenté ci-dessous pour l'année 2021 est sur le périmètre métropole uniquement pour lequel l'objectif demeure à 80%.

La progression du taux de couverture constatée entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la croissance des engagements (signature des contrats) des mesures d'accompagnement (grosse phase en 2021 après une année creuse en raison des élections en 2020).

En M€	Révisé 2020	ARC 2021*
Coûts bruts de référence de collecte, tri et traitement	1 164	1 123
Recettes matériaux (moyenne 2015/2019)	- 216	- 209
Coûts de communication	33	34
S prix négatif	- 1	- 1
Coûts nets de référence	981	947
Total coûts du dispositif pris en charge	676	702
Taux de couverture	69.0%	74.1%

* Données estimées sur la base des éléments disponibles à la clôture des comptes

3. Citeo œuvre pour les papiers graphiques

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de Citeo sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 juin 2022. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2021 de Citeo sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège de Citeo, et rapprochées de la comptabilité générale. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

Conformément aux obligations du cahier des charges de la filière papiers graphiques, les Commissaires aux comptes ont émis une attestation relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et au respect du principe de non-lucrativité. Cette attestation est présentée en annexe.

Enfin, et comme chaque année, les sous-jacents de la clôture des comptes N pour la filière papiers graphiques sont les tonnages mis en marché et recyclés en N-1.

A. Analyse des résultats

I. Compte de résultat analytique

	Consolidé 2020	Consolidé 2021	Variation en %
Chiffre d'Affaires	89,7	62,4	- 30%
Coût des contrats avec les collectivités locales	- 65,2	- 57,6	- 12%
Autres actions pour la filière	- 9,8	- 12,3	26%
dont Mesures d'accompagnement	- 4,3	- 6,9	62%
dont Recherche et Développement	- 0,4	- 0,4	-8%
dont Accompagnement à l'éco-conception	- 0,9	- 0,7	- 27%
dont Actions de sensibilisation	- 3,0	- 2,4	- 20%
dont autres actions	- 1,2	- 2,0	61%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	- 3,2	- 3,6	13%
Pilotage et Gestion	- 2,5	- 1,9	- 23%
Total charges d'exploitation	- 80,7	- 75,5	- 7%
Résultat d'exploitation	9,0	- 13,0	- 245%
Résultat financier	0,0	0,1	45%
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	0,1	0,0	- 120%
Impôt sur les bénéfices	0,1	0,1	- 21%
Variation de la provision pour charges futures	- 9,2	12,9	- 240%
Résultat net	0,0	0,0	-

II. Analyse des résultats

Rappel : Les contributions et charges de l'ARC 2021 correspondent aux tonnages mis en marché et recyclés en 2020

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 62,4 M€, en baisse de 27,3 M€ soit -30% par rapport à 2020. Il est constitué d'une part des contributions des clients au titre de l'exercice 2021 pour 63,3 M€, et d'autre part de régularisations sur les exercices antérieurs pour -0,9 M€. La baisse du CA s'explique par l'érosion des tonnages contributants (impact de la crise sanitaire) et la baisse du tarif.

Cette érosion du gisement se répercute également sur les tonnes recyclées. En conséquence, le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 58,0M€, en baisse de 7,1 M€, soit -11% par rapport à 2020.

Les mesures d'accompagnement ressortent à 6,9 M€ en 2021, en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2020.

Les actions de recherche et développement sont stables à 0,4 M€ en 2021.

Les actions d'accompagnement à l'éco-conception représentent 0,7 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les actions de Communication Information et Sensibilisation représentent 2,4 M€ et ont été menées au bénéfice du geste de tri, notamment au travers d'initiatives mutualisées avec la filière des emballages ménagers et au travers de programmes à destination de la jeunesse.

Les charges de pilotage et gestion s'établissent à 1,9 M€ soit -23% par rapport à 2020, principalement en raison de l'évolution de la clé de répartition entre les filières des papiers graphiques et des emballages ménagers.

La provision pour charges futures diminue de 12,9 M€ afin de ramener le résultat net à zéro.

III. Relations avec les metteurs en marché

1. Evolution du nombre de clients

<i>En nombre</i>	Citeo
Clients au 31/12/2020	3 891
Nouvelles adhésions	129
Résiliations	89
Clients au 31/12/2021	3 931

Nota bene : la méthode de comptage des clients est désormais alignée sur celle de la filière Emballages : seuls les mandataires sont comptés. Cela explique la revue à la baisse du nombre de clients 2020 par rapport au chiffre publié l'an dernier qui comprenait les mandataires et les mandants.

2. Le gisement contribuant

Sur la filière papiers graphiques, les contributions de l'année 2021 sont constituées sur la base du gisement mis sur le marché (MSM) en 2020.

<i>En kt</i>	MSM 2019	MSM 2020
Gisement Contribuant en Financier	1 398	1 112
<i>Imprimés publicitaires</i>	738	557
<i>Papiers à copier</i>	258	231
<i>Catalogues de vente</i>	152	111
<i>Mailings, publipostages et courriers de gestion</i>	58	50
<i>Magazines de marque, publications d'entreprises et d'entités publiques</i>	33	23
<i>Enveloppes et pochettes postales</i>	17	14
<i>Enveloppes et pochettes postales personnalisées</i>	15	13
<i>Journaux gratuits d'annonces</i>	8	5
<i>Autres</i>	24	18
<i>Papiers à en-tête et formulaires administratifs</i>	13	10
<i>Encarts publicitaires presse</i>	3	2
<i>Annuaire</i>	4	1
<i>Publications de presse - presse payante sur papier journal</i>	6	5
<i>Publications de presse - presse magazine</i>	20	25
<i>Publications de presse - presse gratuite d'information</i>	1	1
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée</i>	15	18
<i>Justificatifs de paiements</i>	12	9
<i>Papiers décoratifs</i>	7	8
<i>Affiches</i>	6	5
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel</i>	7	6
Gisement Contribuant en Nature	334	268
Gisement contribuant total	1 732	1 381

Le gisement contribuant 2020 s'élève à 1 112 kt contribuant en numéraire et 268 kt contribuant en nature. Cette baisse par rapport au gisement 2019 s'explique essentiellement par l'érosion des mises sur le marché.

À noter que depuis l'arrêté du 9 décembre 2021, le mécanisme du calcul de la contribution en nature a été modifié pour les tonnages contribuant 2020 et 2021 : les tonnages contribuant en nature de l'année N ne peuvent réellement être déterminés que sur la base des critères N+1. En conséquence, les tonnages et contributions des clients presse au titre de 2020 communiqués ci-dessus feront l'objet de régularisations en 2022 sur la base des critères 2021 réellement constatés.

À noter également qu'il n'y aura plus de contribution en nature à compter des tonnages 2022.

3. Les contributions

La baisse des contributions en 2020 (-30%) s'explique essentiellement par la baisse du gisement (-20%). Après application de l'éco-modulation, la contribution moyenne ressort à 56,1€/t. En 2020, le montant total des bonus s'élève à 5,5 M€ et les malus à 2,8 M€.

<i>En M€</i>	MSM 2019			MSM 2020		
	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
Contributions	90,2	20,5*	110,7	63,3	14,1*	77,4
Imprimés publicitaires	46	0	46	31	0	31
Papiers à copier	17	0	17	13	0	13
Catalogues de vente	10	0	10	6	0	6
Mailings, publipostages et courriers de gestion	4	0	4	3	0	3
Magazines de marque, publications d'entreprises et d'entités publiques	2	0	2	1	0	1
Enveloppes et pochettes postales	1	0	1	1	0	1
Enveloppes et pochettes postales personnalisées	1	0	1	1	0	1
Journaux gratuits d'annonces	1	0	1	0	0	0
Autres	2	0	2	1	0	1
Papiers à en-tête et formulaires administratifs	1	0	1	1	0	1
Encarts publicitaires presse	0	0	0	0	0	0
Annuaire	0	0	0	0	0	0
Publications de presse - presse payante sur papier journal	0	10	11	0	8	8
Publications de presse - presse magazine	1	9	11	1	6	8
Publications de presse - presse gratuite d'information	0	1	1	0	0	0
Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée	1	0	1	1	0	1
Justificatifs de paiements	1	0	1	1	0	1
Papiers décoratifs	1	0	1	0	0	0
Affiches	0	0	0	0	0	0
Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel	0	0	0	0	0	0

*Hors frais forfaitaires de gestion

- **Focus sur la contribution des publications de presse**

Conformément à la loi , les clients mettant sur le marché des publications de presse ont la possibilité, sous réserve du respect de certains critères, de contribuer sous forme de prestation en nature (mise à disposition d'espaces publicitaires). Le tableau ci-après détaille la répartition de leur contribution :

Catégorie de presse	MSM 2020 - en M€		
	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
Publications de presse - presse payante sur papier journal	0,3	7,5	7,8
Publications de presse - presse magazine	1,4	6,2	7,6
Publications de presse - presse gratuite d'information	0,0	0,4	0,4
TOTAL	1,7	14,1*	15,9

* Hors frais forfaitaires de gestion

Au total 480 clients ont bénéficié de la contribution en nature au titre de leurs mises sur le marché 2020.

Le secteur d'activité de la presse a ainsi pu s'acquitter de sa contribution à hauteur de 90% sous forme de prestations en nature.

Des frais forfaitaires sont facturés pour couvrir le coût du dispositif spécifique à la contribution en nature et notamment le développement et la mise en œuvre des systèmes de gestion, la gestion et l'utilisation de la contribution en nature. Citeo a collecté au global 0,8 M€ auprès de ses clients au titre des frais forfaitaires.

Ces frais sont définis chaque année et pour l'année 2020 ils se sont élevés à 3€/tonne contribuant en nature.

4. Sécurisation des contributions

L'équité entre les metteurs sur le marché est un principe de la Responsabilité Élargie du Producteur. Au-delà de ce principe, l'un des objectifs très concret est d'éviter la distorsion de concurrence au sein de la filière.

- **La prospection**

Conformément au cahier des charges d'agrément et au titre des campagnes menées en 2021, 38 dossiers de non-contributeurs ont été transmis au Ministère de la Transition Écologique, seul habilité à procéder à des sanctions.

En 2021, les campagnes postales suivantes ont été réalisées pour rappeler aux prospects leurs obligations :

- À destination d'anciens clients Ecofolio.

- **La conformité des déclarations**

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le Cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de Citeo.

Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément :

- Les contrôles externes de déclaration :

Ces contrôles externes diligentés par des tiers indépendants ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations au regard de la REP papiers graphiques : 27 contrôles réglementaires ont été réalisés, représentant 325Kt, soit 22% des tonnages (sur la base des mises en marché 2020). Sur ces 27 dossiers de contrôles, 9 ont nécessité une demande de régularisation simple avec une demande de correctives sur 3 mois. L'impact financier net de ces 9 régularisations est de 83K€ de sous-déclaration :

- Régularisations de sous déclaration effectuées : 213K€ (4 clients concernés) ;
- Régularisations de sur déclaration effectuées : -129K€ (5 clients concernés) ;

Pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :

- Quelques anomalies mineures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative déjà relevées dans les campagnes précédentes ;
- Des thématiques d'erreurs liées aux critères d'éco-modulation.

La majorité des demandes de régularisations ont été acceptées et réalisées par les clients. Seules 2 correctives sont encore en cours de réalisation chez les clients.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo a mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des papiers graphiques mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 50K€ pour une année.

Un nouveau cycle a démarré avec la déclaration 2020. Le cycle actuel de 3 ans correspond aux déclarations 2020, 2021 et 2022. À fin décembre 2021, sur les déclarations 2020, Citeo a réceptionné 33 Rapports de Procédures Convenues.

Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :

Citeo a également entrepris de contrôler les déclarations des clients papiers. Au total, près de 15% du CA papiers de Citeo été contrôlé en 2021.

IV. Relations avec les collectivités locales

1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	168
Comptes Clés (pop < 100 khab)	223
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	297
Total Population sous contrat	688

La baisse du nombre de collectivités (3 collectivités locales de moins par rapport à 2020) est due à des rapprochements entre collectivités locales.

2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective

En millions d'habitants	Population couverte
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	48,7
Comptes Clés (pop < 100 khab)	12,6
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	4,9
Total Population sous contrat	66,2
Pourvoi à Mayotte	0,3
Total Population couverte par un dispositif de collecte	66,4

Le taux de couverture du territoire par un dispositif de collecte est de 99.6 % sur la base de la population Insee 2016 contractuelle, soit le même taux qu'en 2020 (99.5%).

3. Les tonnages recyclés

Les tonnages recyclés sont en baisse du fait d'une forte érosion des mises sur le marché, partiellement compensée par une progression du geste de tri.

Le taux de recyclage des Papiers (61,6%) progresse par rapport au Réel 2020 (60,1%).

Les tonnes déclarées à l'ARC 2021 sont les tonnes 2020.

	REEL 2020**	ARC 2021***
Ktonnes SPPGD* de la population couverte	2 006	1 654
Tonnes recyclées - collecte sélective en kt	1 199	1 014
Population sous contrat France métropolitaine en M hab.	66,1	66,4
Performance de tri (collecte sélective uniquement) en kg/Habitant	18,15	15,27

* Service public de prévention et de gestion des déchets

** données révisées lors de l'arrêté des comptes 2021

***données de l'arrêté des comptes 2021



4. Les soutiens au titre de l'année 2021

- Les soutiens

En M€	REEL 2020	ARC 2021
Soutien au recyclage	59 724 828	52 968 154
Soutien de la majoration à la performance	5 000 000	5 000 000
Soutien TOTAL	64 724 828	57 968 154

La baisse des soutiens au recyclage est de -11.3% entre 2020 et 2021. Elle s'explique par une baisse des tonnes recyclées de -15,4% sur la période en partie compensée par une augmentation du taux d'acquiescement (60.47% vs. 57.43%) et par une légère modification du mix matériaux.

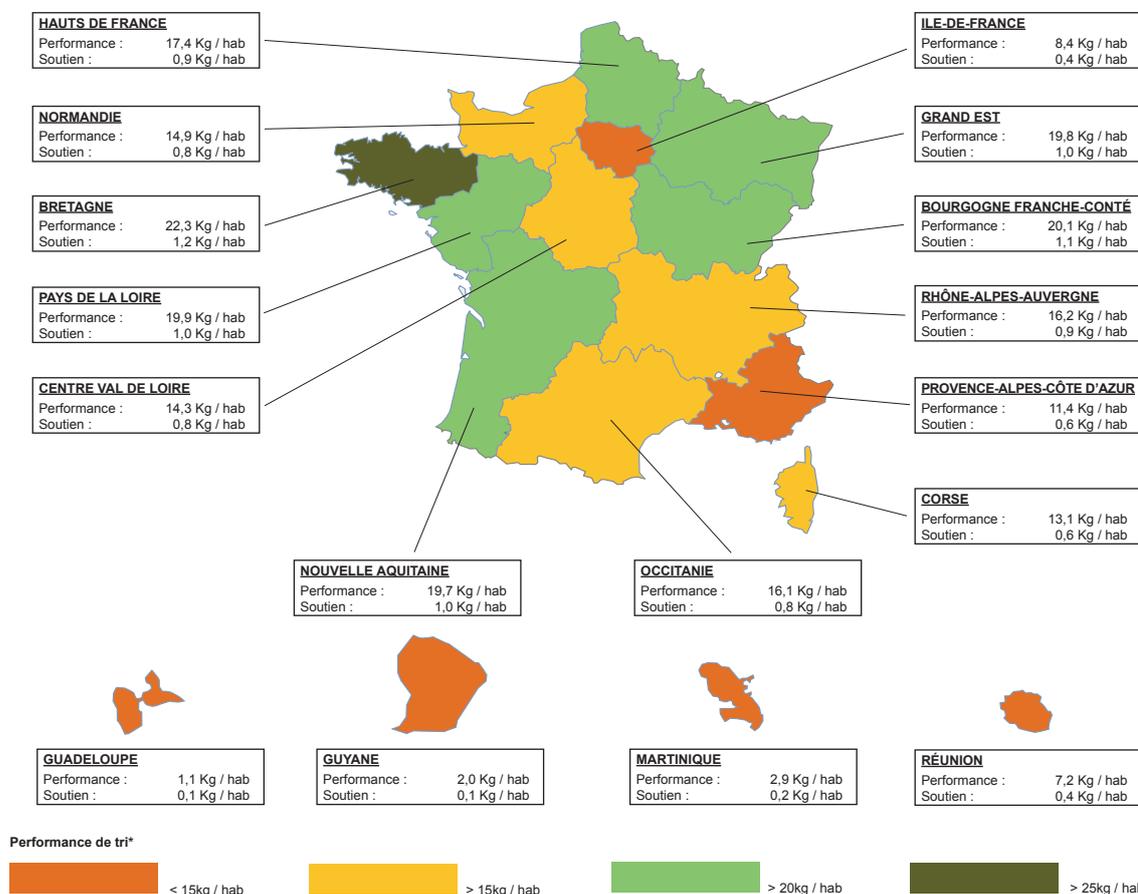
- La Majoration à la Performance

La majoration à la performance permet de récompenser les collectivités qui ont mis en place des dispositifs de collecte sélective performants d'un point de vue économique et environnemental. D'un montant total de 5 millions d'€, ce soutien est réparti au prorata des tonnes des collectivités ayant une performance supérieure à la médiane de leur milieu.

Le contrat prévoit une modification des modalités de répartition dès l'année 2020

Ainsi, pour la déclaration 2020, 31% des 664 collectivités déclarantes ont bénéficié d'un bonus au niveau de leurs soutiens.

5. Performance par région



V. Relations avec l'Outre-mer

En 2021, toutes les collectivités locales d'Outre-mer ont un contrat « papiers graphiques », a Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique la dernière collectivité sans contrat ayant signé cette année.

Les projets identifiées avec les collectivités locales, (notamment augmenter les performances, améliorer la qualité du recyclage et sécuriser les débouchés en déployant les filières locales de valorisation) ont été dimensionnés et sont en cours de déploiement.

VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité

Les déchets de papiers graphiques triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d'agrément de la filière papiers graphiques. Ces standards sont essentiels à l'activité de recyclage car :

- Ils fixent le niveau de séparation des différents types de déchets d'emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s'organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri ;
- Ils définissent les tonnages éligibles aux financements de Citeo.

1. Contrôle de la qualité des matériaux triés

Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri. Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

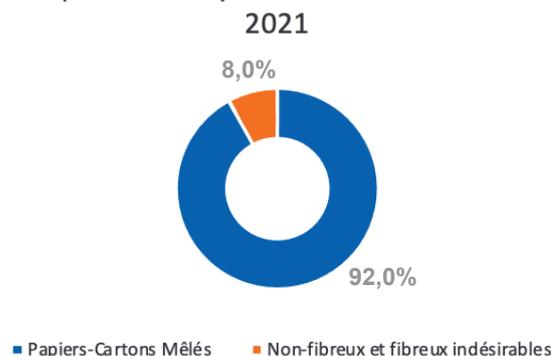
Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées afin d'établir la teneur en papiers graphiques, la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage et la mesure du taux d'humidité.

A l'instar des caractérisations effectuées sur les emballages ménagers en centre de tri, le nombre d'analyses réalisées sur les papiers-graphiques a diminué au cours du premier semestre 2021. Toutefois, l'augmentation de la fréquence des caractérisations au cours du second semestre a permis un rattrapage partiel du premier semestre.

■ Composition Papiers-Cartons mêlés triés

Le standard Papiers Cartons Mêlés est un standard composé de produits par la filière papiers graphiques ainsi que par la filière emballages ménagers. En fonction de la configuration et du niveau de modernisation des centres de tri, ils peuvent être extraits manuellement ou via des machines de tri optique.

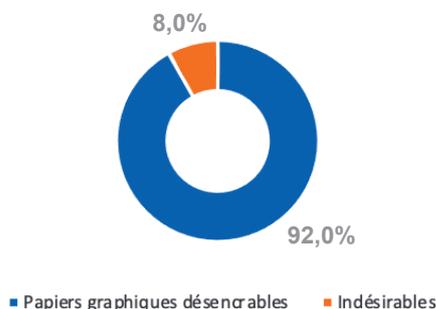
Composition moyenne standard PCM triés



113 caractérisations ont été réalisées sur les PCM triés en 2021. Celles-ci mettent en évidence une teneur moyenne éloignée du standard (92% vs 97,5%), en légère baisse par rapport à l'année précédente.

- **Composition standard à désencrer**

Composition moyenne standard papiers graphiques à désencrer 2021



On note en moyenne un décalage important entre la qualité réelle produite par les centres de tri et le standard avec la présence de 8% d'indésirables alors que le seuil de tolérance du standard est à 3% maximum. Il est tout de même à souligner une légère amélioration par rapport aux mesures de l'année précédente.

133 caractérisations ont été réalisées sur les papiers-graphiques à désencrer en 2021. Celles-ci mettent en évidence une teneur moyenne éloignée du standard (97%), en légère baisse par rapport à l'année précédente.

2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

- **Traçabilité**

Les conditions de traçabilité des matériaux repris mentionnées dans le chapitre 2.B.V.3 s'appliquent également pour la REP des papiers graphiques.

- **Contrôles**

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, Citeo procède ou fait procéder par des prestataires, aux contrôles externes nécessaires sur pièces ou sur place chez les collectivités et chez les repreneurs. Un audit peut nécessiter d'intervenir chez chaque acteur du centre de tri jusqu'au recycleur final.

Ces contrôles concernent au minimum :

- La traçabilité des matériaux, afin de vérifier, sur une sélection de lots que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison : bons de livraisons, tickets de pesées...);
- La vérification que les tonnages exportés en dehors de l'Union Européenne ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

Le référentiel retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union Européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- L'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;
- Le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles permettant de traiter les déchets d'emballages ménagers ;
- L'entreprise a un système de gestion des déchets de son activité permettant leur élimination dans des conditions conformes à la législation nationale du pays dans lequel elle exerce son activité.

- **Bilan et constats**

En 2021, 1 première campagne de 34 contrôles a été commandée soit 20 audits repreneurs et 14 audits Collectivités.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les bureaux d'étude ont réalisé 9 audits à distance, soit 26 %, en demandant les pièces justificatives attendues (audit documentaire)

Les écarts de déclaration identifiés lors des contrôles sont les suivants :

Action	Standard	Standard modifié	Raison	Tonnes corrigées	T. corrigées / T. auditées
Reclassement	1.11	PCM à trier Papiers	Pas de passage sur la chaîne de tri	4 757	1,83%
Reclassement	1.11	PCM triés	Ecart qualité	5 649	2,17 %
Modification	1.11	2.05	Erreur de déclaration	111	0,04%
Suppression	PCM à trier Papiers	–	Erreur de déclaration	126	0,05%
Suppression	PCM triés	–	Erreur de déclaration	2 774	1,07%
Total	–	–	–	13 417	0,05%

En 2021, une seconde campagne de contrôle de 30 repreneurs a été commandée.

En 2022, une campagne de contrôle de 29 collectivités et 20 repreneurs a été commandée.

Ces contrôles ne sont pas finalisés et feront l'objet d'un bilan sur l'année 2022.

- **Taux de couverture des contrôles depuis le début de l'agrément**

A la fin de la période d'agrément, le titulaire est en mesure de justifier du contrôle des données déclarées par les collectivités territoriales à hauteur d'au moins 10% des tonnages déclarés représentant au moins 10% des collectivités territoriales et 75% des repreneurs.

Avec les audits commandés en 2021 et 2022, le taux de couverture des contrôles depuis le début de l'agrément sera atteint avec le contrôle de :

- 19 % des tonnages déclarés représentant 11 % des collectivités et 78 % des repreneurs

Les tonnages, nombre de repreneurs, nombre de collectivités pouvant évoluer d'ici la fin de l'agrément, l'atteinte de l'objectif continue de faire l'objet d'un suivi.

VII. Dispositifs de collecte et de tri

Concernant les mesures d'accompagnement, les appels à projets mentionnés dans le chapitre 2.B.VII.1 s'appliquent également à la REP des papiers graphiques, notamment par l'effet de mutualisation du dispositif sur le terrain (collecte des emballages ménagers et papiers graphiques dans un même contenant, centre de tri multi matériaux, etc.).

Le montant des mesures d'accompagnement est établi sur la base d'une enveloppe annuelle corrélée aux montants versés en application du barème de financement. Ce montant est donc amené à évoluer, sur la base de l'évolution des tonnes recyclées au titre du barème papiers graphiques.

Le montant total révisé en 2021 de l'ordre de 183,5 M€ pour l'ensemble des Mesures d'accompagnement (150 M€ pour la filière des emballages ménagers et 33,5 M€ pour la filière des papiers graphiques).

VIII. L'éco-conception

Ce qu'il faut retenir :

Mesures d'accompagnement : 183,5 M€ (dont 33,5 M€ pour la filière des papiers graphiques).

Appel à projets Collecte : 278 projets d'optimisation sélectionnés (+84), dont une grande partie d'entre eux couvrent les 2 filières par les effets de mutualisation.

Parmi ces projets, plus de 3,6 millions d'habitants sont concernés par des actions portant sur uniquement sur le flux papiers (amélioration de la desserte, densification et nouvelles collectes de proximité pour les papiers).

Appel à projets Tri : 101 centres de tri sélectionnés.

Appel à Manifestation d'Intérêt Hors Foyer : 22 projets sélectionnés en 2021.

La R&D et l'innovation sont au cœur de la stratégie d'accompagnement et de transformation de la filière des papiers graphiques vers un schéma d'économie circulaire pérenne.

Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo développe ses compétences internes et renforce son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Au service de la circularité des papiers, les actions de R&D de Citeo en 2021 ont notamment porté sur l'éco-conception. Les challenges pour la filière des papiers graphiques sont de :

- Préserver et même améliorer leur recyclabilité pour soutenir la compétitivité de la filière industrielle du recyclage des papiers ;
- Faire émerger des solutions d'éco-conception économiquement supportables par les acteurs amont de la filière.

En ce sens, tous les projets menés par Citeo recherchent la compatibilité des solutions avec les process industriels existants, et en veillant à minimiser l'impact économique sur les produits finis.

Les axes prioritaires de la R&D éco-conception des papiers en 2021 ont porté sur :

- **Industrialisation des solutions de routage alternatifs**

Dans le bilan des déclarations éco-modulées, les films de routage représentent l'une des principales causes de malus pour les papiers. Citeo avait donc initié en 2017 un projet de R&D de 3 ans avec le CTP (e-bliss) afin de développer un film de routage non perturbateur du recyclage des papiers, c'est à dire parfaitement recyclable avec les papiers si jetés non déballés.

Au-delà de sa recyclabilité dans la filière des papiers, ce film devait être transparent, compostable et compatible avec les lignes de routage existantes.

À la suite des tests industriels d'e-bliss concluants en 2020 (production du film, mise en œuvre chez un routeur, et évaluation de la qualité des films lors du transport par La Poste), Citeo a accompagné en 2021 l'industrialisation et le passage en marché de cette technologie en :

- Mettant gracieusement à disposition de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du routage (producteur d'emballages de routage, producteurs de process de routage, routeur et donneurs d'ordres le Cahier des Spécifications Fonctionnelles leur permettant de développer leur propre emballant de routage. Des projets découlant de ce projet sont arrivés sur le marché dès février 2021.
- Lançant un Appel à Projet d'expérimentation industrielle des emballants de routage en papier thermoscellant. 7 projets associant à chaque fois un producteur d'emballant, un routeur et un donneur d'ordre ont été retenus et accompagnés. Les résultats consolidés seront partagés au T2 2022.

La disponibilité de cette solution d'emballant, aux côtés des solutions de routage à découvert au cours de l'année 2021 permet aux clients de Citeo de répondre à l'interdiction des films plastiques de routage au 1er janvier 2022.

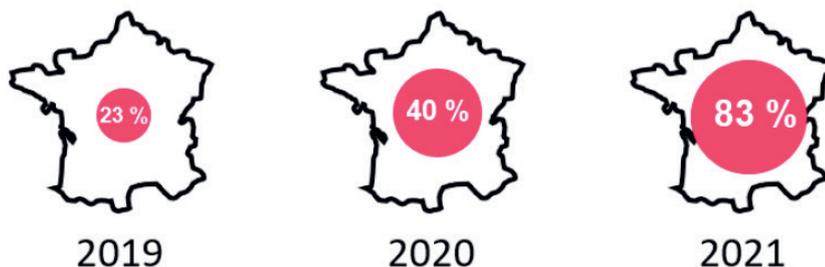
- **Expérimentations industrielles des encres heatset à faible teneur en huiles minérales**

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du GT Huiles Minérales et afin d'accélérer l'adoption des encres alternatives, Citeo a lancé un Appel à Projets visant à accompagner les imprimeurs à tester sur leur propre parc machine, les encres heatset à faible teneur en huiles minérales.

8 candidatures ont été retenues et accompagnées.

100% des imprimeurs candidats ont décidé de généraliser l'usage de ces encres alternatives pour leurs productions heatset, permettant en particulier aux imprimés de leurs clients d'échapper à l'application du malus Huiles Minérales entré en vigueur dès le 1er janvier 2021.

Citeo a évalué le taux d'adoption des encres heatset à faible teneur en huiles minérales en France (en % du nombre d'imprimeur heatset) :



Cette forte progression d'utilisation des encres heatset à faible teneur en huiles minérales, qui tend vers la généralisation, est le fruit du travail de sensibilisation initié par Citeo dans le cadre de son plan d'actions Huiles Minérales dès 2018, des mesures d'accompagnements (formations, mise à dispositions de ressources), d'application du malus Huiles Minérales et de la perspective d'interdiction des huiles minérales instaurée par la loi AGECE et de la mobilisation des parties prenantes.

- **Évaluation de la désencrabilité des encres Coldset à faible teneur en HM**

À la suite des travaux de rapprochement des résultats Allemands et Français de désencrabilité des encres Coldset (impression de journaux) à faible teneur en huiles minérales, Citeo avait décidé de lancer un plan d'analyses (Round Robin) de l'ensemble des encres Coldset traditionnelles et alternatives des 4 producteurs d'encres Coldset actifs en Europe (échantillons identiques préparés en un unique lieu, sur la base de deux papiers journal). Les 10 échantillons ont été soumis simultanément à 6 laboratoires indépendants.

Les résultats ont conclu à la désencrabilité de 3 encres alternatives sur les 4 testées. La quatrième encre a pu démontrer ultérieurement également sa désencrabilité.

Ces résultats ont été partagés au sein du GT Huiles minérales, ainsi qu'avec l'Allemagne et présentés lors de conférences européennes.

- **Expérimentations industrielles des encres Coldset à faible teneur en huiles minérales**

Ces résultats ouvraient donc la porte à l'organisation de tests industriels de longue durée (2 mois de production) de chacune de ces encres alternatives chez 4 éditeurs de journaux français.

L'année 2021 a été dédiée au cadrage, contractualisation et organisation de ces tests qui démarrent opérationnellement au début du T2 2022 chez 3 éditeurs (Midi Libre, La Voix du Nord, Le Progrès).

- **Observatoire de la recyclabilité et des huiles minérales**

Depuis la mise en place de l'éco-modulation, Citeo mesure l'évolution de l'éco-conception des produits papiers à usage graphiques par l'analyse globale des déclarations éco-modulées de ses clients.

Afin de vérifier si les progrès mesurés se traduisent par une amélioration globale de la recyclabilité des produits graphiques, Citeo a engagé depuis 2019 des campagnes d'analyse de la recyclabilité d'échantillons de déchets papiers prélevés en centres de tri. Leur recyclabilité est mesurée en laboratoire suivant les protocoles de tests INGEDE 11 (désencrabilité) et INGEDE 12 (présence de colles perturbatrices).

Les analyses des échantillons prélevés en 2021 fourniront une troisième année de résultats permettant d'établir une première analyse d'évolution entre 2019 et 2021. Ces analyses seront présentées en Comité de Concertation.

Suivant le même principe, des analyses de teneurs en huiles minérales sont effectuées sur ces échantillons depuis 2019 pour évaluer l'impact sur les papiers à recycler des mesures d'incitation à l'utilisation d'encres alternatives pour les imprimés graphiques. Les premiers résultats d'évolution seront présentés au courant de l'année 2022.

- **Recyclabilité des nouveaux imprimés**

EN anticipation du développement de nouvelles technologies d'impression (nanographie, électronique imprimée...) des produits graphiques, Citeo a engagé des travaux d'évaluation de leur recyclabilité au sein des filières de recyclage existantes. Après une première phase d'identification des technologies (en 2021), des tests de recyclabilité seront réalisés en 2022.

IX. Communication, Information, Sensibilisation

Certains outils et campagnes mentionnés au chapitre 2.B.IX s'appliquent aux papiers graphiques. Ci-dessous, les actions spécifiques papiers graphiques :

1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers

• Campagne nationale avec les éditeurs de presse

Citeo a reconduit sa campagne de presse avec les éditeurs bénéficiant de la contribution en nature comprenant :

- 4 créations pour la presse Grand public développant un thème spécifique sur les papiers graphiques : la boucle du tri au recyclage, le procédé de recyclage, les idées reçues sur les papiers, les consignes de tri ;
- 2 cahiers spéciaux pour la presse quotidienne régionale à la fois pédagogiques et ludiques. L'un s'adressant à un lectorat adulte et l'autre s'adressant plus particulièrement à la famille/le jeune public ;
- 2 créations pour la presse jeunesse

Ce qu'il faut retenir :

- 89% de français exposés à la campagne.
- + 1 million d'enfants sensibilisés dans la presse jeunesse.

2. Information et éducation des plus jeunes

• Léo Folio

Créé en 2009, le Kit pédagogique Léo Folio permet d'éveiller les 6-12 ans à l'écocitoyenneté à travers l'exemple concret du tri et du recyclage des papiers. Le kit se compose de dix fiches-ateliers pour les élèves et d'un guide destiné à l'enseignant ou à l'animateur ainsi que d'un poster pour la classe.

En 2021, les 142 commandes de kits en version papier et les 7000 commandes en version digitale ont permis de sensibiliser 313 000 enfants.

Ce qu'il faut retenir :

- Plus 1,5 million d'enfants sensibilisés avec Club Citeo en 2021 soit 35% des élèves scolarisés en primaire.
- Au total, les différentes actions ont généré 41,3 millions d'occasions de voir les campagnes, newsletters et parutions du Club Citeo en 2020.

3. Accompagnement des clients de Citeo dans l'information et la mobilisation des consommateurs

• Info-tri : signalétique de tri harmonisée pour les papiers graphiques

En 2021, Citeo a abouti la nouvelle « Info-tri », destinée à figurer sur l'ensemble des papiers graphiques à compter du 1er janvier 2022. Fruit d'un travail de deux années, la nouvelle signalétique est venue répondre aux exigences de la loi AGECE (article 17) d'apporter une information harmonisée aux consommateurs sur la règle de tri. Elle a obtenu la validation des pouvoirs publics en septembre 2021.



L'approche adoptée pour créer cette nouvelle signalétique visait à répondre à trois enjeux essentiels : allier la conformité réglementaire (respect des exigences de la loi Agece), l'efficacité (compréhension et incitation pour les consommateurs) et la simplicité (mise en œuvre pour les metteurs en marché).

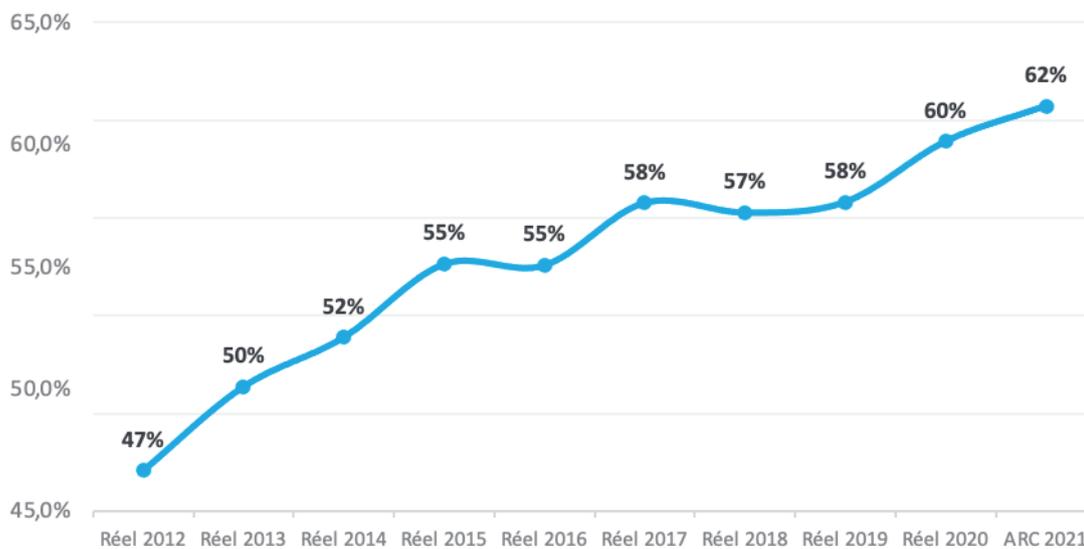
Pour concevoir et produire une information utile et efficace, Citeo a construit son approche sur une analyse de la perception et de la compréhension par les Français des allégations environnementales sur les emballages et les papiers. Citeo s'est notamment appuyée sur une étude conduite dès novembre 2019 auprès de 1250 consommateurs en situation d'achat. A l'issue de ces travaux, la signalétique a été soumise à 3 vagues de tests conduits entre juillet 2020 et juin 2021 auprès de plus de 3 000 consommateurs. Il en ressort que l'Info-tri leur est utile (82%), qu'elle leur donne confiance (88%) et qu'elle les incite à trier (75%).

B. Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques

I. Objectif taux de recyclage

Année déclaration	Réel 2020	ARC 2021
Gisement actualisé	2 006	1654
Recyclé actualisé	1199	1014
Taux de couverture population	99%	100%
Taux de recyclage actualisé	60%	62%

Le taux de recyclage 2021 de la filière des papiers graphiques ressort à 62%, en progression de 2 points par rapport au réel 2020.



4. Annexes

A. Glossaire emballages ménagers

EMBALLAGE MÉNAGER : est un emballage ménager au sens de l'article R.543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage. L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou a l'intention de s'en défaire, quel que soit le lieu d'abandon.

EMBALLAGE PERTURBATEUR : emballage qui relève d'une consigne de tri mais qui ne peut être recyclé ou dont certaines caractéristiques perturbent la qualité finale des matières recyclées, le tri, le processus de recyclage et augmentent significativement le coût de traitement, dans l'état actuel du gisement et des technologies de tri et de recyclage.

GISEMENT CONTRIBUTANT : emballages ménagers mis sur le marché en France par les entreprises clientes de Citeo et Adelphe.

PERFORMANCE DE RECYCLAGE : rapport entre les tonnages de collecte sélective ainsi que les tonnages extraits des ordures ménagères résiduelles (compost, Tri-Mécano-Biologique ou Mâchefers) et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PEHD (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication de certains emballages (bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

PET (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE) : polymère thermoplastique de type polyester, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des barquettes ou des couvercles.

PP (POLYPROPYLENE) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des flacons, des films, des pots, des barquettes ou des bouchons.

PS (POLYSTYRÈNE) : polymère styrénique utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des pots de yaourt ou des barquettes. À ne pas confondre avec le PSE : polystyrène expansé.

POURVOI : intervention de Citeo pour mettre en place et assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers dans les territoires de collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) qui le souhaitent et dont la fiscalité ne permet pas de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets d'emballages ménagers, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

TAUX DE COUVERTURE DES COUTS NETS : le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage.

TAUX DE RECYCLAGE EMBALLAGES MENAGERS : le taux de recyclage matière et organique est le rapport entre le tonnage des déchets d'emballages ménagers recyclés et soutenus (tonnages issus de collecte sélective ou extraits sur OMR) et le gisement contribuant.

B. Glossaire papiers graphiques

GESTION DES DECHETS DE PAPIERS : la collecte, le tri, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

HUILES MINERALES : substances issues de la pétrochimie utilisées dans certaines encres et colles. Ces substances se retrouvent dans les fibres obtenues par recyclage des produits finis et devenir une source de contraintes pour l'utilisation du matériau recyclé, en particulier dans la filière emballage.

PAPIERS IMPRIMES : tout support papier imprimé au sens de l'article L 541-10-1 C Env., à l'exception des papiers d'hygiène et des papiers d'emballage et des livres.

PAPIERS A USAGE GRAPHIQUE DESTINES A ÊTRE IMPRIMES : les papiers à copier, les papiers graphiques, les enveloppes et les pochettes postales.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERTURBATEUR DU RECYCLAGE : sont considérés comme perturbateurs du recyclage les éléments et déchets dont la présence dans un flux de déchets de papiers perturbe leur collecte et/ou leur tri et/ou leur recyclage. Les huiles minérales, l'encre, la colle peuvent représenter des perturbateurs de recyclage.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets de papiers graphiques, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

TAUX DE RECYCLAGE PAPIERS GRAPHIQUES : le taux de recyclage est le rapport entre le tonnage des déchets de papiers recyclés par les collectivités territoriales sous contrat avec le titulaire et le tonnage de déchets de papiers présents dans les déchets ménagers et assimilés. Il est défini à partir d'une part des données déclarées par les collectivités auprès de(s) titulaire(s), et d'autre part des données fournies par l'ADEME, notamment à partir des études concernant la caractérisation des ordures ménagères et les gisements de papiers, et des données collectées par le(s) titulaire(s) auprès des collectivités.

C. Composition de la gouvernance

I. Composition du conseil d'administration de Citeo au 27 avril 2022

Antoine Fiévet, Président

- **Administrateurs pour le collège « Industrie »**

- Benoist Berton
- Yvan Bonneton
- François Eyraud
- Antoine Fiévet
- Pascal Gilet
- Bertrand de Senneville
- Pierre Sifflet
- Pierre-Alexandre Teulié

- **Administrateurs pour le collège « Commerce Distribution et VAD »**

- Grégory Bouquet
- Jacques Creyssel
- Laurent Francony
- Jean-Marc L'Huillier
- Antoine Pernod
- Sylvie Vaissaire

- **Administrateur pour le collège « Papetiers / éditeurs »**

Philippe d'Adhémar

- **Administrateur pour le collège « Services »**

- Florence Roussel-Pollet

- **Administrateur pour le collège « Filières d'emballages »**

- Jacques Bordat

- **Censeur d'État**

- Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, Censeuse d'État.

II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 27 avril 2022

- **Comité d'audit et gestion des risques**

- Jacques Creyssel, président du comité
- Philippe d'Adhémar, membre du comité
- Grégory Bouquet, membre du comité
- Pierre Sifflet, membre du comité
- Bertrand de Senneville, membre du comité

Invités Permanents :

- Meriem Aissaoui, cabinet Mazars, commissaire aux comptes
- Jean-Benoît Monnais, société H3P, commissaire aux comptes
- Caroline Montalcino, Censeure d'État

- **Comité des nominations et des rémunérations**

- Bertrand de Senneville, président du comité
- Jacques Creyssel, membre du comité
- Antoine Fiévet, membre du comité
- Antoine Pernod, membre du comité

- **Comité stratégique et du barème**

- Antoine Fiévet, président du comité
- Benoist Berton, membre du comité
- Laurent Francony, membre du comité
- Jean-Marc L'Huillier, membre du comité
- Antoine Pernod, membre du comité
- Florence Roussel-Pollet, membre du comité
- Pierre-Alexandre Teulié, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat
- Georges Ortola, Président du conseil d'administration d'Adelphe

- **Comité barème amont « emballages ménagers »**

- Benoist Berton, président du comité
- Philippe d'Adhémar, membre du comité
- Pascal Gilet, membre du comité
- Jean-Marc L'Huillier, membre du comité
- Florence Roussel-Pollet, membre du comité

- **Comité barème amont « papiers »**

- Stéphane Courtot, Président du comité
- Benoist Berton, membre du comité
- Grégory Bouquet, membre du comité
- Annick Jager, membre du comité
- Jean-Marc L'Huillier, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat

- **Comité barème amont « papiers »**
 - Grégory Bouquet, président du comité
 - Philippe d'Adhémar, membre du comité
 - Benoist Berton, membre du comité
 - Jean-Marc L'Huillier, membre du comité
 - Florence Roussel-Pollet, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline Montalcino, Censeure d'État

- **Comité recherche & développement**
 - Jacques Bordat, membre du comité
 - François Eyraud, membre du comité
 - Antoine Fiévet, membre de droit du comité
 - Laurent Francony, membre du comité
 - Pierre Sifflet, membre du comité
 - Sylvie Vaissaire, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline Montalcino, Censeure d'État

- **Comité matériaux**
 - Laurent Francony, président du comité
 - Yvan Bonneton, membre du comité
 - Jacques Bordat, membre du comité
 - Antoine Fiévet, membre de droit du comité
 - Antoine Pernod, membre du comité
 - Pierre Sifflet, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline Montalcino, Censeure d'État

III. Composition du comité de mission de Citeo au 30 mars 2022

Patricia RICARD, Présidente

- **Collège « Elus »**
 - Christophe BOUILLON, Président de l'APVF et Maire de Barentin
- **Collège « Associations »**
 - Nathalie BOYER, Déléguée Générale d'Orée
- **Collège « Opérateurs »**
 - Anne LE GUENNEC, Directrice Générale des activités recyclage et valorisation des déchets de Véolia
- **Collège « Clients »**
 - Laëtitia MAGRÉ, Vice-Présidence d'E. Leclerc

- **Collège « Personnalités qualifiées »**
 - Philippe Moati, Economiste et Professeur des Universités
 - Carlos Moreno, Scientifique et Professeur des Universités
 - Patricia Ricard, Présidente de l'Institut Océanographique Paul Ricard
 - Shu Zhang, Présidente Directrice Générale de Pandobac

- **Collège « Salariés »**
 - Axel DARUT, Conseiller affaires européennes & internationales

IV. Composition du conseil d'administration d'Adelpe au 27 avril 2022

Georges Ortola, Président

- **Administrateurs**
 - Georges Ortola
 - A.F.E.D., représentée par Michel-Laurent Pinat
 - Brasseurs de France, représentés par Magali Filhue
 - Citeo, représentée par Philippe-Loïc Jacob
 - C.N.B.P.F., représentée par Dominique Anract
 - Ecopar, représentée par Benoist Berton
 - Etablissements Nicolas, représentés par Eudes Morgan de Rivery
 - F.E.E.F., représentée par Christine Barthe
 - L.E.E.M., représentées par Andrew Greenwood
 - NET V&S France, représentée par Patrick Deschamps
 - Pierre Fabre SA, représentée par Séverine Rouillet-Furnemont

- **Censeurs**
 - A.N.I.A., représentée par Xavier Arrom
 - F.C.S.I.V, représentée par Jacques Bordat
 - FEDEREC, représentée par Sébastien Ricard
 - F.F.V.A., représentée par Augustin Chazal
 - S.N.F.L, représenté par Thomas Gauthier

- **Censeur d'État**
 - Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, Censeure d'État.

D. Bilan et compte de résultat Citeo agréments emballages ménagers et papiers graphiques

Bilan Citeo	Exercice 2021 (au 31.12.2021)			Exercice 2020 (au 31.12.2020)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en K€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	28 350	11 758	16 592	13 219
Immobilisations corporelles	7 918	6 034	1 884	1 658
Immobilisations financières	682	0	682	719
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 950	17 792	19 159	15 596
Stocks et en-cours	1 005	0	1 005	306
Avances et acomptes versés	12	0	12	22
Créances clients	297 235	18 099	279 136	296 141
Créances diverses	13 576	845	12 731	12 907
Valeurs mobilières de placement	1 305	1 211	94	10 035
Disponibilités	361 576	0	361 576	345 803
Charges constatées d'avance	1 079	0	1 079	433
TOTAL ACTIF CIRCULANT	675 788	20 154	655 634	665 647
TOTAL GENERAL	712 738	37 946	674 792	681 243

<i>Passif en K€</i>	Exercice 2021 (au 31.12.2021)	Exercice 2020 (au 31.12.2020)
Capital	499	499
Reserve indisponible	1	1
Prime de fusion	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	1	0
CAPITAUX PROPRES	501	500
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	285 040	240 068
Emprunts auprès des établissements de crédit	258	7
Emprunts & dettes fin divers	40	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	291 421	345 292
Dettes fiscales et sociales	67 672	82 920
Dettes diverses	29 860	12 416
DETTES	389 252	440 674
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL GENERAL	674 792	681 243

Compte de résultat Citeo
en K€

	Compte de résultat	
	Exercice 2021 (au 31.12.21)	Exercice 2020 (au 31.12.20)
Chiffre d'affaires net	842 680	849 795
Production stockée	699	294
Production immobilisée	231	397
Reprise sur amortissements et provisions	5 841	6 075
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	81	8
Autres produits	10 582	5 269
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	860 114	861 838
Soutiens aux Collectivités Territoriales	689 956	673 738
Autres achats et charges externes	85 787	81 925
Impôts et taxes	2 776	3 715
Salaires et traitements	17 429	16 342
Charges sociales	8 817	8 185
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 745	2 392
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 167	5 442
Dotations aux provisions pour risques et charges	45 059	69 203
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	4 847	1 997
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	861 584	862 941
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 470	- 1 103
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	380	291
Reprises sur provisions et transferts de charges	867	0
Différence positive de change	0	1
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 248	292
Dotations aux amortissements et provisions	0	284
Charges nettes sur VMP	636	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	2	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	638	285
RESULTAT FINANCIER	610	7
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 861	- 1 096
Produits exceptionnels sur opération de gestion	51	109
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	51	109
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	274	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	57	19
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	332	19
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 280	91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	- 1 139	- 1 003
TOTAL DES PRODUITS	861 414	862 239
TOTAL DES CHARGES	861 413	862 239
RESULTAT	1	0

E. Bilan et compte de résultat Adelphe

Actif <i>Bilan Adelphe</i> <i>Actif en K€</i>	Exercice 2021 (au 31.12.2021)			Exercice 2020 (au 31.12.2020)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	1 168	1 159	9	7
Immobilisations corporelles	44	44	0	1
Immobilisations financières	38	0	38	38
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 250	1 203	46	46
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	8	0	8	4
Créances clients	29 634	607	29 027	22 894
Créances diverses	1 214	14	1 200	1 473
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	31 504	0	31 504	36 485
Charges constatées d'avance	5	0	5	12
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 364	622	61 743	60 868
TOTAL GENERAL	63 614	1 825	61 789	60 913

Passif <i>Passif en K€</i>	Exercice 2021 (au 31.12.2021)	Exercice 2020 (au 31.12.2020)
Capital	40	40
Reserve indisponible	25	25
Prime de fusion	0	0
Report à nouveau	- 45	- 45
Résultat de l'exercice	0	0
CAPITAUX PROPRES	20	20
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	34 808	28 320
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3
Emprunts & dettes fin divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 768	19 915
Dettes fiscales et sociales	5 662	4 931
Dettes diverses	3 528	7 725
DETTES	26 961	32 574
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL GENERAL	61 789	60 913

Compte de résultat Adelphe

en K€

	Exercice 2021 (au 31.12.21)	Exercice 2020 (au 31.12.20)
Chiffre d'affaires net	66 396	60 260
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	91	26
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	6	2
Autres produits	32	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	66 524	60 288
Soutiens aux Collectivités Territoriales	54 198	50 438
Autres achats et charges externes	4 499	3 791
Impôts et taxes	158	166
Salaires et traitements	859	916
Charges sociales	334	455
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	1
Dotations aux provisions sur actif circulant	20	315
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 488	4 197
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	34	72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	66 592	60 351
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 68	- 63
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	63	63
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	63	63
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	63	63
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 4	0
Produits exceptionnels sur opération de gestion	3	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	0
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	- 1	0
TOTAL DES PRODUITS	66 590	60 351
TOTAL DES CHARGES	66 590	60 351
RESULTAT	0	0

F. Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2021

Aux Présidents des sociétés Citeo et Adelphe,

En notre qualité de commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations issues de la comptabilité analytique figurant dans les paragraphes A.I et B.I de la partie 2 et A.I de la partie 3 du « rapport d'activité des sociétés agréées Citeo et Adelphe » (ci-après « le rapport d'activité ») au 31 décembre 2021 et établi dans le cadre des agréments obtenus par les deux sociétés.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de chacune des sociétés. Les règles méthodologiques et les clés de répartition utilisées pour établir ces informations analytiques sont décrites dans le document « comptabilité analytique de Citeo », dans la « note de répartition des frais de personnel » ainsi que dans la « note de retraitements Comptabilité générale - Comptabilité Analytique », disponibles au siège de chacune des sociétés.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe avec la comptabilité générale de chacune des sociétés et des informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, concernant l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la pertinence des hypothèses retenues par la direction de chaque société dans l'établissement de la comptabilité analytique (telles que formulées dans le référentiel de comptabilité analytique).

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de chacune des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations contenues dans le rapport d'activité. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » et la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, et vérifier que celle-ci concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés. Pour cela, nous avons effectué les diligences suivantes :

- Prise de connaissance du référentiel relatif à la définition de la comptabilité analytique chez Citeo et Adelphe ;
- Prise de connaissance des procédures mises en place par Citeo et Adelphe pour produire l'information donnée dans le document joint, et vérification par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de Citeo et d'Adelphe ;
- Vérification de la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.I et B.I de la partie 2 et A.I de la partie 3 du rapport d'activité avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe au 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La concordance entre la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe et les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés.

- La concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.I et B.I de la partie 2 et A.I de la partie 3 du « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris la Défense, le 29 juillet 2022

Meriem AISSAOUI

Associée

G. Attestation de non-lucrativité : Société Citeo

Attestation des Commissaires aux Comptes de la société CITEO relative à une sélection d'informations financières.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CITEO, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes versés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022 et du cahier des charges de la filière Papiers graphiques 2017-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

- un montant des capitaux propres de 500 088 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, prime de fusion et réserves réglementées.
- un résultat net comptable de 711€, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.

Ce résultat correspond aux seules activités hors agrément.

- l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société CITEO, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société CITEO.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société CITEO pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Ces travaux ont consisté, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la société CITEO, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- s'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CITEO, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française.

Les Commissaires aux comptes ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société CITEO.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 24 mai 2022

Meriem Aissaoui

ORCOM H3P Audit

Levallois Perret, le 24 mai 2022

Jean-Benoît Monnais

H. Attestation de non-lucrativité : Société Adelphe

Attestation des Commissaires aux Comptes de la société Adelphe relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au Président,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ADELPHE, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

- Un montant des capitaux propres de 20 001 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, Réserves disponibles et autres réserves.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société ADELPHE, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société Adelphe.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société Adelphe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément. Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société Adelphe, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Adelphe, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Le Commissaire aux comptes ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société Adelphe. Cette attestation est régie par la loi française.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal compétent, ou que ces tribunaux n'ont pas de compétence.

Le Commissaire aux comptes Mazars

Paris la Défense, le 24 mai 2022

Mériem AISSAOUI, Associée

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com

adelphe
Vos emballages
ont un avenir

Citeo
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tél. : + 33 (0)1 81 69 06 00
Fax : + 33 (0)1 81 69 07 47



Tous les papiers se trient et se recyclent ; ce document aussi.

Imprimé sur papier issu des forêts gérées durablement.